

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et annoté par M. Édouard Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

Le texte de l'édition originale parue chez Hachette a été numérisé, revu et recomposé avec T_EX.

Le texte, les traductions de cet ouvrage ont été revus
par Gérard Gréco.
Merci à M. Mark De Wilde pour sa correction et ses conseils.

Publié par Gérard Gréco sur <http://gerardgreco.free.fr>

© Gérard Gréco 2016

Version 2.1 du 6 juillet 2016.

Tous droits réservés. Il est toléré d'utiliser ce document dans un cadre scolaire ou universitaire ou personnel sans but lucratif. La diffusion même électronique de ce document n'est pas autorisée.

La recomposition de cet ouvrage est fondée sur les travaux de Petr Březina concernant la composition bilingue et plurilingue, publiés dans le bulletin du Groupe tchécoslovaque des utilisateurs de T_EX, année 2008, numéro 4, ISSN 1211-6661, et présentés au public francophone dans l'article « Éditions bilingues et T_EX » qui est librement disponible sur son site web : <http://www.volny.cz/petr-brezina/libelli/bilingue.pdf>

© Gérard Gréco 2016

ISBN 978-2-9554849-1-3



Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

LES AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT À MOT
FRANÇAIS

EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CÉSAR

PREMIER LIVRE DES COMMENTAIRES
SUR LA GUERRE DES GAULES

Paris

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET CIE

RUE PIERRE SARRAZIN, N° 14

(PRÈS DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE)

—
1854

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU PREMIER LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

AVIS

RELATIF À LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits, dans la traduction juxtalinéaire, les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'avaient pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

1. Division et situation géographique de la Gaule.
2. Orgétorix persuade aux Helvétiens de quitter leur pays, dans un délai de deux années, pour conquérir toute la Gaule.
3. Complot tramé par Orgétorix, de concert avec Casticus et Dumnorix.
4. Orgétorix est mis en jugement par les Helvétiens ; il meurt.
5. Les Helvétiens achèvent leurs préparatifs.
6. Il prennent la résolution de traverser la province romaine pour entrer en Gaule.
7. César accourt de Rome et prend position à Genève ; les Helvétiens lui demandent le passage.
8. Refus de César ; les Helvétiens tentent inutilement de passer de force.
9. Les Séquaniens leur permettent de traverser leur territoire.
10. César se rend dans la Gaule citérieure et en ramène des troupes.
11. Divers peuples maltraités par les Helvétiens demandent du secours à César.
12. César taille en pièces le corps d'armée des Tigurins, sur les bords de la Saône.
13. Les Helvétiens envoient une députation à César.
14. Réponse de César.
15. César suit la marche des Helvétiens.
16. Il se plaint aux Éduens qui se trouvent dans son camp de ne pas recevoir le blé que leur cité avait promis.
17. L'Éduen Liscus fait entendre à César que ces retards sont dus à la mauvaise volonté de Dumnorix.
18. Les autres Éduens confirment ce que Liscus a dit des projets ambitieux et hostiles de Dumnorix.

19. Avant de frapper Dumnorix, César prévient son frère Diviciacus, sincèrement attaché aux Romains.

20. Diviciacus obtient de César le pardon de Dumnorix.

21. César essaye de surprendre les Helvétiens.

22. Il échoue dans son projet, et continue à suivre les ennemis.

23. Il s'éloigne d'eux pour aller prendre du blé à Bibracte ; les Helvétiens se mettent à sa poursuite.

24. César range son armée en bataille sur une colline ; les Helvétiens viennent l'y attaquer.

25. Les deux armées luttent avec acharnement.

26. Les Helvétiens sont complètement défaits et prennent la fuite ; César les poursuit.

27. Ils envoient des députés pour traiter de leur soumission ; six mille d'entre eux s'échappent pendant la nuit.

28. César punit ceux qui s'étaient sauvés et reçoit la soumission des autres.

29. Dénombrement des Helvétiens.

30. Des députés de tous les peuples de la Gaule viennent féliciter César.

31. Diviciacus se plaint, au nom des autres députés, de la tyrannie du roi germain Arioviste, qui, profitant des dissensions de la Gaule, est venu s'établir sur le territoire des Séquaniens.

32. César interroge les députés des Séquaniens ; mais ils n'osent lui répondre, par crainte de la colère d'Arioviste.

33. César, frappé des dangers que créent à la Gaule et à Rome les invasions des Germains, promet son secours aux députés.

34. César fait demander une entrevue à Arioviste, qui la refuse.

35. César envoie de nouveau des députés à Arioviste pour lui faire connaître ce qu'il demande.

36. Réponse hautaine d'Arioviste.

37. César apprend que de nouvelles bandes vont passer le Rhin ; il marche contre Arioviste.

38. On lui annonce qu'Arioviste se dirige vers Besançon dans le dessein de s'en emparer ; il le devance, et met garnison dans la ville.

39. L'épouvante se répand dans l'armée romaine, et gagne les officiers et les soldats.

40. César convoque le conseil, dissipe les alarmes de l'armée, et donne l'ordre du départ pour la nuit suivante.

41. César s'avance à la rencontre d'Arioviste.

42. Arioviste offre une entrevue à César, qui accepte cette proposition.

43. César renouvelle les demandes que ses envoyés avaient déjà faites en son nom.

44. Arioviste répond en demandant que César retire ses troupes de la Gaule et rentre dans les limites de la province.

45. César s'efforce de réfuter les prétentions d'Arioviste.

46. L'escorte d'Arioviste attaque l'escorte romaine ; César rompt la conférence.

47. Arioviste demande une nouvelle entrevue ; César lui envoie deux parlementaires qui sont jetés dans les fers.

48. César offre inutilement le combat plusieurs jours de suite ; escarmouches de cavalerie.

49. César établit un second camp pour assurer ses convois.

50. Arioviste attaque le second camp fortifié par César ; il est repoussé.

51. Le lendemain, César force Arioviste à accepter la bataille.

52. Récit de la bataille.

53. Déroute et fuite des Germains.

54. César envoie son armée victorieuse dans ses quartiers d'hiver.

C. JULII CÆSARIS
COMMENTATORIUM
DE BELLO GALLICO

LIBER I

1. Gallia est omnis¹ dīvisā in partēs trēs, quārum ūnam incolunt Belgæ, aliam Aquitānī, tertiam, quī ipsōrum linguā Celtæ, nostrā Gallī appellantur. ²Hī omnēs linguā, institūtīs, lēgibus inter sē diffērunt. Gallōs ab Aquitānīs Garunna flūmen, ā Belgīs Mātrona et Sēquana dīvidit. ³Hōrum omnium fortissimī sunt Belgæ, proptereā quod ā cultū atque hūmānitāte prōvinciæ longissimē absunt, minimēque ad eōs mercātōrēs sæpe commeant atque ea, quæ ad effēminandōs animōs pertinent, important; proximique sunt Germānīs, quī trāns Rhēnum incolunt, quibus-

1. La Gaule entière se divise en trois parties, l'une habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, la troisième par les peuples nommés Celtes dans leur langue et Gaulois dans la nôtre. ²Les trois nations ont un idiome, des coutumes et des lois différentes. Les Gaulois sont séparés des Belges par la Seine et la Marne, des Aquitains par la Garonne. ³Les plus braves de tous sont les Belges, parce qu'ils se trouvent plus éloignés de notre province et de sa civilisation, et que les marchands vont plus rarement leur porter ces objets qui peuvent amollir le courage; enfin parce qu'ils sont sans cesse en guerre avec les Germains leurs voisins, qui habitent sur

C. JULES CÉSAR
COMMENTAIRES
SUR LA GUERRE DES GAULES

LIVRE 1

1. Gallia omnis est dīvisā in trēs partēs, quārum Belgæ incolunt ūnam, Aquitānī aliam, quī appellantur Celtæ linguā ipsōrum, Gallī nostrā, tertiam. ²Omnēs hī diffērunt inter sē linguā, institūtīs, lēgibus. Flūmen Garunna dīvidit Gallōs ab Aquitānīs, Mātrona et Sēquana ā Belgīs. ³Belgæ sunt fortissimī omnium hōrum, proptereā quod absunt longissimē ā cultū atque hūmānitāte prōvinciæ, mercātōrēsque commeant ad eōs minimē sæpe, atque important ea, quæ pertinent ad effēminandōs animōs; suntque proximī Germānīs, quī incolunt trāns Rhēnum,

1. La Gaule tout-entière est divisée en trois parties, desquelles les Belges habitent une, les Aquitains une autre, ceux qui sont appelés Celtes dans la langue d'eux-mêmes, et Gaulois dans la nôtre, habitent la troisième. ²Tous ceux-ci diffèrent entre eux par la langue, les institutions, les lois. Le fleuve *de la* Garonne sépare les Gaulois des Aquitains, la Marne et la Seine *les séparent* des Belges. ³Les Belges sont les plus braves de tous ceux-ci, parce que ils sont-à-distance le plus loin de la civilisation et de la politesse de la province, et que des marchands vont chez eux le moins souvent, et important *le moins ces objets*, qui tendent à efféminer les âmes; et qu'ils sont les plus proches des Germains, qui habitent au delà du Rhin,

cum continenter bellum gerunt : ⁴ quā dē causā Helvētiī quoque reliquōs Gallōs virtūte prācēdunt, quod ferē cotīdiānis praeliis cum Germānis contendunt, cum aut suīs finibus eōs prohibent, aut ipsī in eōrum finibus bellum gerunt. ⁵ Eōrum ūna pars, quam Gallōs ¹ obtinēre dictum est, initium capit ā flūmine Rhodanō ; continētur Garunnā flūmine, Ōceanō, finibus Belgārum ; attingit etiam ab Sēquanīs et Helvētiīs flūmen Rhēnum ; vergit ad septentrionēs. ⁶ Belgæ ab extrēmīs Galliæ finibus oriuntur ; pertinent ad inferiōrem partem flūminis Rhēni ; spectant in septentrionem et orientem sōlem. ⁷ Aquitānia ā Garunnā flūmine ad Pyrenæos montēs et eam partem Ōceanī, quæ est ad Hispāniam, pertinet ; spectat inter occāsum solis et septentrionēs.

2. Apud Helvētiōs longē nōbilissimus fuit et dītissimus Orgetorix. Is M. Messālā [et P.] M. Pisōne cōsulibus ², rēgnī cupiditate inductus, conjūratiōnem nōbilitātis fēcit, et cīvitātī persuāsit

l'autre rive du Rhin. ⁴ Les Helvétiens, par la même raison, surpassent en valeur les autres Gaulois ; ils sont presque chaque jour en lutte avec les Germains, soit pour défendre leur propre pays contre les Germains, soit même pour les attaquer chez eux. ⁵ Le territoire des Gaulois proprement dits commence au Rhône ; il est borné par la Garonne, l'Océan et la Belgique, s'avance jusqu'au Rhin, par le pays des Séquaniens et des Helvétiens, et regarde le septentrion. ⁶ La Belgique commence où finit la Gaule ; elle s'étend jusqu'à la partie inférieure du cours du Rhin, et elle est exposée au septentrion et au levant. ⁷ L'Aquitaine s'étend depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées et à la partie de l'Océan qui baigne l'Espagne ; elle est entre le septentrion et le couchant.

2. Orgétorix était, sans contredit, le plus noble et le plus riche des Helvétiens. La passion de régner l'ayant porté, sous le consulat de M. Messala et de [P.] M. Pison, à conspirer avec la noblesse, il engagea ses concitoyens à sortir de leur pays avec tout ce qu'ils

quibuscum gerunt bellum continenter :

⁴ dē quā causā Helvētiī quoque prācēdunt virtūte reliquōs Gallōs, quod contendunt cum Germānis praeliis ferē cotīdiānis, cum aut prohibent eōs suīs finibus, aut ipsī gerunt bellum in finibus eōrum. ⁵ Ūna pars eōrum, quam dictum est Gallōs obtinēre, capit initium ā flūmine Rhodanō ; continētur flūmine Garunnā, Ōceanō, finibus Belgārum ; attingit etiam ab Sēquanīs et Helvētiīs flūmen Rhēnum ; vergit ad septentrionēs. ⁶ Belgæ oriuntur ab extrēmīs finibus Galliæ ; pertinent ad partem inferiōrem flūminis Rhēni ; spectant in septentrionem et sōlem orientem. ⁷ Aquitānia pertinet ā flūmine Garunnā ad montēs Pyrenæos et eam partem Ōceanī quæ est ad Hispāniam ; spectat inter occāsum solis et septentrionēs.

2. Apud Helvētiōs Orgetorix fuit longē nōbilissimus et dītissimus. Is, M. Messālā [et P.] M. Pisōne cōsulibus, inductus cupiditate rēgnī, fēcit conjūratiōnem

avec lesquels ils font la guerre continuellement :

⁴ pour cette raison les Helvétiens aussi dépassent en valeur le reste-des Gaulois, parce qu'ils luttent avec les Germains dans des combats presque quotidiens, lorsque ou ils écartent eux de leurs frontières, ou eux-mêmes font la guerre sur les frontières d'eux (des Germains). ⁵ Une partie d'eux (des habitants de la Gaule), laquelle il a été dit les Gaulois occuper, prend son commencement au fleuve *du* Rhône ; elle est enfermée par le fleuve *de la* Garonne, l'Océan, les frontières des Belges ; elle touche même du-côté-des Séquaniens et des Helvétiens le fleuve *du* Rhin ; elle incline vers le septentrion. ⁶ Les Belges commencent aux extrêmes frontières de la Gaule ; ils s'étendent vers la partie inférieure du fleuve *du* Rhin ; ils regardent vers le septentrion et le soleil levant. ⁷ L'Aquitaine s'étend du fleuve *de la* Garonne aux monts Pyrénées et à cette partie de l'Océan qui est vers l'Espagne ; elle regarde entre le coucher du soleil et le septentrion.

2. Chez les Helvétiens Orgétorix fut de loin (de beaucoup) le plus noble et le plus riche. Celui-ci, M. Messala (et P.) M. Pison *étant* consuls, amené (entraîné) par le désir de la royauté, fit une conspiration

ut dē finibus suis cum omnibus cōpiis exirent : ² « Perfacile esse, cum virtūte omnibus præstarent, tōtius Galliæ imperiō potiri. »
³ Id hōc facilius iis persuāsit, quod undique loci nātūrā Helvētii continentur : unā ex parte, flūmine Rhēnō, lātissimō atque altissimō, quī agrum Helvētium ā Germānis dīvidit ; alterā ex parte, monte Jūrā altissimō, quī est inter Sēquanōs et Helvētios ; tertiā, lacū Lemannō et flūmine Rhodanō, quī prōvinciam nostram ab Helvētiis dīvidit. ⁴ Hīs rēbus fiēbat ut et minus lātē vagārentur, et minus facile finitimīs bellum īferre possent : quā ex parte hominēs bellandī cupidī magnō dolōre afficiēbantur. ⁵ Prō multitudine autem hominum et prō glōriā bellī atque fortitudinis angustōs sē finēs habere arbitrābantur, quī in longitūdinem mīlia passuum ducenta et quadrāginta, in lātitudinem centum et octōginta patēbant ¹.

possédaient : ² « Il leur serait bien facile, puisqu'ils étaient plus braves qu'aucun autre peuple, de s'emparer de l'empire de toute la Gaule. » ³ Il eut d'autant moins de peine à les séduire, que la nature des lieux les resserre de toutes parts : d'un côté le Rhin, fleuve très-large et très-profond, les sépare de la Germanie ; de l'autre, les cimes élevées du Jura s'étendent entre eux et les Séquaniens ; enfin le lac Léman et le Rhône les séparent de notre province. ⁴ Ils ne pouvaient donc pas pousser au loin leurs courses et porter à leur gré la guerre chez leurs voisins ; c'était là le sujet d'une vive douleur pour un peuple belliqueux. ⁵ Et puis, à raison de leur nombre, de leur bravoure et de la gloire de leurs exploits, qu'était un pays de deux cent quarante milles seulement en longueur, sur une largeur de cent quatre-vingts ?

nōbilitātis,
 et persuāsit civitātī
 ut exirent dē suis finibus
 cum omnibus cōpiis :
² « Esse perfacile,
 cum præstarent omnibus
 virtūte,
 potiri imperiō
 tōtius Galliæ. »
³ Persuāsit id iis facilius
 hōc, quod Helvētii
 continentur undique
 nātūrā loci :
 ex unā parte,
 flūmine Rhēnō,
 lātissimō atque altissimō,
 quī dīvidit ā Germānis
 agrum Helvētium ;
 ex alterā parte,
 mōnte Jūrā altissimō,
 quī est inter Sēquanōs
 et Helvētios ;
 tertiā, lacū Lemannō
 et flūmine Rhodanō,
 quī dīvidit
 nostram prōvinciam
 ab Helvētiis.
⁴ Fiēbat hīs rēbus
 ut et vagārentur minus lātē,
 et possent minus facile
 īferre bellum finitimīs :
 ex quā parte
 hominēs cupidī bellandī
 afficiēbantur
 magnō dolōre.
⁵ Arbitrābantur autem
 prō multitudine hominum
 et prō glōriā
 bellī atque fortitudinis
 sē habere finēs angustōs,
 quī patēbant
 in longitūdinem
 ducenta et quadrāgintā
 mīlia passuum,
 in lātitudinem
 centum et octōgintā.

de la noblesse,
 et persuadea à la cité
 qu'ils sortissent de leurs frontières
 avec toutes leurs troupes, *disant* :
² « Être très-facile,
 puisqu'ils l'emportaient sur tous
 par la valeur
 de s'emparer de l'empire
 de toute la Gaule. »
³ Il persuadea cela à eux plus facilement
 par ceci, que les Helvètesiens
 sont resserrés de-toutes-parts
 par la nature du pays :
 d'un côté,
 par le fleuve *du* Rhin,
 très-large et très-profond,
 qui sépare des Germains
 le territoire helvétien ;
 du second côté,
 par la montagne *du* Jura, très-haute,
 qui est entre les Séquaniens
 et les Helvètesiens ;
 du troisième, par le lac Léman
 et le fleuve *du* Rhône,
 qui séparent
 notre province
 des Helvètesiens.
⁴ Il se faisait par ces choses (il en résultait)
 que et ils se répandaient moins au large,
 et ils pouvaient moins facilement
 porter la guerre chez leurs voisins :
 de ce point (motif)
 ces hommes avides de guerroyer
 étaient affectés
 d'une grande douleur.
⁵ Or ils pensaient
 par-rapport-au grand-nombre des hommes (ha-
 et par-rapport-à *leur* gloire [bitants]
 de guerre et de valeur
 eux-mêmes avoir des frontières resserrées,
 eux qui s'étendaient
 en longueur
 deux-cents et quarante
 milliers de pas,
 en largeur
 cent et quatre-vingts *milliers*.

3. His rēbus adductī, et auctōritāte Orgetorīgis permōtī, cōstituērunt ea quæ ad proficiscendum pertinērent, comparāre ; jūmentōrum et carrōrum quam māximum numerum coemere ; sēmentēs quam māximās facere, ut in itinere cōpia frūmentī suppeteret ; cum proximīs cīvitātibus pācem et amīcitiā cōfirmāre. ² Ad eās rēs cōficiendās biennium sibi satis esse dūxērunt ; in tertium annum profectiōnem lēge ¹ cōfirmant. ³ Ad eās rēs cōficiendās Orgetorīx deligitur. Is, sibi lēgatiōnem ad cīvitātēs suscēpit, ⁴ in eō itinere persuādet Casticō, Catamantalœdis filiō, Sēquanō ², cujus pater rēgnum in Sēquanīs multōs annōs obtinuerat, et ab senātū populī Rōmānī amīcus appellātus erat, ut rēgnum in cīvitāte suā occupāret, quod pater ante habuerat ³ ; ⁵ itemque Dumnorigī Hæduō ⁴, fratrī Diviciācī, quī eō tempore prīncipātum in cīvitāte obtinēbat ac māximē plebī acceptus erat, ut idem cōnārētur, persuādet, eīque filiam suam in

3. Déterminés par ces motifs, entraînés par l'influence d'Orgétorix, ils résolurent de préparer ce qu'il fallait pour le départ, d'acheter ce qu'ils pourraient de bêtes de somme et de chariots, d'ensemencer le plus de terre possible, pour avoir du blé en abondance pendant la route, de faire alliance et amitié avec les cités voisines. ² Deux ans leur parurent suffisants pour ces préparatifs ; ils fixèrent le départ à la troisième année. ³ Orgétorix fut élu pour veiller à l'exécution de ces mesures. Il se charge lui-même des ambassades auprès des diverses cités, et, ⁴ dans son voyage, il engage le Séquanien Casticus, fils de Catamantalès, à s'emparer du gouvernement de sa cité, sur laquelle avait régné longtemps son père, honoré par le sénat romain du titre d'ami ; ⁵ il persuade au frère de Diviciacus, à l'Éduen Dumnorix, qui tenait alors le premier rang parmi ses concitoyens et était chef à la multitude, de tenter la même entreprise, et il lui donne

3. Adductī
hīs rēbus,
et permōtī
auctōritāte Orgetorīgis,
cōstituērunt
comparāre ea,
quæ pertinērent
ad proficiscendum ;
coemere numerum
quam māximum
jūmentōrum et carrōrum ;
facere sēmentēs
quam māximās,
ut cōpia frūmentī
suppeteret in itinere ;
cōfirmāre pācem
et amīcitiā
cum cīvitātibus proximīs.
²Dūxērunt biennium
esse satis sibi
ad cōficiendās eās rēs ;
cōfirmant lēge
profectiōnem
in tertium annum.
³Orgetorīx deligitur
ad cōficiendās eās rēs.
Is, suscēpit sibi
lēgatiōnem ad cīvitātēs,
⁴in eō itinere
persuādet Casticō,
filiō Catamantalœdis,
Sēquanō, cujus pater
obtinuerat rēgnum
in Sēquanīs
multōs annōs,
et appellātus erat amīcus
ab senātū populī Rōmānī,
ut occupāret in suā cīvitāte
rēgnum quod pater
habuerat ante ;
⁵itemque persuādet
Dumnorigī Hæduō,
fratrī Diviciācī,
quī eō tempore
obtinēbat prīncipātum
in cīvitāte
ac erat māximē acceptus

3. Amenés (déterminés)
par ces motifs,
et ébranlés
par l'autorité d'Orgétorix,
ils résolurent
de préparer ces (les) *objets*,
qui se rapportaient
à partir (au départ) ;
d'acheter un nombre *aussi grand*
qu'*ils pouvaient acheter* le plus grand
de bêtes-de-somme et de chariots ;
de faire des semailles *aussi grandes*
qu'*ils pouvaient faire* les plus grandes,
afin qu'abondance de blé
fût-sous-la-main dans la route ;
d'affermir la paix
et l'amitié
avec les cités les plus proches.
²Ils estimèrent un espace-de-deux-ans
être assez pour eux-mêmes
pour achever ces choses ;
ils sanctionnent par une loi
leur départ
pour la troisième année.
³Orgétorix est choisi
pour achever ces choses.
Celui-ci entreprit pour lui-même
une ambassade vers les cités,
⁴dans ce voyage
persuade à Casticus,
fils de Catamantalès,
Séquanien, dont le père
avait occupé la royauté
chez les Séquaniens
pendant de nombreuses années,
et avait été appelé ami
par le sénat du peuple romain,
qu'il s'emparât dans sa cité
de la royauté que *son* père
avait eue auparavant ;
⁵et de même il persuade
à Dumnorix l'Éduen,
frère de Diviciacus,
qui en ce temps
occupait le premier-rang
dans la cité
et était le plus agréable

matrimōnium dat. ⁶ Perfacile factū esse illis probat cōnāta perficere, proptereā quod ipse suæ civitātis imperium obtentūrus esset ; ⁷ nōn esse dūbium, quin tōtius Galliæ plūrimum Helvētīi possent ; sē suis copiīs suōque exercitū illis regna conciliātūrum cōfirmat. ⁸ Hāc ōrātiōne adductī, inter sē fidem et jūs jūrandum dant, et, regnō occupātō, per trēs potentissimōs ac firmissimōs populōs tōtius Galliæ sēsē potīri posse sperant.

4. Ea rēs est Helvētīis per indicium ēnūntiāta, mōribus suis Orgetorīgem ex vinculis causam dīcere coēgērunt : damnātum pœnam sequī oportēbat, ut ignī cremārētur. ² Diē cōstitutā causæ dictiōnis, Orgetorīx ad iudicium omnem suam familiam ¹, ad hominum mīlia decem, undīque coēgit, et omnēs clientēs obæratōsque suōs, quōrum magnum numerum habēbat, eōdem

sa fille en mariage. ⁶ Il leur fait voir combien la réussite leur sera facile, puisqu'il va lui-même régner dans sa cité. ⁷ Les Helvétiens étaient sans contredit les plus puissants des Gaulois, et il promettait d'employer ses forces et son armée pour établir l'autorité de ses amis. ⁸ Son discours les détermine : ils se lient mutuellement par un serment, se flattant que, devenus rois des trois peuples les plus braves et les plus puissants, ils pourront se rendre maîtres de toute la Gaule.

4. Ce projet ayant été dénoncé aux Helvétiens, ils forcèrent Orgetorix à paraître en jugement, chargé de fers, suivant l'usage : s'il était condamné, il devait être brûlé vif. ² Au jour fixé pour l'entendre, Orgetorix fait venir à l'assemblée tous les siens, qui étaient environ dix mille, sans compter ses clients et ses débiteurs, dont le nombre

plebī,
ut cōnārētur idem,
datque ei suam filiam
in matrimōnium.
⁶ Probat illis
esse perfacile factū
perficere cōnāta,
proptereā quod ipse
obtentūrus esset imperium
suæ civitātis ;
⁷ nōn esse dūbium
quin Helvētīi
possent plūrimum
tōtius Galliæ ;
cōfirmat
sē conciliātūrum regna illis
suis cōpiīs suōque exercitū.
⁸ Adductī hāc ōrātiōne,
dant inter sē
fidem et jūs jūrandum,
et sperant, regnō occupātō,
sēsē posse potīri
tōtius Galliæ
per trēs populōs
potentissimōs
ac firmissimōs.
4. Ea rēs
ēnūntiāta est Helvētīis
per indicium,
suis mōribus
coēgērunt Orgetorīgem
dīcere causam
ex vinculis :
oportēbat pœnam,
ut cremārētur ignī,
sequī damnātum.
² Diē dictiōnis causæ
cōstitutā,
Orgetorīx coēgit undique
ad iudicium
omnem suam familiam,
ad decem mīlia hominum,
et condūxit eōdem
omnēs suōs clientēs
obæratōsque,
quōrum habēbat

au peuple,
qu'il tentât *de faire* la même chose,
et il donne à lui sa fille
en mariage.
⁶ Il prouve à eux
être très-facile à être fait (à faire)
d'achever *ces* entreprises,
parce que lui-même
devait obtenir l'empire
de sa cité ;
⁷ *disant* n'être pas douteux
que les Helvétiens
ne fussent-puissants le plus
de toute la Gaule ;
il assure
lui devoir procurer la royauté à eux
par ses ressources et par son armée.
⁸ Amenés (persuadés) par ce discours,
ils *se* donnent entre eux
foi et serment,
et espèrent, la royauté étant saisie,
eux-mêmes pouvoir être-maîtres
de toute la Gaule
au-moyen-des trois peuples
les plus puissants
et les plus solides.
4. Ce fait
fut révélé aux Helvétiens
par une dénonciation,
d'après leurs mœurs
ils forcèrent Orgetorix
à dire (plaider) sa cause
dans des liens :
il fallait un châtement,
à savoir qu'il fût brûlé par le feu,
suivre *lui* condamné (sa condamnation).
² Le jour de la plaidoirie de la cause
ayant été établi,
Orgetorix rassembla de-tous-côtés
auprès du tribunal
toute sa famille,
qui allait à dix milliers d'hommes,
et il réunit au-même-endroit
tous ses clients
et débiteurs,
dont il avait

condūxit : per eōs, nē causam dīceret, sē ēripuit. ³Cum cīvitās, ob eam rem incitāta, armīs jūs suum exsequī cōnārētur, multitudīnemque hominū ex agrīs magistrātūs cōgerent, Orgetorīx mortuus est ; ⁴neque abest suspiciō, ut Helvētīi arbitrantur, quin ipse sibi mortem conscīverit.

5. Post ejus mortem nihilōminus Helvētīi id, quod cōstituerant, facere cōnantur, ut ē finibus suis exeant. ²Ubi jam sē ad eam rem parātōs esse arbitrātī sunt, oppida sua omnia, numerō ad duodecim, vīcōs ad quadringentōs, reliqua prīvāta aedificia incendunt, ³frūmentum omne, prāter quod sēcum portātūrī erant, combūrunt, ut, domum reditiōnis ¹ spē sublātā, parātiōrēs ad omnia perīcula subeunda essent : trium mēnsū molita cibāria sibi quemque domō efferre jubent. ⁴Persuādent Rauracīs et Tulingīs et Latobrigīs ² finitimīs utī, eōdem ūsī cōnsiliō, oppi-

était considérable, et s'arrache ainsi à la nécessité de se défendre. ³Tandis que la cité indignée songe à maintenir ses droits par la force, et que les magistrats rassemblent en foule les habitants des campagnes, Orgétorix meurt ; ⁴les Helvétiens sont assez portés à croire qu'il s'ôta lui-même la vie.

5. Après sa mort, ils n'en persistent pas moins dans les mesures arrêtées pour quitter leur pays. ²Lorsqu'ils se croient assez préparés, ils incendient leurs douze villes, quatre cents bourgs et tous les bâtiments isolés : ils livrent au feu ³tous les grains, et ne gardent que ce qu'ils pouvaient en emmener avec eux, afin d'être plus prêts à braver tous les dangers, après s'être enlevé l'espoir du retour : ils ordonnent que chacun se munisse de farine pour trois mois. ⁴Ils persuadent aux Rauraques, aux Tulinges et aux Latobriges, leurs voisins, de partir avec eux, après avoir, à leur exemple, brûlé leurs

magnum numerum :
sē ēripuit per eōs
nē dīceret causam.
³Cum cīvitās,
incitāta ob eam rem,
cōnārētur exsequī suum jūs
armīs,
magistrātūsque
cōgerent ex agrīs
multitudīnem hominū,
Orgetorīx mortuus est ;
⁴neque suspiciō abest,
ut Helvētīi arbitrantur,
quin ipse
consciverit mortem sibi.

5. Post mortem ejus
Helvētīi nihilōminus
cōnantur facere id,
quod cōstituerant,
ut exeant ē suis finibus.
²Ubi arbitrātī sunt
sē jam esse parātōs
ad eam rem,
incendunt
omnia sua oppida,
ad duodecim numerō,
vīcōs
ad quadringentōs,
reliqua aedificia prīvāta,
combūrunt
³omne frūmentum,
prāter quod portātūrī erant
sēcum,
ut, spē reditiōnis domum
sublātā,
essent parātiōrēs
ad subeunda omnia perīcula :
jubent quemque
efferre sibi domō
cibāria molita
trium mēnsū.
⁴Persuādent Rauracīs
et Tulingīs et Latobrigīs
finitimīs
utī, ūsī eōdem cōnsiliō,
suis oppidis vicisque

un grand nombre :
il se déroba à l'aide d'eux
pour qu'il ne dit (plaidât) pas sa cause.

³Comme la cité,
animée pour ce fait,
s'efforçait de poursuivre son droit
par les armes,
et que les magistrats
rassemblaient des champs
un grand-nombre d'hommes,
Orgétorix mourut ;
⁴et le soupçon ne manque pas,
comme les Helvétiens conjecturent,
que lui-même
n'ait résolu (donné) la mort à lui-même.

5. Après la mort de lui
les Helvétiens néanmoins
entreprennent de faire cela,
qu'ils avaient arrêté,
qu'ils sortent de leurs frontières.
²Dès qu'ils pensèrent
eux-mêmes déjà être préparés
pour ce fait,
ils incendient
toutes leurs villes,
qui allaient à douze par le nombre,
leurs bourgades
qui allaient à quatre-cents,
tous-les-autres édifices particuliers,
brûlent
³tout le blé,
excepté celui qu'ils allaient emporter
avec eux-mêmes,
afin que, l'espoir d'un retour à la maison
ayant été enlevé,
ils fussent plus prêts
à subir tous les périls :
ils ordonnent chacun
emporter pour soi de sa maison
les aliments moulus (la farine)
de trois mois.
⁴Ils persuadent aux Rauraques
et aux Tulinges et aux Latobriges
leurs voisins
que, ayant fait-usage de la même résolution,
leurs villes et *leurs* bourgades

dis suis vicisque exustis, unā cum iis proficiscantur ; Bōiōsque ¹, quī trāns Rhēnum incoluerant et in agrum Nōricum ² trānsierant, Nōrēiamque oppugnābant, receptōs ad sē sociōs sibi adsciscunt.

6. Erant omnīnō itinera duo, quibus itineribus domō exire possent : unum per Sēquanōs, angustum et difficile, inter montem Jūram et flūmen Rhodanum, vix quā singulī carrī dūcerentur ; mōns autem altissimus impendēbat, ut facile perpaucī prohibēre possent : ² alterum per prōvinciam nostram, multō facilius atque expeditius, propterea quod inter finēs Helvētiōrum et Allobrogum, quī nūper pācātī erant ³, Rhodanus fluit, isque nōn nullis locis vadō trānsitur. ³ Extrēmum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvētiōrum finibus, Genāva. Ex eō oppidō pōns ad Helvētiōs pertinet. Allobrogibus sēsē vel persuāsūrōs, quod nōndum bonō animō in populum Rōmānum vidē-

viles et leurs bourgs, et s'associent un peuple d'au delà du Rhin, les Boiens, qui s'étaient jetés dans la Norique, et avaient donné l'assaut à Noréa.

6. Ils n'avaient absolument que deux chemins pour sortir de l'Helvétie : l'un par le pays des Séquaniens, entre le Rhône et le Jura, étroit, difficile, où les chariots auraient peine à défilier un à un ; il était d'ailleurs dominé par une très-haute montagne, en sorte qu'une poignée d'hommes en défendrait aisément les passages ; ² l'autre, par notre province, était beaucoup plus court et plus commode, parce que le Rhône, qui coule entre le pays des Helvétiens et celui des Allobroges nouvellement soumis, est guéable en plusieurs endroits. ³ Genève est la dernière ville des Allobroges, et la plus voisine de l'Helvétie, avec laquelle elle communique par un pont. Les Helvétiens comptaient obtenir le passage par le pays des Allobroges, soit

exustis,
proficiscantur unā cum iis ;
adsciscuntque sibi
sociōs,
receptōs ad sē,
Bōiōs, quī incoluerant
trāns Rhēnum,
et trānsierant
in agrum Nōricum,
oppugnābantque Nōrēiam.

6. Duo itinera
erant omnīnō,
quibus itineribus
possent exire domō :
unum per Sēquanōs,
angustum et difficile,
inter montem Jūram
et flūmen Rhodanum,
quā vix carrī
dūcerentur singulī ;
mōns autem altissimus
impendēbat,
ut perpaucī
possent facile prohibēre :
² alterum
per nostram prōvinciam,
multō facilius
atque expeditius,
propterea quod Rhodanus
fluit inter finēs
Helvētiōrum
et Allobrogum,
quī pācātī erant nūper,
isque
nōn nullis locis
trānsitur vadō.
³ Genāva
est extrēmum oppidum
Allobrogum,
proximumque
finibus Helvētiōrum.
Ex eō oppidō
pōns pertinet ad Helvētiōs.
Existimābant sēsē
vel persuāsūrōs
Allobrogibus,

ayant été consumées,
ils partent ensemble avec eux ;
et ils adjoignent à eux-mêmes
comme compagnons,
admis vers eux (dans leurs rangs),
les Boiens, qui s'étaient établis
au delà du Rhin,
et avaient passé
sur le territoire de-la-Norique,
et assaillaient Noréa.
6. Deux routes
étaient en tout,
par lesquelles routes
ils pussent sortir de *leur* maison (pays) :
l'une à travers les Séquaniens,
étroite et difficile,
entre le mont Jura
et le fleuve *du* Rhône,
par où à peine les chariots
pouvaient être conduits un-à-un ;
or la montagne très-élevée
était suspendue-au-dessus (dominait la route),
de sorte-que des *ennemis* très-peu-nombreux
pouvaient facilement *les* écarter :
l'autre
par notre province,
beaucoup plus facile
et plus dégagée (libre),
parce que le Rhône
coule entre les frontières
des Helvétiens
et des Allobroges,
qui avaient été pacifiés (soumis) récemment,
et que celui-ci (le Rhône)
en plusieurs endroits
se passe à gué.
³ Genève
est la dernière ville
des Allobroges,
et la plus proche
des frontières des Helvétiens.
De cette ville
un pont aboutit aux Helvétiens.
Ils pensaient eux-mêmes
ou devoir persuader
aux Allobroges,

rentur, exīstimābant, vel vī coāctūrōs, ut per suōs finēs eōs ire patērentur. ⁴Omnibus rēbus ad profectiōnem comparātis, diem dīcunt, quā diē ad rīpam Rhodanī omnēs conveniant : is diēs erat ante diem quīntum calendās aprīlēs, L. Pisōne. A. Gabīniō cōsulibus.

7. Cæsari cum id nūntiātum esset, eōs per prōvinciam nostram iter facere cōnārī, mātūrat ab Urbe proficīscī ; et, quam māximīs potest itineribus, in Galliam ulteriōrem ¹ contendit, et ad Genāvam pervenit. ²Prōvinciāe tōtī quam māximum potest mīlitum numerum imperat (erat omnīnō in Galliā ulteriōre legiō ūna) ; pōntem, quī erat ad Genāvam, jubet rescindī. ³Ubi dē ejus adventū Helvētīi certiōrēs factī sunt, lēgātōs ad eum mittunt, nōbilissimōs cīvitātis, cujus lēgatiōnis Nammēius et Veruclōetius prīncipem locum obtinēbant, quī dīcerent « Sibi esse in

de gré, car ce peuple ne paraissait pas encore bien attaché aux Romains, soit par la force des armes. ⁴Tout étant prêt pour le départ, les Helvétiens fixent pour le rassemblement général sur les bords du Rhône le cinquième jour avant les calendes d'avril ; L. Pison et A. Gabinius étaient alors consuls.

7. Dès que César apprend qu'ils se disposent à traverser la province romaine, il se hâte de partir de Rome, gagne à marches forcées la Gaule ultérieure, et arrive à Genève. ²Il ordonne les plus nombreuses levées dans toute la province, car il n'y avait en tout, au delà des Alpes, qu'une seule légion, et fait couper le pont de Genève. ³Les Helvétiens, dès qu'ils sont instruits de son arrivée, lui députent les plus distingués de leur cité, ayant à leur tête Namméius et Vérucletius, pour lui dire que, n'ayant aucun autre chemin, ils

quod nōndum vidērentur bonō animō in populum Rōmānum, vel coāctūrōs vī, ut patērentur eōs ire per suōs finēs. ⁴Omnibus rēbus comparātis ad profectiōnem, dīcunt diem, quā diē omnēs conveniant ad rīpam Rhodanī : is diēs erat ante quīntum diem calendās aprīlēs, L. Pisōne, A. Gabīniō cōsulibus.

7. Cum id nūntiātum esset Cæsari, eōs cōnārī facere iter per nostram prōvinciam, mātūrat proficīscī ab Urbe ; et, itineribus quam potest māximīs, contendit in Galliam ulteriōrem, et pervēnit Genāvam. ²Imperat tōtī prōvinciāe numerum mīlitum quam potest māximum (ūnā legiō omnīnō erat in Galliā ulteriōre) ; jubet pōntem, quī erat ad Genāvam, rescindī. ³Ubi Helvētīi factī sunt certiōrēs dē adventū ejus, mittunt lēgātōs ad eum, nōbilissimōs cīvitātis, cujus lēgatiōnis Nammēius et Veruclōetius obtinēbant prīncipem locum, quī dīcerent « Esse in animō sibi

parce qu'ils ne paraissaient pas encore être d'une bonne disposition envers le peuple romain, ou devoir les contraindre par la force, pour qu'ils souffrissent eux (les Helvétiens) aller à travers leur territoire.

⁴Toutes les choses ayant été préparées pour le départ, ils disent (fixent) un jour, auquel jour tous se rassembleraient auprès de la rive du Rhône : ce jour était le cinquième jour avant les calendes d'avril, L. Pison et A. Gabinius étant consuls.

7. Comme cela avait été annoncé à César, eux tenter de faire route par notre province, il se hâte de partir de la ville (Rome) ; et, par des marches aussi grandes qu'il peut par les plus grandes, il se dirige vers la Gaule ultérieure, et parvient à Genève.

²Il commande à toute la province un nombre de soldats aussi grand qu'il peut commander le plus grand (une-seule légion en tout était dans la Gaule ultérieure) ; il ordonne le pont, qui était auprès de Genève, être coupé.

³Dès que les Helvétiens eurent été faits mieux-informés (eurent été avertis) de l'arrivée de lui, ils envoient des députés auprès de lui, les plus nobles de la cité, de laquelle députation Namméius et Vérucletius occupaient la première place, qui devaient dire « Être dans l'esprit à eux

animō sine ūllō maleficiō iter per prōvinciam facere, proptereā quod aliud iter habērent nūllum; rogāre ut ejus voluntāte id sibi facere liceat. » ⁴Cæsar, quod memoriā tenēbat L. Cassium cōnulem occīsum¹, exercitumque ejus ab Helvētiīs pulsum et sub jugum missum, concēdendum nōn putābat; ⁵neque hominēs inimicō animō, datā facultāte per prōvinciam itineris faciendī, temperātūrōs ab injūriā et maleficiō exīstimābat. ⁶Tamen, ut spatium intercēdere posset, dum militēs quōs imperāverat convenīrent, lēgātīs respondit diem sē ad dēlībērandum sūmptūrū; sī quid vellent, ante diem idūs aprīlēs reverterentur.

8. Intereā eā legiōne, quam sēcum habēbat, militibusque, quī ex prōvinciā convēnerant, ā lacū Lemannō, quī in flūmen Rhodanum īnfluit², ad montem Jūram, quī finēs Sēquanōrum ab Helvētiīs dīvidit, mīlia passuum decem novem³ mūrū, in al-

avaient l'intention de traverser la province sans y faire aucun mal, et qu'ils le priaient d'y consentir. ⁴César, qui se rappelait la mort du consul L. Cassius, son armée battue par les Helvétiens et réduite à passer sous le joug, ne pensait pas qu'il fallût le leur permettre; ⁵d'ailleurs il ne croyait guère qu'un peuple mal disposé pour nous s'abstînt de tout dégât et de toute violence, s'il lui accordait le passage. ⁶Cependant, pour donner aux troupes qu'il avait commandées le temps de se rassembler, il répondit aux députés qu'il avait besoin de délibérer sur leur demande, et qu'ils pouvaient revenir la veille des ides d'avril.

8. Il emploie, en attendant, sa légion et les troupes venues de la province à élever un mur de dix-neuf milles de longueur sur seize pieds de hauteur, et à creuser un fossé, depuis le lac Léman, qui verse ses eaux dans le Rhône, jusqu'au Jura, qui sépare les Séquaniens des

facere iter per prōvinciam sine ūllō maleficiō, proptereā quod habērent nūllum aliud iter; rogāre ut liceat sibi facere id voluntāte ejus. »

⁴Cæsar, quod tenēbat memoriā L. Cassium cōnulem occīsum, exercitumque ejus pulsum et missum sub jugum ab Helvētiīs, nōn putābat concēdendum; ⁵neque exīstimābat hominēs animō inimicō, facultāte faciendī itineris per prōvinciam datā, temperātūrōs ab injūriā et maleficiō.

⁶Tamen, ut spatium posset intercēdere, dum militēs quōs imperāverat convenīrent, respondit lēgātīs sē sūmptūrū diem ad dēlībērandum; sī vellent quid, reverterentur ante diem idūs aprīlēs.

8. Intereā eā legiōne, quam habēbat sēcum, militibusque quī convēnerant ex prōvinciā, perdūcit mūrū sēdecim pedum in altitudinem fossamque decem novem mīlia passuum ā lacū Lemannō,

de faire route par la province sans aucun mal (sans faire de dégât), parce qu'ils n'avaient aucun autre chemin; eux demander qu'il soit permis à eux de faire cela avec la volonté (le consentement) de lui. »

⁴César, parce qu'il gardait dans sa mémoire L. Cassius consul avoir été tué, et l'armée de lui avoir été battue et envoyée sous le joug par les Helvétiens, ne pensait pas la chose devoir être accordée; ⁵et il ne croyait pas des hommes d'une âme ennemie, la faculté de faire route à travers la province leur ayant été donnée, devoir s'abstenir d'insulte et de dégât.

⁶Cependant, afin qu'un espace de temps pût se passer dans l'intervalle, tandis que les soldats qu'il avait commandés se rassembleraient, il répondit aux députés lui-même devoir prendre du temps pour délibérer; s'ils voulaient quelque chose, qu'ils revinssent le jour avant les ides d'avril.

8. Cependant avec cette légion, qu'il avait avec lui-même, et avec les soldats qui s'étaient réunis venant de la province, il conduisit un mur de seize pieds en hauteur et un fossé pendant dix-neuf milliers de pas depuis le lac Léman,

titūdinem pedum sēdecim, fossamque perdūcit. ²Eō opere perfectō, præsidia dispōnit, castella commūnit, quō facilius, sī sē invītō trānsīre cōnārentur, prohibēre possit. ³Ubi ea diēs, quam cōstituerat cum lēgātīs, vēnit, et lēgātī ad eum revertērunt, negat sē mōre et exemplō populī Rōmānī posse iter ūllī per prōvinciam dāre ; et, sī vim facere cōnentur, prohibitūrum ostendit. ⁴Helvētiī, eā spē dējectī, nāvibus jūctīs ratibusque complūribus factīs, aliū vadīs Rhodanī, quā minima altitūdō flūminis erat, nōn nunquam interdiū, sæpius noctū, sī perrumpere possent, cōnātī, operis mūnitiōne et militum concursū et tēlis repulsī, hōc cōnātū dēstitērunt.

Helvétiens. ²L'ouvrage achevé, il y distribue des postes et y ajoute des redoutes, afin de repousser plus facilement les Helvétiens, s'ils tentaient de passer malgré lui. ³Lorsqu'au jour convenu les députés revinrent, il leur dit que, d'après l'usage constant du peuple romain, il ne pouvait accorder à personne le passage par la province, et leur fait voir que, s'ils essayaient de le forcer, il était en état de leur résister. ⁴Les Helvétiens, déçus dans leur espoir, tentèrent de forcer le passage, tantôt de jour, mais plus souvent la nuit, les uns sur des bateaux attachés ensemble ou sur des radeaux, les autres en traversant le Rhône à gué dans les endroits les moins profonds ; mais arrêtés par les retranchements, repoussés par le choc et les traits des soldats, et n'ayant pu se faire jour nulle part, ils abandonnèrent leurs tentatives.

qui influit
in flūmen Rhodanum,
ad montem Jūram
qui dīvidit ab Helvētiīs
finēs Sēquanōrum.
²Eō opere perfectō,
dispōnit præsidia,
commūnit castella,
quō possit facilius
prohibēre,
sī cōnārentur trānsīre
sē invītō.
³Ubi ea diēs,
quam cōstituerat
cum lēgātīs,
vēnit,
et lēgātī
revertērunt ad eum,
negat sē posse
mōre et exemplō
populī Rōmānī
dāre iter ūllī
per prōvinciam ;
et ostendit prohibitūrum,
sī cōnentur facere vim.
⁴Helvētiī, dējectī eā spē,
cōnātī
sī possent perrumpere,
nōn nunquam interdiū,
sæpius noctū,
nāvibus jūctīs
ratibusque complūribus
factīs,
aliū vadīs Rhodanī,
quā altitūdō flūminis
erat minima,
repulsī
mūnitiōne operis
et concursū
et tēlis militum,
dēstitērunt hōc cōnātū.

qui coule
dans le fleuve *du* Rhône,
jusqu'au mont Jura,
qui sépare des Helvétiens
les frontières des Séquaniens.
²Cet ouvrage étant achevé,
il dispose des garnisons,
fortifie des redoutes,
afin qu'il puisse plus facilement
les écarter,
s'ils entreprenaient de passer
lui-même ne-voulant-pas.
³Dès que ce jour,
qu'il avait établi (fixé)
avec les députés,
fut venu,
et que les députés
furent-de-retour vers lui,
il nie lui-même pouvoir
d'après la coutume et l'exemple
du peuple romain
donner route (passage) à personne
à travers la province ;
et il montre (signifie) *lui* devoir *les* repousser,
s'ils essayaient de faire violence.
⁴Les Helvétiens, déçus de cet espoir,
ayant essayé
s'ils pourraient forcer *le passage*,
quelquefois pendant-le-jour,
plus souvent de nuit,
les uns des navires ayant été joints *ensemble*,
et des radeaux très-nombreux
ayant été faits,
d'autres par les gués du Rhône,
par où la profondeur du fleuve
était la moindre,
ayant été repoussés
par la fortification de l'ouvrage
et par le concours
et les traits des soldats,
se désistèrent de cette tentative.

9. Relinquēbātur ūna per Sēquanōs via, quā, Sēquanīs invītīs, propter angustias ire nōn poterant. ² Hīs cum suā sponte persuādere nōn possent, lēgātōs ad Dumnorīgem Hæduum mittunt, ut eō dēprecātore ā Sēquanīs impetrārent. ³ Dumnorīx gratiā et largitiōne apud Sēquanōs plūrimum poterat, et Helvētiīs erat amīcus, quod ex eā civitate Orgetorigis filiam in mātīmōnium dūxerat, et cupiditate rēgnī adductus novīs rēbus studēbat, et quam plūrimās civitatēs suō beneficiō habere obstrictās volēbat. ⁴ Itaque rem suscipit et ā Sēquanīs impetrat ut per finēs suōs Helvētiōs ire patiantur, obsidēsque utī inter sēsē dent, perficit : Sēquanī, nē itinere Helvētiōs prohibeant ; Helvētiī, ut sine maleficiō et injūriā trāseant.

10. Cæsari nūntiātur Helvētiīs esse in animō per agrum Sēquanōrum et Hæduōrum iter in Santonum finēs facere, qui nōn

9. Il ne leur restait que le chemin par le pays des Séquaniens, impraticable, si l'on n'y consentait, à cause des défilés. ² Ne pouvant obtenir eux-mêmes cette permission, ils envoient des députés à l'Éduen Dumnorix pour le prier de la solliciter pour eux. ³ Dumnorix avait beaucoup de crédit chez les Séquaniens grâce à ses largesses, et c'était un ami des Helvétiens, parce que son épouse, fille d'Orgétorix, était de leur cité : de plus, entraîné par la passion de régner et aspirant à une révolution, il voulait s'attacher par ses services le plus de cités qu'il pourrait. ⁴ Il se charge donc de l'affaire, obtient des Séquaniens le passage pour les Helvétiens, et fait donner aux uns et aux autres des otages : les Séquaniens, pour garantir qu'ils n'inquiéteraient pas les Helvétiens dans leur marche ; et ceux-ci, pour assurer qu'ils ne commettraient ni violence ni dégât.

10. On vint annoncer à César que les Helvétiens avaient dessein de se rendre par le pays des Séquaniens et des Éduens dans celui des

9. Ūna via relinquēbātur, per Sēquanōs, quā nōn poterant ire Sēquanīs invītīs, propter angustias. ² Cum nōn possent persuādere hīs suā sponte, mittunt lēgātōs ad Dumnorīgem Hæduum, ut impetrārent ā Sēquanīs, eō dēprecātore. ³ Dumnorīx poterat plūrimum apud Sēquanōs gratiā et largitiōne, et erat amīcus Helvētiīs, quod dūxerat in mātīmōnium ex eā civitate filiam Orgetorigis, et adductus cupiditate rēgnī studēbat rēbus novīs, et volēbat habere civitatēs quam plūrimās obstrictās suō beneficiō. ⁴ Itaque suscipit rem et impetrat ā Sēquanīs ut patiantur Helvētiōs ire per suōs finēs, perficitque utī dent obsidēs inter sēsē : Sēquanī, nē prohibeant Helvētiōs itinere ; Helvētiī, ut trāseant sine maleficiō et injūriā. 10. Nūntiātur Cæsari esse in animō Helvētiīs facere iter per agrum Sēquanōrum et Hæduōrum in finēs Santonum, qui absunt nōn longē

9. Une seule route était laissée, à travers les Séquaniens, par où ils ne pouvaient pas aller les Séquaniens ne-voulant-pas, à-cause-des défilés. ² Comme ils ne pouvaient pas persuader ceux-ci par leur *propre* influence, ils envoient des députés à Dumnorix l'Éduen, afin qu'ils obtinssent *le passage* des Séquaniens, celui-ci *étant* intercesseur. ³ Dumnorix pouvait beaucoup auprès des Séquaniens par *son* crédit et *ses* largesses, et était ami aux Helvétiens, parce qu'il avait emmené en mariage de cette cité la fille d'Orgétorix, et entraîné par le désir de la royauté s'appliquait à un état-de-choses nouveau, et voulait avoir des cités *aussi nombreuses* qu'il *pourrait avoir* les plus nombreuses enchaînées à *lui-même* par son bienfait. ⁴ Aussi il entreprend l'affaire et obtient des Séquaniens qu'ils souffrent les Helvétiens aller à travers leur territoire, et achève (fait) qu'ils *se* donnent des otages entre eux : les Séquaniens, pour qu'ils ne repoussent pas les Helvétiens de *leur* route ; les Helvétiens, pour qu'ils passent sans dommage et dégât. 10. Il est annoncé à César être dans l'intention aux Helvétiens de faire route à travers le territoire des Séquaniens et des Éduens vers les frontières des Santons, qui sont-distants non loin

longē ā Tolōsātium ¹ finibus absunt, quæ cīvitās est in prōvinciā. ² Id sī fieret, intellegēbat magnō cum periculō prōvinciæ futurum ut hominēs bellicōsōs, populī Rōmānī inimicōs, locīs patentibus māximēque frūmentāriīs finitimōs habēret. ³ Ob eās causās eī mūnitiōnī quam fēcerat T. Labiēnum lēgātum præfēcit : ipse in Italiam ² magnīs itineribus contendit, duāsque ibi legiōnēs cōscribit, et trēs, quæ circum Aquilēiam ³ hiemābant, ex hibernis ēducit, et, quā proximum iter in ulteriōrem Galliam per Alpēs erat, cum hīs quīnque legiōnibus ire contendit. ⁴ Ibi Ceutronēs et Graïocelī et Caturīgēs ⁴, locīs superiōribus occupātis, itinere exercitum prohibēre cōnantur. ⁵ Complūribus hīs præliīs pulsīs, ab Ocelō ⁵, quod est citeriōris prōvinciæ extrēmum, in finēs Vocontiōrum ⁶ ulteriōris prōvinciæ diē septimō pervēnit ; inde in Allobrogum finēs, ab Allobrogibus in Segūsiāvōs ⁷ exercitum dūcit. Hī sunt extrā prōvinciam trāns Rhodanum primī.

Santons, peu éloigné des terres des Tolosates, dont la cité fait partie de notre province. ² Il comprit combien il serait dangereux pour la province d'avoir pour voisins, dans un pays de plaines et très-fertile en blé, des peuples belliqueux et ennemis des Romains. ³ Laissant en conséquence à T. Labiénus, son lieutenant, le commandement des fortifications qu'il avait élevées, il se rend lui-même à grandes journées en Italie, y lève deux légions, en prend trois dans leurs quartiers d'hiver près d'Aquilée, et marche avec ces troupes vers la Gaule ultérieure, à travers les Alpes, par le plus court chemin. ⁴ Les Ceutrons, les Graïocèles, les Caturiges, ayant occupé les hauteurs, tentent de fermer le passage à son armée. ⁵ Il les culbute dans plusieurs combats, et d'Océlum, qui est à l'extrémité de la Gaule citérieure, il arrive en sept jours dans la Gaule ultérieure, sur les terres des Vocontiens, d'où il conduit son armée chez les Allobroges et, de là chez les Ségusiens, premier peuple que l'on trouve hors de la province, au delà du Rhône.

ā finibus Tolōsātium,
quæ cīvitās est in prōvinciā.
² Si id fieret, intellegēbat
futurum cum magnō periculō
prōvinciæ
ut habēret finitimōs,
locīs patentibus
māximēque frūmentāriīs,
hominēs bellicōsōs,
inimicōs populī Rōmānī.
³ Ob eās causās
præfēcit T. Labiēnum
lēgātum
eī mūnitiōnī quam fēcerat :
ipse contendit in Italiam
magnīs itineribus,
cōscribitque ibi
duās legiōnēs,
et ēducit ex hibernis
trēs, quæ hiemābant
circum Aquilēiam,
et contendit ire
cum hīs quīnque legiōnibus
quā iter
in Galliam ulteriōrem
erat proximum per Alpēs.
⁴ Ibi Ceutronēs et Graïocelī
et Caturīgēs,
locīs superiōribus
occupātis,
cōnantur
prohibēre exercitum
itinere.
⁵ Hīs pulsīs
complūribus præliīs,
pervēnit septimō diē
ab Ocelō,
quod est extrēmum
prōvinciæ citeriōris,
in finēs Vocontiōrum
prōvinciæ ulteriōris ;
inde dūcit exercitum
in finēs Allobrogum,
ab Allobrogibus
in Segūsiāvōs.
Hī sunt primī
extrā prōvinciam

des frontières des Tolosates,
laquelle cité est dans la province.
² Si cela se faisait, il comprenait
devoir être avec un grand danger (qu'il serait
de (pour) la province [fort dangereux])
qu'elle eût *pour* voisins,
dans des contrées ouvertes (de plaines)
et extrêmement fertiles-en-blé,
des hommes belliqueux,
ennemis du peuple romain.
³ Pour ces motifs
il préposa T. Labiénus
son lieutenant
à ces retranchements qu'il avait faits :
lui-même se rend en Italie
à grandes marches,
et enrôle là
deux légions,
et fait-sortir des quartiers-d'hiver
trois *légions*, qui hivernaient
autour d'Aquilée,
et se hâte d'aller
avec ces cinq légions
par où la route
vers la Gaule ultérieure
était la plus proche (courte) à travers les Alpes.
⁴ Là les Ceutrons et les Graïocèles
et les Caturiges,
des lieux plus élevés
étant occupés,
tentent
de repousser l'armée
de *sa* route.
⁵ Ceux-ci ayant été battus
en plusieurs combats,
il parvient le septième jour
d'Océlum,
qui est le *point* extrême
de la province citérieure,
au territoire des Vocontiens
de la province ultérieure ;
de là il conduit *son* armée
sur le territoire des Allobroges,
et de chez les Allobroges
chez les Ségusiens.
Ceux-ci sont les premiers
en dehors de la province

11. Helvētīi jam per angustīas et finēs Sēquanōrum suās cōpiās trādūxerant, et in Hæduōrum finēs pervēnerant, eōrumque agrōs populābantur. ²Hæduī, cum sē suaque ab iīs dēfendere nōn possent, lēgātōs ad Cæsarem mittunt rogātum auxilium : ³ « Ita sē omnī tempore dē populō Rōmānō meritōs esse, ut pæne in cōspectū exercitūs nostrī agrī vāstārī, liberī eōrum in servitūtem abdūcī, oppida expugnārī nōn dēbuerint. » ⁴Eōdem tempore Hæduī Ambarrī ¹ necessārī et cōsanguineī Hæduōrum, Cæsarem certiōrem faciunt, sēsē, dēpopulātīs agrīs, nōn facile ab oppidīs vim hostium prohibēre : ⁵ item Allobrogēs quī trāns Rhodanum vīcōs possessiōnēsque habēbant fugā sē ad Cæsarem recipiunt, et dēmōnstrant sibi præter agrī solum nihil esse reliquī. ⁶ Quibus rēbus adductus, Cæsar nōn expectandum sibi statuit dum, omnibus fortūnis sociōrum cōsūmptīs, in Santonōs Helvētīi pervenirent.

11. Les Helvètes avaient déjà traversé avec toutes leurs forces les défilés et le territoire des Séquaniens, et ravageaient celui des Éduens. ² Hors d'état de se défendre, les Éduens envoient des députés vers César pour implorer son secours : ³ « Ils s'étaient de tout temps conduits à l'égard du peuple romain de manière à ne pas mériter de voir, presque sous les yeux de notre armée, leurs champs dévastés, leurs enfants entraînés en esclavage, leurs villes prises de force. » ⁴ En même temps, les Ambarres, amis des Éduens et du même sang qu'eux, font savoir à César que leurs terres ont été dévastées et qu'ils ont peine à défendre leurs villes. ⁵ Enfin ceux des Allobroges qui avaient des bourgs et des biens au delà du Rhône se retirent auprès de César, et lui exposent qu'il ne leur reste que le sol de leurs propriétés. ⁶ Tous ces motifs déterminèrent César à ne point attendre que les Helvètes, après avoir tout détruit chez ses alliés, fussent arrivés chez les Santons.

trāns Rhodanum.

11. Jam Helvētīi trādūxerant suās cōpiās per angustīas et finēs Sēquanōrum, et pervēnerant in finēs Hæduōrum, populābanturque agrōs eōrum. ²Hæduī, cum nōn possent dēfendere ab iīs sē suaque, mittunt lēgātōs ad Cæsarem rogātum auxilium : ³ « Sē meritōs esse ita dē populō Rōmānō omnī tempore, ut agrī eōrum nōn dēbuerint vāstārī pæne in cōspectū nostrī exercitūs, liberī abdūcī in servitūtem, oppida expugnārī. » ⁴Eōdem tempore Hæduī Ambarrī, necessārī et cōsanguineī Hæduōrum, faciunt Cæsarem certiōrem sēsē, agrīs dēpopulātīs, nōn prohibēre facile ab oppidīs vim hostium : ⁵ item Allobrogēs quī habēbant trāns Rhodanum vīcōs possessiōnēsque sē recipiunt ad Cæsarem fugā, et dēmōnstrant nihil reliquī esse sibi præter solum agrī. ⁶ Quibus rēbus adductus, Cæsar statuit nōn expectandum sibi dum, omnibus fortūnis

au delà du Rhône.

11. Déjà les Helvètes avaient fait-passer leurs troupes à travers les défilés et le territoire des Séquaniens, et étaient arrivés sur le territoire des Éduens, et ravageaient les terres d'eux. ² Les Éduens, comme ils ne pouvaient pas défendre contre eux eux-mêmes et leurs possessions, envoient des députés vers César demander du secours, *disant* : ³ « Eux-mêmes avoir mérité ainsi du peuple romain en tout temps, que les terres d'eux n'aient pas dû être dévastées presque à la vue de notre armée, leurs enfants être emmenés en esclavage, leurs villes être prises-de-force. » ⁴ Dans le même temps les Éduens Ambarres, alliés et parents des Éduens, font César mieux-informé (informent César) eux-mêmes, leurs terres ayant été ravagées, ne pas écarter facilement de leurs villes la violence des ennemis : ⁵ de même les (ceux des) Allobroges qui avaient au delà du Rhône des bourgs et des biens se retirent vers César par la fuite, et *lui* exposent rien de reste n'être à eux-mêmes excepté le sol *nu* de leur territoire. ⁶ Par lesquels faits amené (déterminé), César résolut ne devoir pas être attendu par lui que, tous les biens

12. Flūmen est Arar, quod per finēs Hæduōrum et Sēquanōrum in Rhodanum influit incredibīlī lēnitāte¹, ita ut oculīs in utram partem fluat iudicārī nōn possit. Id Helvētiī ratibus ac lintribus iūctīs trānsibant.² Ubi per explorātōrēs Cæsar certior factus est trēs jam cōpiārum partēs Helvētiōs id flūmen trādūxisse, quārtam vērō partem citrā flūmen Ararim reliquam esse, dē tertiā vigiliā cum legiōnibus tribus ē castrīs profectus, ad eam partem pervēnit, quæ nōndum flūmen trānsierat.³ Eōs impeditōs et inopināntēs aggressus, magnam eōrum partem concidit : reliquī fugæ sēsē mandārunt atque in proximās silvās abdidērunt.⁴ Is pāgus appellābātur Tigurīnus² : nam omnis cīvitās Helvētia in quattuor partēs vel pāgōs est divīsa.⁵ Hic pāgus ūnus, cum domō exisset, patrum nostrōrum memoriā, L. Cassium cōn-

12. La Saône, qui traverse le territoire des Éduens et des Séquaniens pour se jeter dans le Rhône, est une rivière d'une si incroyable lenteur, que l'on ne peut juger à l'œil en quel sens elle coule. Les Helvétiens la passaient sur des bateaux et des radeaux.² Dès que César apprit par ses éclaireurs que les trois quarts de leurs forces l'avaient déjà traversée et qu'il ne restait en deçà de la rivière que le dernier quart, il partit de son camp à la troisième veille, avec trois légions, et atteignit les troupes qui n'avaient pas encore effectué leur passage.³ Il les attaqua dans la surprise et le désordre, et en tailla en pièces une grande partie : le reste prit la fuite et alla se cacher dans les forêts voisines.⁴ Ce corps appartenait au canton des Tigurins ; car la cité helvétique est divisée en quatre parties ou cantons.⁵ Ce peuple, ayant quitté ses foyers du temps de nos pères, avait, seul, fait passer sous le joug l'armée du consul L. Cassius, qui

sociōrum
cōsumptīs,
Helvētiī
pervenirent in Santonōs.

12. Est flūmen Arar,
quod influit in Rhodanum
per finēs Hæduōrum
et Sēquanōrum
lēnitāte incredibīlī,
ita ut
nōn possit iudicārī oculis
in utram partem fluat.
Helvētiī trānsibant id
ratibus
ac lintribus iūctīs.

²Ubi Cæsar factus est certior
per explorātōrēs
jam Helvētiōs
trādūxisse id flūmen
trēs partēs cōpiārum,
quārtam vērō partem
esse reliquam
citrā flūmen Ararim,
prōfectus ē castrīs
dē tertiā vigiliā
cum tribus legiōnibus,
pervēnit ad eam partem,
quæ nōndum
trānsierat flūmen.

³Aggressus eōs impeditōs
et inopināntēs,
concidit
magnam partem eōrum :
reliquī
sēsē mandārunt fugæ
atque abdidērunt
in silvās proximās.

⁴Is pāgus
appellābātur Tigurīnus :
nam omnis cīvitās Helvētia
est divīsa in quattuor partēs
vel pāgōs.

⁵Hic pāgus ūnus,
cum exisset domō,
memoriā
nostrōrum patrum,

des alliés
ayant été épuisés,
les Helvétiens
arrivassent chez les Santons.

12. Il est une rivière, la Saône,
qui coule *pour se jeter* dans le Rhône
à travers le territoire des Éduens
et des Séquaniens
avec une douceur (lenteur) incroyable,
de-telle-sorte que
il ne puisse être jugé par les yeux
vers quel côté elle coule.
Les Helvétiens passaient cette *rivière*
avec des radeaux
et des barques jointes *ensemble*.

²Dès que César eut été fait mieux-informé
au-moyen-de ses éclaireurs
déjà les Helvétiens
avoir mené-au-delà-de cette rivière
trois parties (les trois quarts) de *leurs* troupes,
mais la quatrième partie
être de-reste (rester encore)
en deçà de la rivière *de* la Saône,
étant parti de *son* camp
à la troisième veille
avec trois légions,
il arrive à cette partie,
qui pas encore
n'avait passé la rivière.

³Ayant attaqué eux embarrassés
et qui-ne-s'y-attendaient-pas,
il tailla-en-pièces
une grande partie d'eux :
les autres
se confièrent à la fuite
et se cachèrent
dans les forêts les plus proches.

⁴Cette bourgade
était appelée *bourgade* des-Tigurins :
car toute la cité des-Helvétiens
est divisée en quatre parties
ou bourgades.

⁵Cette bourgade seule,
lorsqu'elle était sortie de *sa* demeure,
de la mémoire (du temps)
de nos pères,

sulem interfecerat ¹, et ejus exercitum sub jugum miserat. ⁶ Ita, sive cāsū, sive cōsiliō deōrum immortalium, quæ pars civitatis Helvætiæ insignem calamitatem populō Rōmānō intulerat, ea princeps pœnās persolvit. ⁷ Quā in rē Cæsar nōn solum publicās, sed etiam privātās injuriās ultus est, quod ejus socerī L. Pisonis ² avum, L. Pisonem lēgātum, Tigurinī eōdem proeliō, quō Cassium, interfecerant.

13. Hōc proeliō factō, reliquās copiās Helvætiōrum ut cōsequi posset, pōntem in Arari faciendum cūrat, atque ita exercitum trādūcit. ² Helvætiū, repentinō ejus adventū commōti, cum id, quod ipsi diēbus vīginti ægerrimē cōnfecerant, ut flūmen trānsirent, illum ūnō diē fecisse intellegent, lēgātōs ad eum mittunt : cujus lēgatiōnis Divicō princeps fuit, quī bellō Cassiānō dux Helvætiōrum fuerat. ³ Is ita cum Cæsare ēgit : « sī pācem populus Rōmānus cum Helvætiīs faceret, in eam partem itūrōs atque ibi futūrōs Helvætiōs, ubi eōs Cæsar cōstituisset atque

fut tué. ⁶ Ainsi, soit hasard, soit providence des dieux immortels, la portion de la cité helvétique qui avait fait essuyer au peuple romain ce terrible désastre fut punie la première. ⁷ César vengea, dans ce jour, non seulement les injures de l'État, mais encore les siennes propres ; car L. Pison, aïeul de son beau-père L. Pison et lieutenant de Cassius, avait péri dans le même combat.

13. Après la bataille, César jeta un pont sur la Saône et la fit passer à son armée, afin de joindre le reste des Helvètes. ² Étonnés de son approche soudaine et de ce qu'il avait franchi en un jour une rivière qu'ils n'avaient pu traverser eux-mêmes qu'en vingt jours et avec beaucoup de peine, ils lui envoient une députation dont le chef était Divicon, qui les avait commandés dans la guerre contre Cassius. ³ Divicon parla ainsi à César : « Si le peuple romain faisait la paix avec les Helvètes, ils iraient et se fixeraient où César

interfecerat
cōsulem L. Cassium,
et miserat sub jugum
exercitum ejus.
⁶ Ita, sive cāsū,
sive cōsiliō
deōrum immortalium,
ea pars civitatis Helvætiæ,
quæ intulerat
populō Rōmānō
calamitatem insignem,
persolvit pœnās princeps.
⁷ In quā rē Cæsar ultus est
nōn solum
injuriās publicās,
sed etiam privātās,
quod Tigurinī interfecerant
avum L. Pisonis socerī ejus,
L. Pisonem lēgātum,
eōdem proeliō,
quō Cassium.

13. Hōc proeliō factō,
ut posset cōsequi
reliquās cōpiās
Helvætiōrum,
cūrat pōntem faciendum
in Arari,
atque ita
trādūcit exercitum.
² Helvætiū, commōti
adventū repentinō ejus,
cum intellegent
illum fecisse ūnō diē
id quod ipsi cōnfecerant
ægerrimē
vīginti diēbus,
ut trānsirent flūmen,
mittunt lēgātōs ad eum :
cujus lēgatiōnis
Divicō fuit princeps,
quī fuerat dux Helvætiōrum
bellō Cassiānō.
³ Is ēgit ita cum Cæsare :
« Sī populus Rōmānus
faceret pācem
cum Helvætiīs,

avait tué
le consul L. Cassius,
et avait envoyé (fait passer) sous le joug
l'armée de lui.
⁶ Ainsi, soit par hasard,
soit par un conseil
des dieux immortels,
cette partie de la cité helvétique,
qui avait apporté
au peuple romain
un désastre remarquable,
paya des peines (fut punie) la première.
⁷ Dans lequel fait César vengea
non-seulement
les injures publiques,
mais encore *ses injures* personnelles,
parce que les Tigurins avaient tué
l'aïeul de L. Pison beau-père de lui,
L. Pison le lieutenant,
dans le même combat,
dans lequel *ils avaient tué* Cassius.

13. Ce combat ayant été fait (livré),
afin qu'il pût atteindre
le reste-des troupes
des Helvètes,
il s'occupe d'un pont devant être fait
sur la Saône,
et ensuite
fait-passer *son* armée.
² Les Helvètes, émus
de l'arrivée soudaine de lui,
comme ils reconnaissaient
lui avoir fait en un-seul jour
ce qu'eux-mêmes avaient achevé
très-péniblement
en vingt jours,
à savoir qu'ils passassent la rivière,
envoient des députés vers lui :
de laquelle députation
Divicon fut le chef,
lui qui avait été général des Helvètes
dans la guerre contre-Cassius.
³ Celui-ci s'expliqua ainsi avec César :
« Si le peuple romain
faisait la paix
avec les Helvètes,

esse voluisset ; ⁴ sīn bellō sequi persevēraret, reminiscerētur et veteris incommodi ¹ populī Rōmānī, et pristinae virtūtis Helvētiorum. ⁵ Quod imprōvisō ūnum pāgum adortus esset, cum iī, quī flūmen trānsissent, suis auxilium ferre nōn possent, nē ob eam rem aut suae magnopere virtūti tribueret, aut ipsos dēspiceret : ⁶ sē ita ā patribus majoribusque suis didicisse, ut magis virtute quam dolō contenderent, aut insidiis nīterentur. ⁷ Quārē nē committeret ut is locus, ubi cōstitissent, ex calamitate populī Rōmānī et interneciōne exercitūs nōmen caperet, aut memoriam prōderet. »

14. Hīs Cæsar ita respondit : « Eō sibi minus dubitātiōnis dārī, quod eās rēs, quās lēgātī Helvētīi commemorāssent, memoriā tenēret ; atque eō gravius ferre, quō minus meritō populī Rōmā-

l'indiquerait et le voudrait ; ⁴ s'il continuait les hostilités, qu'il se ressouvint de l'échec essuyé jadis par les Romains et de l'antique valeur des Helvètes. ⁵ Pour avoir surpris un de leurs cantons, qui ne pouvait recevoir aucun secours de ceux qui avaient passé la rivière, César ne devait ni trop présumer de sa valeur ni les mépriser. ⁶ Ils avaient appris de leurs pères et de leurs aïeux à faire usage de la bravoure plutôt que d'employer la ruse et d'avoir recours aux embûches. ⁷ Qu'il prit donc garde que le lieu où ils étaient ne devint fameux par quelque nouveau désastre du peuple romain et ne rappelât un jour la destruction de son armée tout entière. »

14. César répondit : « Qu'il pouvait d'autant moins balancer sur le parti à prendre, qu'il avait présent à son souvenir ce qui lui était rappelé par les députés helvètes, et qu'il en ressentait d'autant

Helvētios
itūrōs in eam partem
atque futūrōs ibi,
ubi Cæsar cōstituisset eōs
atque voluisset esse ;
⁴ sīn persevēraret
sequi bellō,
reminiscerētur
et veteris incommodi
populī Rōmānī,
et pristinae virtūtis
Helvētiorum.
⁵ Nē aut tribueret magnopere
suae virtūti,
aut dēspiceret ipsos,
ob eam rem,
quod adortus esset
imprōvisō
ūnum pāgum,
cum iī
quī trānsissent flūmen
nōn possent
ferre auxilium suis :
⁶ sē didicisse ita
ā suis patribus
majoribusque,
ut contenderent virtute
magis quam dolō,
aut nīterentur insidiis.
⁷ Quārē nē committeret
ut is locus,
ubi cōstitissent,
caperet nōmen,
aut prōderet memoriam,
ex calamitate
populī Rōmānī
et interneciōne exercitūs. »
14. Cæsar
respondit ita hīs :
« Minus dubitātiōnis
dārī sibi,
eō quod tenēret memoriā
eās rēs,
quās lēgātī Helvētīi
commemorāssent ;
atque ferre eō gravius,

les Helvètes
devoir aller de ce côté
et devoir être (rester) là,
où César aurait établi eux
et aurait voulu eux être ;
⁴ si-au-contraindre il persévérerait
à les poursuivre par la guerre,
qu'il se souvint
et de l'ancien désastre
du peuple romain,
et de l'antique valeur
des Helvètes.
⁵ Que ou il n'attribuât pas beaucoup
à sa propre valeur,
ou il ne méprisât pas eux-mêmes,
pour ce fait,
qu'il avait assailli
à l'improviste
une-seule bourgade,
quand ceux
qui avaient passé la rivière,
ne pouvaient pas
porter secours aux leurs :
⁶ eux avoir appris ainsi
de leurs pères
et de leurs ancêtres,
qu'ils luttassent par la valeur
plutôt que par la ruse,
ou (et) plutôt qu'ils ne s'appuyassent sur des em-
⁷ En conséquence qu'il ne risquât pas [bûches.
que ce lieu,
où ils s'étaient arrêtés,
prit un nom,
ou transmitt un souvenir,
par-suite du malheur
du peuple romain
et du massacre de son armée. »
14. César
répondit ainsi à ces paroles :
« Moins d'hésitation
être accordée (permise) à lui-même,
parce qu'il gardait dans sa mémoire
ces faits,
que les députés helvètes
avaient rappelés ;
et lui les supporter d'autant plus péniblement,

nī accidissent : ² quī sī alicujus injūriæ sibi conscius fuisset, nōn fuisse difficile cavēre ; sed eō dēceptum, quod neque commissum ā sē intellexeret quārē timēret, neque sine causā timendum putāret. ³ Quod sī veteris contumēliæ obliviscī vellet, num etiam recentium injūriārum, quod eō invitō iter per prōvinciam per vim temptāssent, quod Hæduōs, quod Ambarrōs, quod Allobroges vexāssent, memoriam dēpōnere posse ? ⁴ Quod suā victōriā tam insolenter glōriārentur, quodque tam diū sē impūne tulisse injūriās admīrārentur, eōdem pertinēre : ⁵ cōsuēsse enim deōs immortalēs, quō gravius hominēs ex commūtatiōne rērum doleant, quōs prō scelere eōrum ulciscī velint, hīs secundiōrēs interdum rēs et diūturniōrem impūnitātem concēdere. ⁶ Cum ea ita sint, tamen, sī obsidēs ab iīs sibi dentur, utī ea, quæ polli-

plus de peine que le peuple romain l'avait moins mérité. ² Si Rome avait eu conscience de quelque injustice, il lui eût été facile d'être sur ses gardes ; ce qui l'avait déçue, c'est qu'elle ne se connaissait aucun motif de craindre et qu'elle ne croyait pas devoir craindre sans motif. ³ Quand César voudrait oublier cet ancien affront, pourrait-il aussi perdre la mémoire des insultes récentes, de leurs tentatives pour traverser de force et malgré lui la province, des vexations qu'ils avaient fait souffrir aux Éduens, aux Ambarres, aux Allobroges ? ⁴ L'insolence avec laquelle ils se vantaient de leur victoire et leur étonnement de ce qu'on avait toléré si longtemps leurs outrages auraient le même résultat ; ⁵ car, pour rendre le changement de fortune plus douloureux à ceux dont les crimes provoquent leur vengeance, les dieux immortels leur accordent souvent la prospérité et une longue impunité. ⁶ Que si cependant ils donnaient des otages qui répondissent de l'exécution de leurs promesses, s'ils indemnisaient

quō accidissent minus meritō populī Rōmānī :
² quī sī fuisset
 conscius sibi
 alicujus injūriæ,
 nōn fuisse difficile
 cavēre ;
 sed dēceptum eō,
 quod neque intellexeret
 commissum ā sē
 quārē timēret,
 neque putāret timendum
 sine causā.
³ Quod sī vellet obliviscī
 veteris contumēliæ,
 num etiam posse
 dēpōnere memoriam
 injūriārum recentium,
 quod eō invitō
 temptāssent iter per vim
 per prōvinciam,
 quod vexāssent Hæduōs,
 quod Ambarrōs,
 quod Allobrogēs ?
⁴ Quod glōriārentur
 tam insolenter
 suā victōriā,
 quodque admīrārentur
 sē tulisse tam diū
 injūriās impūne,
 pertinēre eōdem :
⁵ deōs enim immortalēs
 cōsuēsse,
 quō hominēs
 quōs velint ulciscī
 prō scelere eōrum
 doleant gravius
 ex commūtatiōne
 rērum,
 concēdere hīs interdum
 rēs secundiōrēs
 et impūnitātem
 diūturniōrem.
⁶ Cum ea sint ita,
 tamen, sī obsidēs
 dentur sibi ab iīs,
 utī intellegat factūrōs

qu'ils étaient arrivés moins
 par le mérite (la faute) du peuple romain :
² lequel s'il eût été
 ayant-conscience en lui-même
 de quelque injure faite aux Helvétiens,
 ne pas avoir été (il n'eût pas été) difficile
 de se-tenir-en-garde ;
 mais le peuple romain avoir été trompé par cela,
 que et il ne savait pas
 quelque chose avoir été commise par lui
 pourquoi il dût craindre,
 et il ne pensait pas devoir être craint (qu'il dût
 sans motif. [craindre])
³ Que s'il voulait oublier
 l'ancien outrage,
 est-ce que aussi lui pouvoir (il pouvait)
 déposer (perdre) la mémoire
 des injures récentes,
 à savoir que lui ne-voulant-pas
 ils avaient essayé de faire route par force
 à travers la province,
 qu'ils avaient maltraité les Éduens,
 qu'ils avaient maltraité les Ambarres,
 qu'ils avaient maltraité les Allobroges ?
⁴ Quant à ce qu'ils se glorifiaient
 si insolemment
 de leur victoire,
 et qu'ils s'étonnaient
 eux (les Romains) avoir supporté si longtemps
 leurs injures sans-vengeance,
 cela tendre au-même-but (avoir le même résultat) :
⁵ en effet les dieux immortels [tat] :
 avoir-coutume,
 afin que les hommes
 qu'ils veulent punir
 selon le crime d'eux
 soient affligés plus lourdement
 par-suite-d'un changement
 de choses (de fortune),
 d'accorder à ceux-ci de-temps-en-temps
 des événements plus favorables
 et une impunité
 plus longue.
⁶ Quand ces choses étaient ainsi,
 cependant, si des otages
 étaient donnés à lui par eux,
 pour qu'il comprît eux devoir faire

ceantur, factūrōs intellegat, et sī Hæduīs dē injūriīs, quās ip-sīs sociīsque eōrum intulerint, item sī Allobrogibus satisfaciant, sēsē cum iīs pācem esse factūrum. » ⁷ Dīvicō respondit : « Ita Helvētiōs ā mājōribus suis īnstitūtōs esse, utī obsidēs accipere, nōn dare, cōnsuērīnt ; ejus rei populū Rōmānum esse testem. » Hōc respōnsō datō, discessit.

15. Posterō diē castra ex eō locō movent : idem facit Cæsar, equitātumque omnem, ad numerum quattuor mīlium, quem ex omnī prōvinciā et Hæduīs atque eōrum sociīs coāctum habēbat, præmittit, quī videant quās in partēs hostēs iter faciant. ² Quī, cupidius novissimum agmen īnsecūtī, aliēnō locō cum equitātū Helvētiōrum prœlium committunt : et pauci dē nostrīs cadunt. ³ Quō prœliō sublātī Helvētiī, quod quīngentīs equitibus tantam multitudinem equitum prōpulerant, audācius subsistere, nōn nunquam et novissimō agmine prœliō nostrōs lacessere

les Éduens et leurs alliés ainsi que les Allobroges des dommages qu'ils leur avaient causés, il ferait la paix avec eux. » ⁷ Divicon répliqua : « Que c'était une coutume transmise aux Helvétiens par leurs ancêtres de recevoir des otages, et non d'en donner ; les Romains en étaient la preuve. » Après cette réponse, il se retira.

15. Le lendemain les Helvétiens lèvent le camp : César fait de même, et, pour savoir de quel côté ils se dirigent, il détache en avant toute sa cavalerie, forte de quatre mille hommes rassemblés dans toute la province et chez les Éduens et leurs alliés. ² Comme ils suivaient de trop près l'arrière-garde de l'ennemi, ils en vinrent aux mains avec la cavalerie des Helvétiens dans une position peu avantageuse, et nous perdîmes quelques hommes. ³ Les ennemis, enflés du succès d'un combat où cinq cents de leurs cavaliers en avaient mis un si grand nombre en déroute, commencèrent à faire face avec plus d'audace ; leur arrière-garde nous attaquait même

ea quæ polliceantur,
et sī satisfaciant Hæduīs
dē injūriīs
quās intulerint
ipsīs sociīsque eōrum,
sī item
Allobrogibus,
sēsē factūrum esse pācem
cum iīs. »

⁷ Dīvicō respondit :
« Helvētiōs
īnstitūtōs esse ita
ā suis mājōribus,
utī cōnsuērīnt
accipere obsidēs,
nōn dāre ;
populū Rōmānum
esse testem ejus rei. »
Hōc respōnsō datō,
discessit.

15. Diē posterō
movent castra
ex eō locō :
Cæsar facit idem,
præmittitque
omnem equitātum
quem habēbat coāctum
ex omnī prōvinciā,
et Hæduīs
atque sociīs eōrum,
ad numerum
quattuor mīlium,
quī videant in quās partēs
hostēs faciant iter.
² Quī, īnsecūtī cupidius
novissimum agmen,
committunt prœlium
cum equitātū Helvētiōrum
locō aliēnō :
et pauci dē nostrīs cadunt.
³ Quō prœliō sublātī,
quod quīngentīs equitibus
prōpulerant
tantam multitudinem
equitum,
Helvētiī cœpērunt

ces choses qu'ils promettaient,
et s'ils donnaient-satisfaction aux Éduens
touchant les injures
qu'ils avaient apportées (faites)
à eux-mêmes et aux alliés d'eux,
si de même ils donnaient satisfaction
aux Allobroges,
lui-même devoir faire la paix
avec eux. »

⁷ Divicon répondit :
« Les Helvétiens
avoir été formés ainsi
par leurs ancêtres,
qu'ils eussent-coutume
de recevoir des otages,
et non d'en donner ;
le peuple romain
être témoin de ce fait. »
Cette réponse ayant été donnée,
il se retira.

15. Le jour suivant
ils mettent-en-mouvement leur camp
hors de ce lieu :
César fait la même chose,
et il envoie-en-avant
toute la cavalerie
qu'il avait rassemblée
de toute la province
et de chez les Éduens
et les alliés d'eux,
au nombre

de quatre milliers d'hommes,
qui verraient (pour voir) de quels côtés
les ennemis faisaient route.

² Lesquels, ayant poursuivi trop-ardemment
le dernier corps (l'arrière-garde),
engagent le combat
avec la cavalerie des Helvétiens
dans un endroit défavorable :
et un-petit-nombre des nôtres tombent.

³ Par lequel combat enflés,
parce que avec cinq-cents cavaliers
ils avaient repoussé
une si-grande multitude
de cavaliers,
les Helvétiens commencèrent

coep̄erunt. ⁴Cæsar suōs ā prœliō continēbat, ac satis habēbat in præsēntia hostem rapinīs pābulātiōnibusque prohibēre. ⁵Ita diēs circiter quīndecim iter fēcērunt, utī inter novissimum hostium agmen et nostrum primum nōn amplius quīnis aut sēnis mīlibus passuum ¹ interesset.

16. Interim cotidiē Cæsar Hæduōs frūmentum, quod essent publicē pollicitī, flāgitāre : ²nam propter frīgora, quod Gallia sub septentriōnibus, ut ante dictum est ², posita est, nōn modo frūmenta in agrīs mātūra nōn erant, sed nē pābuli quidem satis māgna copia suppetēbat ; ³eō autem frūmentō, quod flūmine Arari nāvibus subvēxerat, proptereā minus utī poterat, quod iter ab Arari Helvētiī āverterant, ā quibus discēdere nolēbat. ⁴Diem ex diē dūcere Hæduī ; cōferrī, comportārī, adesse dīcere. ⁵Ubi sē diūtius dūci intellexit, et diem instāre, quō diē frūmentum mī-

quelquefois. ⁴César ne permettait pas à ses soldats de combattre, et croyait assez faire, pour le moment, d'empêcher l'ennemi de fourrager et de piller. ⁵Les deux armées marchèrent ainsi quinze jours environ, l'arrière-garde ennemie n'étant tout au plus qu'à cinq ou six milles de notre avant-garde.

16. Cependant César demandait chaque jour aux Éduens le blé que leur cité avait promis : ²car la Gaule étant, comme on l'a dit, au septentrion, non seulement la moisson n'était pas mûre à cause du froid, mais on n'avait même pas assez de fourrage ; ³et César ne pouvait faire usage du blé qu'il avait embarqué sur la Saône, parce que les Helvétiens s'étaient écartés de cette rivière, et qu'il ne voulait pas s'éloigner d'eux. ⁴Les Éduens gagnaient un jour et puis un autre. On rassemblait les grains, disaient-ils ; ils étaient en route ; ils arrivaient. ⁵Voyant que la chose traînait trop en longueur, et que

subsistere audācius, nōn nunquam lacessere nostrōs prœliō et novissimō agmine. ⁴Cæsar continēbat suōs ā prœliō, ac habēbat satis in præsēntia prohibēre hostem rapinīs pābulātiōnibusque. ⁵Fēcērunt iter circiter quīndecim diēs ita, utī interesset nōn amplius quīnis aut sēnis mīlibus passuum inter novissimum agmen hostium et nostrum primum.

16. Interim Cæsar flāgitāre cotidiē Hæduōs frūmentum quod pollicitī erant publicē : ²nam propter frīgora, quod Gallia, ut dictum est ante, est posita sub septentriōnibus, nōn modo frūmenta in agrīs nōn erant mātūra, sed nē cōpia quidem pābuli satis māgna suppetēbat ; ³poterat autem minus utī eō frūmentō, quod subvēxerat nāvibus flūmine Arari, proptereā quod Helvētiī, ā quibus nolēbat discēdere, āverterant iter ab Arari. ⁴Hæduī dūcere diem ex diē ; dīcere cōferrī, comportārī, adesse. ⁵Ubi intellexit

à s'arrêter plus audacieusement, quelquefois à harceler les nôtres par un combat et *en détachant des soldats* du dernier corps.

⁴César retenait les siens loin du combat, et avait assez (se contentait) dans le présent d'écarter l'ennemi des rapines et des pâturages.

⁵Ils firent route environ quinze jours de telle-sorte, qu'il y-eût-de-l'intervalle pas plus que cinq ou six milliers de pas entre le dernier corps des ennemis et notre premier *corps*.

16. Cependant César de demander chaque-jour aux Éduens le blé qu'ils avaient promis publiquement (au nom de la cité entière) : ²car à-cause-des froids, parce que la Gaule, comme il a été dit auparavant, est située

sous le septentrion, non-seulement les blés dans les champs n'étaient pas mûrs, mais pas même une quantité de fourrage assez grande ne s'offrait ;

³or il pouvait moins (ne pouvait pas) user de ce blé, qu'il avait transporté sur des vaisseaux sur la rivière *de* la Saône, parce que les Helvétiens, desquels

il ne-voulait-pas s'éloigner, avaient détourné *leur* route de la Saône.

⁴Les Éduens de traîner-en-longueur jour après jour ; de dire *le blé* être apporté *par les particuliers*, être réuni, arriver.

⁵Dès que *César* eut compris

litibus metiri oporteret, convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Diviciaco et Lisco, qui summo magistratu praerat (quem *vergobretum* appellant Hedu, qui creatur annuus et vitae necisque in suos habet potestatem), ⁶ graviter eos accusat, quod, cum neque emi, neque ex agris summi posset, tam necessario tempore, tam propinquis hostibus, ab iis non sublevetur; praesertim cum magna ex parte eorum precibus adductus bellum suscepit, multo etiam gravius, quod sit destitutus queritur.

17. Tum demum Liscus, oratione Caesaris adductus, quod antea tacuerat, proponit: «Esse non nullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat; qui privatim plus possint quam ipsi magistratus. ² Hos seditiosam atque improbam oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant quod debeant:

le jour approchait où il faudrait distribuer du blé aux soldats, César convoque les premiers des Éduens, qui étaient en grand nombre dans le camp, entre autres Diviciacus et Liscus, leur suprême magistrat, celui qu'ils nomment *vergobret*: il est élu pour un an, et il a sur les siens droit de vie et de mort. ⁶ César leur reproche vivement de ne l'aider en rien, alors qu'il n'est possible ni d'acheter du blé ni d'en prendre dans les champs, dans un moment aussi décisif, lorsqu'on est si près de l'ennemi. Il se plaint d'autant plus amèrement de cet abandon, que ce sont leurs prières surtout qui l'ont déterminé à entreprendre cette guerre.

17. Le discours de César décide Liscus à dévoiler enfin ce qu'il avait caché jusqu'alors: «Il y avait plusieurs hommes en grand crédit auprès du peuple, et qui, quoique simples particuliers, pouvaient plus que les magistrats. ² Leurs propos séditieux et coupables détournaient le peuple d'apporter le blé qu'il devait fournir, parce

sē dūcī diūtius,
et diem instāre,
quō diē oportēret
mētiri frūmentum
militibus,
principibus eōrum
convocātis,
quōrum habēbat
magnam cōpiam
in castris,
in his Diviciacō et Liscō,
quī praerat
magistratūi summō
(quem Hēduī
appellant « vergobretum »,
quī creatur annuus
et habet in suos
potestatem vitæ necisque),
⁶ accusat eos graviter,
quod nōn sublevetur
ab iis,
cum posset neque emī,
neque sūmī ex agris,
tempore tam necessariō,
hostibus tam propinquis;
praesertim cum
adductus ex māgnā parte
precibus eōrum
suscepit bellum,
queritur
multō gravius etiam
quod destitutus sit.

17. Tum demum
Liscus,
adductus oratione Caesaris,
proponit
quod tacuerat antea:
« Non nullos esse,
quorum auctoritas
valeat plurimum
apud plebem;
qui privatim
possint plus
quam magistratus ipsi.
² Hos oratione seditiosam
atque improbam

lui-même être traîné trop longtemps,
et le jour approcher,
dans lequel jour il faudrait
mesurer le blé
aux soldats,
les principaux d'eux (des Éduens)
ayant été convoqués,
desquels il avait
un grand nombre
dans le camp,
et parmi ceux-ci Diviciacus et Liscus,
qui présidait
à la magistrature suprême
(*magistrat* que les Éduens
appellent « vergobret »,
qui est créé pour-un-an
et a sur les siens
pouvoir de vie et de mort),
⁶ il accuse eux fortement,
de ce qu'il n'était pas aidé
par eux,
quand *du blé ne* pouvait ni être acheté,
ni être tiré des champs,
dans un temps si nécessaire (décisif),
les ennemis *étant* si proches;
surtout lorsque
amené (déterminé) en grande partie
par les prières d'eux
il a entrepris la guerre,
il se plaint
beaucoup plus fortement encore
qu'il ait été abandonné.

17. Alors enfin
Liscus,
amené (décidé) par le discours de César,
expose
ce qu'il avait tu auparavant:
« Quelques *hommes* être,
dont l'autorité
avait-crédit beaucoup
auprès du peuple;
qui comme-particuliers
pouvaient plus
que les magistrats eux-mêmes.
² Ceux-ci par un langage séditieux
et coupable

³præstāre sī jam principātum Galliæ obtinēre nōn possint, Gallōrum quam Rōmānōrum imperia perferre, ⁴neque dubitāre debeant quīn, sī Helvētiōs superāverint Rōmānī, ūnā cum reliquā Galliā Hæduīs libertātem sint ēreptūrī. ⁵Ab iisdem nostra cōnsilia, quæque in castrīs gerantur, hostibus ēnūntiārī : hōs ā sē coercērī nōn posse ; ⁶quīn etiam, quod necessāriam rem coactus ¹Cæsari ēnūntiārīt, intellegere sēsē quantō id cum periculō fēcerit, et ob eam causam, quamdiū potuerit, tacuisse. »

18. Cæsar hāc orātiōne Liscī Dumnorīgem, Diviciāci fratrem, dēsīgnārī sentiēbat ; sed, quod plūribus præsēntibus eās rēs jactārī nōlēbat, celeriter concilium dīmīttit, Liscum retinet ; ²quærit ex sōlō ea, quæ in conventū dixerat. Dicit liberius atque audācius. Eadem sēcrētō ab aliīs quærit ; reperit esse vē-

que, disaient-ils, ³si les Éduens ne pouvaient tenir le premier rang dans la Gaule, il valait mieux obéir à des Gaulois qu'aux Romains, ⁴et qu'il n'était pas douteux que les Romains, une fois vainqueurs des Helvétiens, ne ravissent la liberté aux Éduens, comme au reste de la Gaule. ⁵Ces mêmes hommes instruisaient l'ennemi de nos projets et de ce qui se passait dans le camp. Il ne pouvait, quant à lui, les réprimer ; ⁶il savait même à combien de dangers il s'exposait en découvrant à César ce qu'il était forcé de lui dire : aussi avait-il gardé le silence tant qu'il avait pu le faire. »

18. César sentait bien que par ces paroles Liscus désignait Dumnorix, frère de Diviciacus ; mais, ne voulant point que cette affaire fût traitée publiquement, il se hâte de congédier l'assemblée, retient Liscus et l'interroge en particulier sur ce qu'il a dit en public. Liscus parle plus franchement et plus positivement ; ²César interroge secrètement les autres Éduens sur le même sujet ; il reconnaît qu'on

dētērrēre multītūdīnem, nē conferant frūmentum quod debeant.

³Præstāre sī jam nōn possint obtinēre principātum Galliæ, perferre imperia Gallōrum quam Rōmānōrum, ⁴neque debeant dubitāre quīn, sī Rōmānī superāverint Helvētiōs, ēreptūrī sint libertātem Hæduīs ūnā cum reliquā Galliā. ⁵Nostra cōnsilia, quæque gerantur in castrīs, ēnūntiārī hostibus ab iisdem : hōs nōn posse coercērī ā sē ; ⁶quīn etiam, quod coactus ēnūntiārīt rem necessāriam Cæsēsē intellegere cum quantō periculō fēcerit id, et ob eam causam tacuisse quamdiū potuerit. »

18. Cæsar sentiēbat Dumnorīgem, fratrem Diviciāci, dēsīgnārī hāc orātiōne Liscī ; sed, quod nōlēbat eās rēs jactārī plūribus præsēntibus, dīmīttit celeriter concilium, retinet Liscum ; ²quærit ex sōlō ea, quæ dixerat in conventū. Dicit liberius atque audācius. Quærit eādem ab aliīs

détourner la multitude, pour qu'ils n'apportent pas le blé qu'ils devaient fournir.

³Valoir mieux si désormais ils ne pouvaient pas occuper le premier-rang de la Gaule, supporter la domination de Gaulois *plutôt* que *celle* des Romains, ⁴et ils ne doivent pas douter que, si les Romains avaient vaincu les Helvétiens, ils ne, dussent ravir la liberté aux Éduens en-même-temps avec le reste (qu'au reste) de la ⁵Nos desseins [Gaule] et *les choses* qui se faisaient dans le camp, être dénoncés aux ennemis par ces-mêmes *hommes* : ces *hommes* ne pouvoir être réprimés par lui (Liscus) ; ⁶bien plus, en ce que forcé il avait dénoncé *ce* fait grave à César, lui-même comprendre avec quel-grand danger il avait fait cela, et pour ce motif s'être tu tant qu'il avait pu. »

18. César sentait Dumnorix, frère de Diviciacus, être désigné par ce discours de Liscus ; mais, parce qu'il ne-voulait-pas ces faits être mis-en-avant plusieurs étant-présents, il congédie promptement le conseil, retient Liscus ; ²il fait-des-questions à *lui* seul sur ces choses, qu'il avait dites dans l'assemblée. Il (Liscus) parle plus librement et plus hardiment. Il demande ces-mêmes choses à d'autres

ra. ³ « Ipsum esse Dumnorīgem, summā audāciā, magnā apud plēbem propter liberālitatem grātiā, cupidum rērum novārum ; complūrēs annōs portōria ¹ reliquaue omnia Hæduōrum vectīgālia parvō pretiō redempta habēre, propterea quod illō licente contrā licērī audeat nēmō. ⁴ His rēbus et suam rem familiārem auxisse, et facultātēs ad largiendum magnās comparāsse ; ⁵ magnum numerum equitātūs suō sumptū semper alere et circum sē habēre ; ⁶ neque solum domī, sed etiam apud finitimās civitātēs largiter posse ; atque hujus potentiæ causā matrem in Biturīgibus hominī illic nōbilissimō ac potentissimō collocāsse ; ⁷ ipsum ex Helvētiīs uxōrem habēre ; sorōrem ex matre et propinquās suās nuptum in aliās civitātēs collocāsse ; ⁸ favēre et cupere Helvētiīs propter eam adfinitatem ; ōdisse etiam suō nōmine Cæsarem et Rōmānōs, quod eōrum adventū potentia

lui a dit vrai. ³ « Dumnorix, plein d'audace, fort aimé du peuple pour sa libéralité, désirait un autre ordre de choses ; il avait été plusieurs années fermier, à vil prix, des péages et de tous les autres revenus des Éduens, parce que, dès qu'il enchérissait, personne n'osait surenchérir. ⁴ Il avait par là grossi sa fortune et ramassé de quoi fournir à ses immenses largesses : ⁵ il entretenait à ses frais un grand nombre de cavaliers qu'il avait sans cesse autour de lui. ⁶ Et ce n'était pas seulement chez les Éduens, mais aussi dans les cités voisines, qu'il avait une puissante influence. Pour l'étendre, il avait marié sa mère à un des hommes les plus nobles et les plus puissants chez les Bituriges, pris lui-même une Helvétienne pour femme, ⁷ et choisi dans d'autres cités des époux à sa sœur utérine et à ses parentes. ⁸ Il aimait et favorisait les Helvétiens, à cause de cette alliance : il haïssait personnellement César et les Romains, parce que leur arrivée avait

sēcrētō ;
reperit esse vēra.
³ « Dumnorīgem ipsum,
audāciā summā,
māgnā grātiā apud plēbem
propter liberālitatem,
esse cupidum
rērum novārum ;
habēre complūrēs annōs
portōria
omniaque reliqua vectīgālia
Hæduōrum
redempta parvō pretiō,
propterea quod,
illō licente,
nēmō audeat licērī contrā.
⁴ His rēbus et auxisse
suam rem familiārem,
et comparāsse
magnās facultātēs
ad largiendum ;
⁵ semper alere suō sumptū
et habēre circum sē
magnum numerum
equitātūs ;
⁶ neque solum
posse largiter
domī,
sed etiam
apud civitātēs finitimās ;
atque causā hujus potentiæ
collocāsse matrem
in Biturīgibus
hominī nōbilissimō
ac potentissimō illic ;
ipsum habēre uxōrem
ex Helvētiīs ;
collocāsse nuptum
⁷ in aliās civitātēs
sorōrem ex matre
et suās propinquās ;
⁸ favēre et cupere
Helvētiīs
propter eam adfinitatem ;
ōdisse etiam suō nōmine
Cæsarem et Rōmānōs,
quod adventū eōrum

secrètement ;
il reconnaît *les faits* être vrais.
³ « Dumnorix lui-même,
d'une audace suprême,
d'un grand crédit auprès du peuple
à-cause-de sa libéralité,
être désireux
d'un état-de-choses nouveau ;
avoir *depuis* plusieurs années
les péages
et tous les autres revenus
des Éduens
rachetés (affermés) à petit (bas) prix,
parce que,
lui enchérissant,
personne n'osait enchérir en-opposition.
⁴ Par ces moyens *lui* et avoir accru
son bien de-famille,
et avoir amassé
de grandes ressources
pour faire-des-largesses ;
⁵ toujours nourrir à ses frais
et avoir autour de lui
un grand nombre
de cavalerie (cavaliers) ;
⁶ et non-seulement
pouvoir (avoir du crédit) grandement
à la maison (dans son pays),
mais encore
auprès des cités voisines ;
et dans l'intérêt de ce pouvoir
avoir établi (marié) sa mère
chez les Bituriges
à un homme très-noble
et très-puissant là ;
lui-même avoir une épouse
de chez les Helvétiens ;
avoir établi pour se marier
⁷ dans d'autres cités
sa sœur de mère
et ses parentes ;
⁸ être-favorable et faire-des-souhaits
pour les Helvétiens
à-cause-de cette alliance ;
haïr aussi en son nom (personnellement)
César et les Romains,
parce que par l'arrivée d'eux

ejus dēminūta et Dīviciācus frāter in antiquum locum grātiae atque honōris sit restitūtus. ⁹ Sī quid accidat Rōmānīs, summam in spem, per Helvētiōs regnī obtinendī venīre ; imperiō populī Rōmānī nōn modo dē regnō, sed etiam dē eā, quam habeat, grātiā dēsperāre. » ¹⁰ Reperiēbat etiam in quærendō Cæsar, quod proelium equestre ¹ adversum paucīs ante diēbus esset factum, initium ejus fugæ factum ab Dumnorīge atque ejus equitibus (nam equitātūī, quem auxiliō Cæsari Hæduī miserant, Dumnorīx præerat) ; eōrum fugā reliquum esse equitātum perterritum.

19. Quibus rēbus cōgnītīs, cum ad hās suspiciōnēs certissimæ rēs accēderent, quod per finēs Sēquanōrum Helvētiōs trādūxisset, quod obsidēs inter eōs dandōs curāssset, quod ea omnia nōn modo injūssū suō et cīvītātis, sed etiam inscientibus ipsīs fēcis-

diminué son pouvoir et rendu à Diviciacus, son frère, son crédit et ses honneurs d'autrefois. ⁹ Que les Romains éprouvassent quelque revers, il avait tout espoir de parvenir à la royauté, avec l'aide des Helvétiens, tandis que, sous la domination romaine, il ne pouvait espérer ni de régner, ni même de conserver ce qu'il avait de puissance. » ¹⁰ César découvrit encore par ses questions que, dans le malheureux combat de cavalerie qui avait eu lieu quelques jours auparavant, la déroute avait commencé par Dumnorix et les siens (car il commandait la cavalerie auxiliaire envoyée par les Éduens à César), et que leur fuite avait jeté la terreur dans tout le reste. »

19. D'après ces renseignements, comme des faits certains se joignaient aux présomptions, que Dumnorix avait fait traverser aux Helvétiens le pays des Séquaniens, que par son entremise les deux peuples s'étaient donné mutuellement des otages, qu'il avait fait tout cela non seulement sans l'ordre de César et des Éduens, mais

potentia ejus dēminūta sit et Dīviciācus frāter restitūtus in antiquum locum grātiae atque honōris. ⁹ Sī quid accidat Rōmānīs, venīre in summam spem obtinendī regnī per Helvētiōs ; imperiō populī Rōmānī dēsperāre nōn modo dē regnō, sed etiam dē eā grātiā, quam habeat. » ¹⁰ Cæsar reperiēbat etiam in quærendō, quod proelium equestre adversum factum esset paucīs diēbus ante, initium ejus fugæ factum ab Dumnorīge atque equitibus ejus (nam Dumnorīx præerat equitātūī quem Hæduī miserant auxiliō Cæsari) ; reliquum equitātum perterritum esse fugā eōrum.

19. Quibus rēbus cōgnītīs, cum rēs certissimæ accēderent ad hās suspiciōnēs, quod trādūxisset Helvētiōs per finēs Sēquanōrum, quod curāssset obsidēs dandōs inter eōs, quod fēcisset omnia ea nōn modo injūssū suō et cīvītātis, sed etiam ipsīs inscientibus,

la puissance de lui avait été diminuée et Diviciacus son frère rétabli dans son antique place (rang) de crédit et d'honneur. ⁹ Si quelque chose arrivait aux Romains, lui venir au plus haut espoir d'occuper la royauté à l'aide-des Helvétiens ; sous l'empire du peuple romain lui désespérer non-seulement de la royauté, mais même de ce crédit, qu'il possédait. »

¹⁰ César découvrait aussi en interrogeant, en ce qu'un combat de-cavalerie contraire (malheureux) avait été fait (livré) peu-de jours auparavant, le commencement de cette fuite avoir été fait par Dumnorix et les cavaliers de lui (car Dumnorix commandait à la cavalerie que les Éduens avaient envoyée au secours à César) ; le reste-de la cavalerie avoir été épouvanté par la fuite d'eux.

19. Lesquels faits étant connus, comme des faits très-certains s'ajoutaient à ces soupçons, savoir qu'il avait fait-passer les Helvétiens à travers le territoire des Séquaniens, qu'il avait pris-soin d'otages devant être donnés entre eux, qu'il avait fait toutes ces choses non-seulement sans-l'ordre de-lui (César) et de la cité, mais même eux-mêmes (César et la cité) ne-le-sachant-pas,

set, quod ā magistrātū Hæduōrum accusārētur, satis esse causæ arbitrābātur quārē in eum aut ipse animadverteret, aut cīvitatē animadvertere jubēret. ² His omnibus rēbus ūnum repugnābat, quod Dīviciāci fratris summum in populum Rōmānum stūdiū, summam in sē voluntātem, ēgregiam fidem, jūstitiam, temperantiam cōgnōverat : nam, nē ejus suppliciō Dīviciāci animum offenderet, verēbātur. ³ Itaque, priusquam quicquam conārētur, Dīviciācum ad sē vocārī jubet, et, cotīdiānis interpretibus remōtīs, per C. Valerium Troucillum, prīncipem Galliæ prōvinciæ, familiārem suum, cui summam omnium rērum fidem habēbat, cum eō colloquitur ; ⁴ simul commonefacit quæ, ipsō præsente, in conciliō Gallōrum dē Dumnorīge sint dicta, et ostendit quæ sēparātīm quisque dē eō apud sē dixerit : ⁵ petit atque hortātur ut, sine ejus offensiōne animī, vel ipse dē eō, causā cōgnitā, statuāt, vel cīvitatē statuere jubeat.

encore à leur insu, et que le premier magistrat de la cité l'accusait, César croyait avoir assez de motifs pour sévir lui-même, ou pour ordonner à la cité de sévir. ² Une seule chose l'arrêtait ; il connaissait le dévouement absolu du frère de Dumnorix, Diviciacus, au peuple romain, son ardent attachement pour sa personne, sa fidélité à l'épreuve, sa justice et sa modération. Il craignait de l'affliger en envoyant son frère au supplice. ³ Avant de passer outre, il le fait donc appeler, renvoie ses interprètes ordinaires et, pour s'entretenir avec lui, se sert de C. Valérius Troucillus, le premier de la province de Gaule, dans lequel il avait toute confiance. ⁴ Il rappelle à Diviciacus ce que, dans l'assemblée des Éduens, on a dit devant lui de Dumnorix ; il lui fait part des divers renseignements qu'il a reçus en particulier, ⁵ et lui demande avec instance de ne point s'affliger si, après information, il statue lui-même ou donne ordre à la cité de statuer sur le coupable.

quod accusārētur
ā magistrātū Hæduōrum,
arbitrābātur
satis causæ esse
quārē aut ipse
animadverteret in eum,
aut jubēret
cīvitatē animadvertere.
² Ūnum repugnābat
omnibus his rēbus,
quod cōgnōverat
stūdiū summum
Dīviciāci fratris
in populum Rōmānum,
voluntātem summam in sē,
fidem ēgregiam,
jūstitiam, temperantiam :
nam verēbātur
nē suppliciō ejus
offenderet
animum Dīviciāci.
³ Itaque,
priusquam conārētur
quicquam,
jubet Dīviciācum
vocārī ad sē,
et, interpretibus cotīdiānis
remōtīs,
colloquitur cum eō
per C. Valerium Troucillum,
prīncipem
prōvinciæ Galliæ,
suum familiārem,
cui habēbat fidem summam
omnium rērum ;
⁴ simul commonefacit
quæ dicta sint
dē Dumnorīge,
ipsō præsente,
in conciliō Gallōrum,
et ostendit quæ quisque
dixerit sēparātīm apud sē
dē eō :
⁵ petit atque hortātur
ut, sine offensiōne
animī ejus,
vel ipse

qu'il était accusé
par le magistrat des Éduens,
il (César) pensait
assez de motif (un motif suffisant) être
pour que ou lui-même
il sévît contre lui,
ou il ordonnât
la cité sévir.
² Une seule chose combattait
tous ces motifs,
qu'il connaissait
le dévouement très-haut
de Diviciacus frère de Dumnorix
envers le peuple romain,
sa bienveillance très-haute envers lui-même,
sa bonne-foi distinguée,
sa justice, sa modération :
car il craignait
que par le supplice de lui (Dumnorix)
il n'offensât
le cœur de Diviciacus.
³ En-conséquence,
avant qu'il n'entreprît
quoi-que-ce-fût,
il ordonne Diviciacus
être appelé vers lui,
et, les interprètes de-chaque-jour
ayant été écartés,
il s'entretient avec lui
par-l'intermédiaire-de C. Valérius Troucillus,
le premier
de la province de Gaule,
son familier,
en qui il avait la confiance la plus haute
de (en) toutes choses ;
⁴ en-même-temps il lui rappelle
quelles choses avaient été dites
de Dumnorix,
lui-même (Diviciacus) étant présent,
dans le conseil des Gaulois,
et lui découvre quelles choses chacun
avait dites séparément auprès de lui-même (Cé-
sur lui (Dumnorix) : [sar)
⁵ il lui demande et l'exhorte
que, sans offense
du cœur de lui (Diviciacus),
ou lui-même (César)

20. Dīviciācus multīs cum lacrimīs, Cæsarem complexus, obsecrāre cœpit « Nē quid gravius in fratrem statueret ; ² scīre sē illa esse vēra, nec quemquam ex eō plūs quam sē dolōris capere, proptereā quod, cum ipse grātiā plūrimum domī atque in reliquā Galliā, ille minimum propter adulēscēntiam posset, per sē crēvisset ; quibus opibus ac nervīs nōn solum ad minuendam grātiā, sed pæne ad perniciem suam ūterētur : ³ sēsē tamen et amōre fraternō et exīstimātiōne vulgī commōvērī. ⁴ Quod sī quid eī ā Cæsare gravius accidisset, cum ipse eum locum amicitiae apud eum tenēret, nēminem exīstimātūrum nōn suā voluntāte factum : quā ex rē futūrum utī tōtius Galliæ animī ā sē āverterentur. » ⁵ Hæc cum plūribus verbīs flēns ā Cæsare peteret, Cæsar ejus dextram prendit ; consōlātus rogat finem ōrandī

20. Diviciacus, baigné de larmes, serre César dans ses bras et le conjure de n'être point trop sévère pour son frère. ² « Il sait qu'on a dit vrai, et personne n'en est plus désolé que lui ; car c'est au grand crédit dont il jouit dans sa cité et dans le reste de la Gaule que Dumnorix a dû son élévation, dans un temps où, par sa jeunesse, il n'avait aucune influence ; et ce frère employait ses richesses et son pouvoir, non seulement à ruiner le crédit de Diviciacus, mais encore à préparer sa perte. ³ Cependant la force du sang et l'opinion publique l'emportaient. ⁴ Si César traitait Dumnorix avec rigueur au moment même où Diviciacus était si avant dans son amitié, personne ne croirait que ce fût malgré Diviciacus, ce qui lui attirerait l'aversion de toute la Gaule. » ⁵ Il continuait, tout en pleurs, ce discours suppliant ; mais César lui prend la main, le rassure, et le prie

statuat dē eō,
causā cōgnitā,
vel jubeat
cīvitātem statuere.

20. Dīviciācus,
complexus Cæsarem,
cœpit obsecrāre
cum lacrimīs multīs
« Nē statueret quid
gravius
in fratrem ;
² sē scīre
illa esse vēra,
nec quemquam capere ex eō
plūs dolōris quam sē,
proptereā quod,
cum ipse [posset] plūrimum
grātiā
domī
atque in reliquā Galliā,
ille posset minimum
propter adulēscēntiam,
crēvisset per sē ;
quibus opibus ac nervīs
ūterētur nōn solum
ad minuendam grātiā,
sed pæne
ad perniciem suam :
³ sēsē tamen commōvērī
amōre fraternō
et exīstimātiōne vulgī.
⁴ Quod sī quid
accidisset eī gravius
ā Cæsare,
cum ipse
tenēret eum locum amicitiae
apud eum,
nēminem exīstimātūrum
nōn factum
voluntāte suā :
ex quā rē futūrum
utī animī tōtius Galliæ
āverterentur ā sē. »
⁵ Cum flēns
peteret hæc ā Cæsare
plūribus verbīs,

puisse statuer sur lui (Dumnorix),
la cause étant instruite,
ou puisse ordonner
la cité statuer.

20. Diviciacus,
ayant embrassé César,
se mit à le supplier
avec des larmes abondantes
« Qu'il ne décidât pas quelque chose
trop sévèrement
contre son frère ;
² lui-même (Diviciacus) savoir
ces choses qu'on avait dites être vraies,
et qui-que-ce-soit ne pas concevoir de cela
plus de douleur que lui-même,
parce que,
comme lui-même était-puissant très-grandement
par son crédit
dans sa patrie
et dans le reste-de la Gaule,
et que celui-là (Dumnorix) pouvait très-peu
à-cause-de sa jeunesse,
il avait grandi à-l'aide-de lui-même ;
desquelles ressources et desquels nerfs (forces)
il usait non-seulement
pour diminuer le crédit de Diviciacus,
mais presque
pour la perte de-lui (Diviciacus) :
³ lui-même cependant être touché
par l'amour fraternel
et par l'opinion du vulgaire.
⁴ Que si quelque chose
était arrivée à lui (Dumnorix) plus sévèrement
de-la-part-de César,
tandis que lui-même (Diviciacus)
occupait ce rang d'amitié
auprès de lui (César),
personne ne devoir estimer
cela n'avoir pas été fait
de la volonté de-lui (Diviciacus) :
de laquelle chose devoir être (il résulterait)
que les cœurs de toute la Gaule
se détourneraient de lui. »
⁵ Comme en pleurant
il demandait ces choses à César
en plus-de paroles,

faciat ; tantī ejus apud sē grātiā esse ostendit, utī et reī pūbli-
cæ injūriam et suum dolōrem ejus voluntātī ac precibus con-
dōnet. ⁶ Dumnorīgem ad sē vocat ; fratrem adhibet ; quæ in eō
reprehendat, ostendit ; quæ ipse intellegat, quæ cīvītās querā-
tur, prōpōnit ; monet ut in reliquum tempus omnēs suspiciōnēs
vītet ; præterita sē Diviciācō fratrī condōnāre dicit. Dumnorīgī
custōdēs pōnit, ut, quæ agat, quibuscum loquātur, scīre possit.

21. Eōdem diē ab explōrātōribus certior factus hostēs sub
monte cōnsēdisse mīlia passuum ab ipsius castrīs octō ¹, quālis
esset nātūra montis et quālis in circuitū ascēsus, quī cognō-
scerent, mīsīt. Renūtiātum est facilem esse. ² Dē tertiā vigiliā,
T. Labiēnum, lēgātum prō prætōre, cum duābus legiōnibus et iīs
ducibus, quī iter cognōverant, summum jugum montis ascende-

de mettre fin à ses instances ; il lui déclare que telle est son affection
pour lui, qu'il sacrifie à ses désirs et à ses prières le ressentiment
de la république et sa propre indignation. ⁶ Il fait venir Dumnorix
et, en présence de son frère, il lui apprend les sujets de son mé-
contentement ; il lui découvre et ce qu'il sait et ce dont se plaint sa
cité ; il l'avertit d'éviter, à l'avenir, d'éveiller le soupçon, et ajoute
qu'il doit le pardon du passé à son frère Diviciacus. Puis il le fait
observer, pour connaître et ce qu'il ferait et quelles personnes il
entretiendrait.

21. Le même jour, instruit par ses éclaireurs que l'ennemi s'est
arrêté au pied d'une montagne, à huit milles de son camp, il envoie
reconnaître la position et l'accès des hauteurs sur tous les points. On
lui rapporte que cet accès est facile. ² À la troisième veille, il ordonne
au propréteur Labiénus de gagner le sommet de la montagne avec
deux légions et les guides qui avaient reconnu le chemin, et le met

Cæsar
prendit dextram ejus ;
consolātus
rogat faciat finem
ōrandī ;
ostendit grātiā ejus
esse tantī apud sē,
utī condōnet
voluntātī ac precibus ejus
et injūriam reī pūblicæ
et suum dolōrem.
⁶ Vocat ad sē Dumnorīgem ;
adhibet fratrem ;
ostendit
quæ reprehendat in eō ;
prōpōnit
quæ ipse intellegat,
quæ cīvītās querātur ;
monet
ut in reliquum tempus
vītet omnēs suspiciōnēs ;
dicit sē condōnāre præterita
Diviciācō fratrī.
Pōnit custōdēs
Dumnorīgī,
ut possit scīre
quæ agat,
quibuscum loquātur.
21. Eōdem diē
factus certior
ab explōrātōribus
hostēs cōnsēdisse
sub mōnte
octō mīlia passuum
ā castrīs ipsius,
mīsīt quī cōgnōscerent
quālis esset nātūra mōntis
et quālis ascēsus
in circuitū.
Renūtiātum est
esse facilem.
² Dē tertiā vigiliā,
jubet T. Labiēnum,
lēgātum prō prætōre,
ascendere jugum summum
mōntis

César
prend la *main* droite de lui ;
l'ayant consolé
il le prie qu'il fasse fin (qu'il cesse)
de plaider ;
il montre le crédit de lui
être d'un si-grand *prix* auprès de lui-même,
qu'il fasse-remise
à la volonté et aux prières de lui
et de l'injure de la république
et de son *propre* ressentiment.
⁶ Il appelle vers lui Dumnorix ;
il fait-assister son frère ;
il lui montre
ce qu'il reprend en lui ;
il lui expose
ce que lui-même voit (sait),
ce dont la cité se plaint ;
il l'avertit
que pour le reste-du temps
il évite tous les soupçons ;
il dit lui-même faire-remise du passé
à Diviciacus son frère.
Il établit des surveillants
à Dumnorix,
afin qu'il puisse savoir
quelles choses il fait,
avec quelles *gens* il s'entretient.
21. Le même jour
fait mieux-informé (instruit)
par ses éclaireurs
les ennemis s'être établis
au-pied-d'une montagne
à huit milliers de pas
du camp de lui-même,
il envoya *des gens* qui devaient reconnaître
quelle était la nature de la montagne
et quelle *était* la montée
dans le tour.
Il lui fut rapporté
la *montée* être facile.
² À la troisième veille,
il ordonne T. Labiénus,
lieutenant propréteur,
gravir le sommet le plus haut
de la montagne

re jubet ; quid suī cōsiliū sit, ostendit. ³ Ipse dē quārtā vigiliā eōdem itinere, quō hostēs ierant, ad eōs contendit, equitātumque omnem ante sē mittit. ⁴ P. Cōnsidius, quī reī militāris perītissimus habēbātur, et in exercitū L. Sullæ, et postea in M. Crassī fuerat, cum explōrātōribus præmittitur.

22. Primā lūce, cum summus mōns ā Lūciō Labiēnō tenērētur, ipse ab hostium castrīs nōn longius mille et quīngentis passibus ¹ abesset, neque, ut postea ex captivīs comperit, aut ipsius adventus aut Labiēni cognitus esset, ² Cōnsidius equō admissō ad eum accurrit ; dicit montem, quem ā Labiēnō occupārī voluerit, ab hostibus tenērī ; id sē ā Gallicis armīs atque insignibus cognōvisse. ³ Cæsar suās cōpiās in proximum collem subducit, aciem instruit. Labiēnus, ut erat eī præceptum ā Cæsare nē prœlium committeret, nisi ipsius cōpiæ prope hostium castra vīsæ

au fait de son projet. ³ Lui-même, à la quatrième veille, il marche aux ennemis par la route qu'ils avaient suivie, et se fait précéder de toute sa cavalerie, que devançait, à la tête des éclaireurs. ⁴ P. Considius, qui passait pour être fort expérimenté dans l'art militaire, et qui avait servi d'abord sous Sylla, ensuite sous Crassus.

22. Au point du jour, au moment où Lucius Labiénus était maître des hauteurs et où César n'était plus qu'à quinze cents pas du camp de l'ennemi, qui, comme on l'apprit ensuite des prisonniers, n'était instruit ni de son approche ni de celle de Labiénus, ² Considius accourt à bride abattue pour dire que la montagne qui devait être occupée par Labiénus l'était par les Gaulois ; qu'il avait reconnu leurs armes et leurs enseignes. ³ César retire son armée sur une colline voisine et s'y met en bataille. Labiénus, qui avait ordre de n'engager le combat que lorsqu'il verrait les forces de César à portée du camp

cum duābus legiōnibus et iis ducibus, quī cognōverant iter ; ostendit quid sit suī cōsiliū.

³ Ipse dē quārtā vigiliā eōdem itinere, quō hostēs ierant, contendit ad eōs, mittitque ante sē omnem equitātum.

⁴ P. Cōnsidius, qui habēbātur perītissimus reī militāris, et fuerat in exercitū L. Sullæ, et postea in M. Crassī, præmittitur cum explōrātōribus.

22. Primā lūce, cum summus mōns tenērētur ā Lūciō Labiēnō, ipse abesset ā castrīs hostium nōn longius mille et quīngentis passibus, neque adventus aut ipsius aut Labiēni cognitus esset, ut comperit postea ex captivīs,

² Cōnsidius accurrit ad eum equō admissō ; dicit montem quem voluerit occupārī ā Labiēnō tenērī ab hostibus ; sē cognōvisse id ab armīs atque insignibus Gallicis.

³ Cæsar subducit suās cōpiās in collem proximum, instruit aciem. Labiēnus, ut præceptum erat eī ā Cæsare nē committeret prœlium,

avec deux légions et ces (les) guides, qui avaient reconnu la route ; il *lui* découvre quelle chose est de (dans) son dessein.

³ Lui-même à la quatrième veille par la même route, par laquelle les ennemis avaient marché, se dirige vers eux, et envoie devant lui-même toute la cavalerie.

⁴ P. Considius, qui était tenu *pour* très-expérimenté dans l'art militaire, et avait été (avait servi) dans l'armée de L. Sylla, et après-cela dans *celle* de M. Crassus, est envoyé-en-avant avec des éclaireurs.

22. À la première lueur *du jour*, comme le sommet-de la montagne était occupé par Lucius Labiénus, que lui-même (César) était éloigné du camp des ennemis non plus loin que mille et cinq-cents pas, et que l'arrivée ou de lui-même ou de Labiénus n'était pas connue, comme il *l'apprit* ensuite des captifs,

² Considius accourt vers lui avec *son* cheval lancé ; il *lui* dit la colline qu'il avait voulu être occupée par Labiénus être possédée par les ennemis ; lui-même (Considius) avoir reconnu cela à des armes et des enseignes gauloises.

³ César retire ses troupes sur la colline la plus proche, *et* range *son* ordre-de-bataille. Labiénus, comme il avait été prescrit à lui par César qu'il n'engageât pas le combat,

essent, ut undique ūnō tempore in hostēs impetus fieret, monte occupātō, nostrōs expectābat prœliōque abstinēbat. ⁴Multō dēnique diē ¹ per explorātōrēs Cæsar cognōvit et montem ā suīs tenēri, et Helvētiōs castra mōvisse, et Cōnsidium, timōre perterritum, quod nōn vīdisset, prō vīsō sibi renūntiāvisse. ⁵Eō diē, quō cōnsuēverat intervāllō hostēs sequitur, et mīlia passuum tria ² ab eōrum castrīs castra pōnit.

23. Postrīdiē ejus diēi, quod omnīnō bīduum supererat, cum exercituī frūmentum mētīri oportēret, et quod ā Bibracte ³, oppidō Hæduōrum longē māximō et cōpiōsissimō, nōn amplius mīlibus passuum decem et octō ⁴ aberat, reī frūmentāriæ prōspiciendum existimāvit, iter ab Helvētiīs āvertit ac Bibracte ire contendit. ²Ea rēs per fugitivōs L. Æmilīi, decuriōnis ⁵ equitum Gallōrum, hostibus nūntiātur. ³Helvētiī, seu quod timōre per-

des ennemis, afin qu'on chargeât les Helvétiens en même temps de toutes parts, avait pris possession de la montagne, attendait le reste de l'armée et n'attaquait pas. ⁴Enfin il était grand jour quand César apprit par ses éclaireurs et que les siens occupaient la montagne, et que les Gaulois avaient levé leur camp, et que Considius, frappé de terreur, avait dit avoir vu ce qu'il n'avait pas vu. ⁵César suivit ce jour-là les ennemis à la distance ordinaire, et campa à trois milles de leur camp.

23. Le lendemain, comme il fallait absolument dans deux jours distribuer le blé à l'armée, et que Bibracte, ville sans contredit la plus grande et la plus riche des Éduens, n'était qu'à dix-huit milles, César crut devoir s'occuper des vivres, et, se détournant de la route des Helvétiens, il se dirigea vers Bibracte. ²Les ennemis en furent instruits par des déserteurs de L. Émilius, décurion dans la cavalerie gauloise. ³Les Helvétiens, soit qu'ils attribuassent notre retraite à

nisī cōpiæ ipsiūs
vīsæ essent
prope castra hostium,
ut impetūs fieret in hostēs
undique ūnō tempore,
mōnte occupātō,
expectābat nostrōs
abstinēbatque prœliō.
⁴Dēnique diē multō
Cæsar cognōvit
per explorātōrēs
et montem tenēri ā suīs,
et Helvētiōs
mōvisse castra,
et Cōnsidium,
perterritum timōre,
renūntiāvisse sibi prō vīsō
quod nōn vīdisset.
⁵Eō diē
sequitur hostēs
intervāllō quō cōnsuēverat,
et pōnit castra
tria mīlia passuum
ā castrīs eōrum.
23. Postrīdiē ejus diēi,
quod bīduum omnīnō
supererat,
cum oportēret
mētīri frūmentum exercituī,
et quod aberat
ā Bibracte,
oppidō longē māximō
et cōpiōsissimō Hæduōrum,
nōn amplius
decem et octō milibus
passuum,
existimāvit prōspiciendum
reī frūmentāriæ,
āvertit iter ab Helvētiīs
ac contendit ire Bibracte.
²Ea rēs nūntiātur hostibus
per fugitivōs L. Æmilīi,
decuriōnis
equitum Gallōrum.
³Helvētiī,
seu quod existimārent

à moins que les troupes de lui-même n'eussent été vues
près du camp des ennemis,
afin que l'attaque se fit contre les ennemis
de-tous-côtés en un-seul temps,
la montagne ayant été occupée *par* lui,
attendait nos *soldats*
et s'abstenait du combat.
⁴Enfin le jour *étant* avancé
César apprit
par les éclaireurs
et la montagne être occupée par les siens,
et les Helvétians
avoir mis-en-mouvement (levé) le camp,
et Considius,
tout-effrayé par la peur,
avoir rapporté à lui-même (César) pourvu
ce qu'il n'avait pas vu.
⁵Ce jour-là
il suit les ennemis
à la distance à laquelle il avait-coutume,
et place *son* camp
à trois milliers de pas
du camp d'eux.
23. Le lendemain de ce jour,
parce que deux-jours en tout
restaient,
jusqu'au moment où il faudrait
mesurer le blé à l'armée,
et parce qu'il était-éloigné
de Bibracte,
ville de loin (beaucoup) la plus grande
et la plus riche des Éduens,
pas plus
que de dix et huit milliers
de pas,
il estima qu'il fallait pourvoir
à la provision de-blé,
détourna *sa* route des Helvétians
et se-mit-en-marche pour aller à Bibracte.
²Ce fait est annoncé aux ennemis
par des déserteurs de L. Émilius,
décurion
des cavaliers gaulois.
³Les Helvétians,
soit qu'ils pensassent

territōs Rōmānōs discēdere ā sē exīstimārent, eō magis quod pridie, superiōribus locīs occupātis, proelium nōn commīsissent, sive eō quod rē frūmentāriā interclūdī posse cōnfiderent, commūtātō cōnsiliō atque itinere conversō, nostrōs ā novissimō agmine īnsequi ac lacesere cōepērunt.

24. Postquam id animadvertit, cōpiās suās Cæsar in proximum collem subducit, equitātumque, quī sustinēret hostium impetum, mīsit. ² Ipse interim in colle mediō triplicem aciem īnstrūxit legiōnum quattuor veterānārum, ita utī suprā sē in summō jugō duās legiōnēs, quās in Galliā citeriōre proximē cōnscrīpserat ¹, et omnia auxilia collocāret ac tōtum montem hominibus complēret ; ³ intereā sarcinās in ūnum locum cōnferrī, et eum ab hīs, quī in superiōre aciē cōnstitērant, mūnīrī iussit. ⁴ Helvétii, cum omnibus suis carrīs secūtī, impedimenta in ūnum locum contulērunt ; ⁵ ipsī cōnfertissimā aciē, rejectō nostrō equitātū, phalange factā ², sub primam nostram aciem successērunt.

la crainte, d'autant mieux que, la veille, maîtres des hauteurs, nous n'avions pas engagé le combat, soit qu'ils espérassent nous couper les vivres, changèrent alors de plan, quittèrent leur première position, et se mirent à suivre et à harceler notre arrière-garde.

24. Voyant cela, César retira ses troupes sur la colline la plus voisine et envoya sa cavalerie pour soutenir le choc de l'ennemi. ² Cependant il range à mi-côte, sur trois lignes, ses quatre légions de vétérans, plaçant en arrière, sur le sommet, les deux légions qu'il avait tout nouvellement levées dans la Gaule citérieure et tous les auxiliaires ; il fait couvrir de soldats toute l'éminence, ³ et fait rassembler les bagages sur un seul point, qu'il ordonne aux troupes des hauteurs de retrancher. ⁴ Les Helvétiens, arrivant avec tous leurs chariots, réunissent de même leurs bagages. ⁵ Leurs masses épaisses repoussent notre cavalerie, puis ils se forment en phalange, et viennent se présenter à notre première ligne.

Rōmānōs perterritōs timōre discēdere ā sē, eō magis quod pridie, locīs superiōribus occupātis, nōn commīsissent proelium, sive eō quod cōnfiderent posse interclūdī rē frūmentāriā, cōnsiliō commūtātō atque itinere conversō, cōepērunt īnsequi ac lacesere nostrōs ā novissimō agmine.

24. Postquam animadvertit id, Cæsar subducit suās cōpiās in collem proximum, mīsitque equitātum, quī sustinēret impetum hostium. ² Ipse interim īnstrūxit in mediō colle triplicem aciem quattuor legiōnum veterānārum, ita utī collocāret suprā sē in jugō summō duās legiōnēs, quās cōnscrīpserat proximē in Galliā citeriōre, et omnia auxilia ac complēret hominibus tōtum montem, ³ et iussit intereā sarcinās cōnferrī in ūnum locum, et eum mūnīrī ab hīs quī cōnstitērant in aciē superiōre. ⁴ Helvétii, secūtī cum omnibus suis carrīs, contulērunt impedimenta in ūnum locum ; ⁵ ipsī, nostrō equitātū

les Romains frappés de crainte s'éloigner d'eux, d'autant plus *que* la veille, des lieux plus élevés ayant été occupés, ils n'avaient pas commencé le combat, soit parce qu'ils avaient confiance *les Romains* pouvoir être coupés de la provision de-blé, *leur* dessein ayant été changé et *leur* route retournée, commencèrent à poursuivre et à harceler nos *soldats* du dernier corps.

24. Après que il eut remarqué cela, César retire ses troupes sur la colline la plus proche, et il envoya la cavalerie, qui devait (pour) soutenir le choc des ennemis. ² Lui-même cependant rangea au milieu-de la colline une triple ligne de quatre légions de-vétérans, de-telle-sorte qu'il plaçât au-dessus de lui-même sur le sommet le plus haut les deux légions, qu'il avait enrôlées dernièrement dans la Gaule citérieure, et toutes les troupes-auxiliaires et qu'il garnisse d'hommes toute la montagne, ³ et il ordonna pendant-ce-temps les bagages être réunis dans un-seul endroit, et cet *endroit* être retranché par ceux qui avaient-pris-place dans la ligne-de-bataille la plus élevée. ⁴ Les Helvétiens, ayant suivi *les Romains* avec tous leurs chariots, réunirent *leurs* bagages dans un seul endroit ; ⁵ eux-mêmes, notre cavalerie

25. Cæsar, primum suō, deinde omnium ex cōspectū remōtis equīs, ut æquātō omnium periculō spem fugæ tolleret, cohortātus suōs, proelium commisit. ² Militēs, ē locō superiōre pīlis missīs, facile hostium phalangem perfrēgērunt. Eā disjectā, gladiis dēstrictis in eōs impetum fēcērunt. ³ Gallis magnō ad pugnam erat impedimentō, quod, plūribus eōrum scūtis ūnō ictū pilōrum trānsfixis et colligātis, cum ferrum sē inflēxisset, neque ēvellere, neque, sinistrā impedītā, satis commodē pugnāre poterant ; ⁴ multī ut, diū jactātō brachiō, præoptārent scūta ē manū ēmittere et nūdō corpore pugnāre. ⁵ Tandem vulneribus dēfessī, et pedem referre, et, quod mōns suberat circiter mille passuum, eō sē recipere cœpērunt. ⁶ Captō monte et succēdentibus nostrīs, Bōiī et Tulingī, quī hominum milibus circiter quinde-

25. César fait éloigner son cheval d'abord et tous les autres ensuite, pour ôter tout espoir de fuir et rendre le péril égal : il encourage ses troupes et engage le combat. ² Nos soldats, lançant de haut en bas leurs javelots, rompent sans peine la phalange ennemie ; la voyant ébranlée, ils fondent sur les Helvétiens l'épée à la main. ³ Une chose fort incommode pour les Gaulois, c'est qu'un seul javelot ayant souvent percé plusieurs de leurs boucliers, le fer, en se ployant, les avait cloués l'un à l'autre : ils ne pouvaient donc ni les détacher, ni combattre avec aisance, n'ayant pas le bras gauche libre. ⁴ Plusieurs, après avoir fait de longs efforts, aimèrent mieux abandonner leurs boucliers et combattre nus. ⁵ Enfin, épuisés de blessures, ils commencèrent à reculer, et à se retirer vers un tertre éloigné d'environ mille pas. ⁶ Ils l'occupèrent ; les nôtres les y suivaient, lorsqu'ils furent pris en flanc et tournés par les Boïens et les

rejectō
aciē cōnfertissimā,
phalange factā,
successērunt sub
nostram primam aciem.
25. Cæsar,
suō primum,
deinde equīs omnium
remōtis ex cōspectū,
ut periculō omnium æquātō
tolleret spem fugæ,
cohortātus suōs,
commisit proelium.
² Militēs, pīlis missis
ē locō superiōre,
perfrēgērunt facile
phalangem hostium.
Eā disjectā,
gladiis dēstrictis
fēcērunt impetum in eōs.
³ Erat magnō impedimentō
Gallis ad pugnam,
quod plūribus scūtis eōrum
trānsfixis et colligātis
ūnō ictū pilōrum,
cum ferrum sē inflēxisset,
poterat neque ēvellere,
neque, sinistrā impedītā,
pugnāre satis commodē ;
⁴ ut multī,
brachiō jactātō diū,
præoptārent
ēmittere scūta manū
et pugnāre corpore nūdō.
⁵ Tandem dēfessī vulneribus,
cœpērunt
referre pedem,
et, quod mōns suberat
circiter mille passuum,
sē recipere eō.
⁶ Mōnte captō
et nostrīs succēdentibus,
Bōiī et Tulingī,
quī claudēbant
agmen hostium
circiter quīdecim milibus

ayant été repoussée *par eux*
en ligne très-serrée,
la phalange étant formée,
s'avancèrent sous (près de)
notre première ligne.
25. César,
son *cheval* d'abord,
puis les chevaux de tous
ayant été éloignés de la vue,
afin que le péril de tous étant rendu-égal
il ôtât l'espoir de la fuite,
ayant exhorté les siens,
engagea le combat.
² Les soldats, des javelots étant lancés
d'un lieu plus élevé,
rompirent facilement
la phalange des ennemis.
Celle-ci ayant été dispersée,
les épées étant tirées
ils firent irruption sur eux.
³ Ceci était à grand embarras
aux Gaulois pour le combat,
que, plusieurs boucliers d'eux
ayant été percés et attachés-ensemble
par un seul coup des javelots,
après que le fer s'était courbé,
ils *ne* pouvaient ni l'arracher,
ni, *leur main* gauche étant embarrassée,
combattre assez aisément ;
⁴ tellement que beaucoup,
leur bras ayant été agité longtemps,
préféraient
lâcher les boucliers de *leur* main
et combattre avec un corps nu.
⁵ Enfin épuisés de blessures,
ils commencèrent
à porter-en-arrière le pied (à reculer),
et, comme une montagne était-proche
environ à un millier de pas,
à se retirer là.
⁶ La montagne ayant été prise (occupée)
et les nôtres *les* suivant,
les Boïens et les Tulinges,
qui fermaient
la marche des ennemis
environ avec quinze milliers

cim agmen hostium claudēbant et novissimis praesidiō erant, ex itinere nostrōs latere apertō adgressī, circumvērē ; et id cōspicātī Helvētīi, quī in montem sēsē recēperant, rūsus instāre et proelium redintegrāre coepērunt. ⁷ Rōmānī conversa signa bipertītō intulērunt : prima et secunda aciēs, ut victis ac submōtis resisteret ; tertia, ut venientēs sustinēret.

26. Ita ancipiti proeliō diū atque acriter pugnātum est. Diūtius cum sustinēre nostrōrum impetūs nōn possent, alterī sē, ut coeperant, in montem recēpērunt ; alterī ad impedimenta et carrōs suōs sē contulērunt. ² Nam hōc tōtō proeliō, cum ab hōrā septimā ¹ ad vesperum pugnātum sit, āversum hostem vidēre nēmō potuit. ³ Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnātum est, propterea quod prō vāllō carrōs objēcerant, et ē lo-

Tulinges, qui, au nombre d'environ quinze mille, fermaient l'ordre de bataille de l'ennemi et couvraient son arrière-garde. À cette vue, les Helvétiens qui avaient gagné la hauteur reviennent à la charge et renouvellent le combat. ⁷ Les Romains font face et partagent leurs efforts : la première et la seconde ligne repoussent ceux que l'on a déjà vaincus et repoussés ; la troisième soutient la nouvelle attaque.

26. Ce double combat fut long et opiniâtre. Enfin, ne pouvant plus soutenir le choc de nos soldats, une partie des ennemis continue à se retirer sur la colline, l'autre se porte vers le bagage et les chariots. ² Pendant toute l'action, qui dura depuis la septième heure jusqu'au soir, on ne vit pas un seul ennemi tourner le dos. ³ On se battit encore fort avant dans la nuit autour des bagages, parce que les Helvétiens, s'étant fait un retranchement de leurs chariots,

hominum
et erant praesidiō
novissimis,
adgressī nostrōs
latere apertō
ex itinere,
circumvērē ;
et Helvētīi,
quī sēsē recēperant
in montem,
cōspicātī id,
coepērunt instāre rūsus
et redintegrāre proelium.
⁷Rōmānī intulērunt
bipertītō
signa conversa :
prima ac secunda aciēs,
ut resisteret victis
et submōtis ;
tertia,
ut sustinēret venientēs.

26. Pugnātum est ita
diū atque acriter
proeliō ancipiti.
Cum nōn possent
sustinēre diūtius
impetūs nostrōrum,
alterī sē recēpērunt
in montem,
ut coeperant ;
alterī sē contulērunt
ad impedimenta
et suōs carrōs.
²Nam hōc proeliō tōtō,
cum pugnātum sit
ā septimā hōrā
ad vesperum,
nēmō potuit vidēre hostem
āversum.
³Pugnātum est etiam
ad noctem multam
ad impedimenta,
propterea quod objēcerant
carrōs prō vāllō,
et ē locō superiōre
conjiēbant tela

d'hommes
et étaient à appui
aux derniers,
ayant attaqué les nôtres
sur leur flanc découvert
pendant la marche,
les entourèrent ;
et les Helvétiens,
qui s'étaient retirés
sur la montagne,
ayant aperçu cela,
commencèrent à nous presser de nouveau
et à renouveler le combat.
⁷Les Romains portèrent-contre l'ennemi
de-deux-côtés
leurs étendards tournés contre eux :
le premier et le second rang,
pour qu'il résistât aux ennemis vaincus
et repoussés ;
le troisième,
pour qu'il soutint les ennemis arrivant.

26. Il fut combattu ainsi
longtemps et vivement
dans un combat double.
Comme ils ne pouvaient pas
soutenir plus longtemps
les attaques des nôtres,
les uns se retirèrent
sur la montagne,
comme ils avaient commencé à le faire ;
les autres se transportèrent
vers leurs bagages
et leurs chariots.
²Car dans ce combat tout-entier,
quand on avait combattu
depuis la septième heure du jour
jusqu'au soir,
personne ne put voir l'ennemi
détourné (tournant le dos).
³On combattit encore
jusqu'à la nuit avancée
auprès des bagages,
parce qu'ils avaient mis-en-avant
des chariots pour retranchement,
et d'un lieu plus élevé
jetaient des traits

cō superiōre in nostrōs venientēs tēla conjiciēbant, et nōn nullī inter carrōs rotāsque matarās ac trāgulās subjiciēbant, nostrōsque vulnerābant. ⁴Diū cum esset pugnātum, impedimentīs castrīsque nostrī potītī sunt. Ibi Orgetorigis filia ¹ atque ūnus ē filiīs captus est. ⁵Ex eō proeliō circiter milia hominum centum trīgintā superfuērunt, eāque tōtā nocte continenter iērunt ; nūllam partem noctis itinere intermissō, in finēs Lingonum ² diē quārtō pervēnerunt, cum, et propter vulnera militum, et propter sepultūram occisōrum, nostrī, trīduum morātī, eōs sequī nōn potuissent. ⁶Cæsar ad Lingonās litterās nūntiōsque mīsit, nē eōs frūmentō, nēve aliā rē juvārent : quī sī jūvissent, sē eodem locō, quō Helvētīos, habitūrum. Ipse, trīduō intermissō, cum omnibus cōpiīs eōs sequī cœpit.

27. Helvētīi, omnium rērum inopiā adductī, lēgātōs dē dēditionē ad eum mīsērunt. ²Quī cum eum in itinere convēnissent, sēque ad pedēs prōjēcissent suppliciterque locūtī flentēs pācem

se tenaient dessus pour lancer des traits sur les assaillants ; ils blessèrent aussi plusieurs de nos soldats avec de longues piques et des javelines, qu'ils glissaient entre les chariots et les roues. ⁴Après un long combat, on s'empara des bagages et du camp. On y prit la fille et un des fils d'Orgétorix. ⁵Il s'échappa de cette bataille cent trente mille hommes qui, ayant marché toute cette nuit sans relâche et poursuivi leur route sans se reposer un moment, arrivèrent le quatrième jour chez les Lingons, tandis que les nôtres, arrêtés trois jours entiers par les soins dus aux blessés et par la sépulture des morts, ne pouvaient les suivre. ⁶César prévint les Lingons, par des lettres et par des envoyés, de ne leur fournir ni vivres ni quoi que ce fût ; ajoutant que, s'ils leur venaient en aide, il traiterait les Lingons comme les Helvétiens. Au bout de trois jours, il se mit avec toutes ses troupes à la poursuite des Helvétiens.

27. Manquant de tout, les Helvétiens se résignèrent à envoyer des députés à César pour traiter de leur soumission. ²Ces députés rencontrèrent César en chemin, se jetèrent à ses pieds et, baignés

in nostrōs venientēs,
et nōn nullī
inter carrōs rotāsque
subjiciēbant matarās
ac trāgulās,
vulnerābantque nostrōs.
⁴Cum pūgnātum esset diū,
nostrī potītī sunt
impedimentīs castrīsque.
Ibi filia Orgetorigis,
atque ūnus ē filiīs
captus est.
⁵Centum trīgintā milia
hominum
circiter
superfuērunt ex eō proeliō,
iēruntque continenter
tōtā eā nocte ;
itinere intermissō
nūllam partem noctis,
quārtō diē pervēnerunt
in finēs Lingonum,
cum nostrī,
et propter vulnera militum,
et propter sepultūram
occisōrum,
morātī trīduum,
nōn potuissent sequī eōs.
⁶Cæsar mīsit ad Lingonās
litterās nūntiōsque,
nē juvārent eōs frūmentō,
nēve aliā rē :
quī sī jūvissent,
sē habitūrum eodem locō,
quō Helvētīos.
Ipse,
trīduō intermissō,
cœpit sequī eōs
cum omnibus cōpiīs.
27. Helvētīi,
adductī
inopiā omnium rērum,
mīsērunt lēgātōs ad eum
dē dēditionē.
²Quī cum convēnissent eum
in itinere,

sur les nôtres qui s'avançaient,
et quelques-uns
entre les chariots et les roues
lançaient-par-dessous des javelines
et des piques,
et blessaient les nôtres.
⁴Comme on avait combattu longtemps,
les nôtres s'emparèrent
des bagages et du camp.
Là la fille d'Orgétorix fut prise,
et un de ses fils
fut pris.
⁵Cent trente milliers
d'hommes
environ
survécurent à ce combat,
et marchèrent sans-interruption
toute cette nuit-là ;
la marche n'ayant été interrompue
pendant aucune partie de la nuit,
le quatrième jour ils parvinrent
au territoire des Lingons,
tandis que les nôtres,
et à-cause-des blessures des soldats,
et à-cause-de la sépulture
des tués,
ayant tardé trois-jours,
n'avaient pu suivre eux.
⁶César envoya aux Lingons
des lettres et des messagers,
pour qu'ils n'aidassent pas eux de blé,
on (et) pour qu'ils ne les aidassent pas d'au-
s'ils les avaient aidés, il disait [tre chose :
lui-même devoir les tenir au même rang,
auquel il tenait les Helvétiens.
Lui-même,
trois-jours ayant été laissés-en-intervalle,
commença à poursuivre eux
avec toutes ses troupes.
27. Les Helvétiens,
amenés (déterminés)
par le manque de toutes choses,
envoyèrent des députés vers lui
touchant leur reddition.
²Comme ceux-ci avaient trouvé lui
en marche,

petissent, atque eōs in eō locō, quō tum essent, suum adventum expectāre jussisset, pārūrunt. ³Eō postquam Cæsar pervēnit, obsidēs, arma, servōs quī ad eōs perfūgissent, poposcit. ⁴Dum ea conquīruntur et cōferuntur, nocte intermissā, circiter hominum mīlia sex ejus pāgī, quī Verbigenus ¹ appellātur, sive timōre perterritī, nē armīs trāditīs suppliciō adficerentur, sive spē salutis inductī, quod, in tantā multitudīne dēditiciōrum, suam fugam aut occultārī aut omnīnō ignōrārī posse exīstimārent, primā nocte ē castrīs Helvētiōrum ēgressī, ad Rhēnum finēsque Germānōrum contendērunt.

28. Quod ubi Cæsar rescīit, quōrum per finēs ierant, hīs, utī conquīrerent, et redūcerent, sī sibi pūrgatī esse vellent, imperāvit; ²reductōs in hostium numerō habuit; reliquōs omnes, obsidibus, armīs, per fugīs trāditīs, in dēditōnem accēpit.

de pleurs, demandèrent la paix en termes suppliants. Il les chargea d'ordonner aux Helvétiens de l'attendre dans l'endroit où ils se trouvaient alors : ils obéirent. ³En y arrivant, César leur demande des otages, leurs armes et les esclaves qui s'étaient réfugiés près d'eux. ⁴Tandis qu'on cherche et qu'on rassemble tous ces objets, la nuit survient. Six mille hommes du canton d'Urba, soit qu'ils craignent d'être envoyés au supplice quand ils auraient livré leurs armes, soit qu'ils espérassent s'échapper, comptant qu'au milieu de la foule innombrable qui se rendait ils pourraient dérober leur fuite, ou que même on ne s'en apercevrait pas, sortent du camp des Helvétiens au commencement de la nuit, et se dirigent vers le Rhin et vers les frontières de la Germanie.

28. Dès que César apprend cette fuite, il enjoint à ceux dont ils avaient traversé les terres de les chercher et de les lui ramener, s'ils voulaient être justifiés à ses yeux. ²Ils furent ramenés et traités en ennemis. César reçut la soumission du reste, après qu'ils eurent li-

sēque prōjēcissent ad pedēs locūtīque suppliciter flentēs petissent pacem, atque jussisset eōs expectāre suum adventum in eō locō, quō essent tum, pārūrunt.

³Postquam Cæsar pervēnit eō, poposcit obsidēs, arma, servōs quī perfūgissent ad eōs.

⁴Dum ea conquīruntur et cōferuntur, nocte intermissā, circiter sex mīlia hominum ejus pāgī, quī appellātur Verbigenus, sive perterritī timōre nē armīs trāditīs adficerentur suppliciō, sive inductī spē salutis, quod, in tantā multitudīne dēditiciōrum, exīstimārent suam fugam posse aut occultārī aut omnīnō ignōrārī, ēgressī ex castrīs Helvētiōrum primā nocte, contendērunt ad Rhēnum finēsque Germānōrum.

28. Ubi Cæsar rescīit quod, imperāvit hīs per finēs quōrum ierant utī conquīrerent, et redūcerent, sī vellent esse pūrgatī sibi; ²habuit in numerō hostium reductōs; accēpit in dēditōnem omnēs reliquōs, obsidibus, armīs, per fugīs trāditīs.

et s'étaient jetés à ses pieds et ayant parlé d'une-*façon-suppliante* pleurant avaient demandé la paix, et qu'il avait ordonné eux attendre son arrivée dans ce lieu, dans lequel ils étaient alors, ils obéirent.

³Lorsque César fut arrivé là, il demanda des otages, *leurs* armes, les esclaves qui s'étaient réfugiés vers eux.

⁴Tandis que ces *objets* sont recherchés et sont réunis, la nuit ayant été laissée-en-intervalle, environ six milliers d'hommes de cette bourgade, qui est appelée *bourgade* d'Urba, soit frappés de la crainte que *leurs* armes ayant été livrées ils ne fussent accablés du supplice, soit alléchés par l'espoir du salut, parce que, dans une si-grande multitude de *gens* faisant-soumission, ils présumaient leur fuite pouvoir ou être cachée ou absolument être ignorée, étant sortis du camp des Helvétiens au commencement-de la nuit, se dirigèrent vers le Rhin et le territoire des Germains.

28. Dès que César eut appris cela, il commanda à ceux par le territoire desquels ils avaient marché qu'ils *les* recherchent, et *les* ramenassent, s'ils voulaient être justifiés devant lui-même; ²il tint au nombre des ennemis *eux* ramenés; il reçut à soumission tous les autres, des otages, les armes, les transfuges ayant été livrés.

³ Helvētiōs, Tuligōs, Latobrigōs in finēs suōs, unde erant profectī, revertī jussit, et quod, omnibus frūgibus¹ āmissīs, domī nihil erat quō famem tolerārent, Allobrogibus imperāvīt ut iīs frūmentī cōpiam facerent ; ipsōs oppida vicōsque quōs incenderant² restituere jussit. ⁴ Id eā māximē ratiōne fēcīt, quod nōluit eum locum, unde Helvētīi discesserant, vacāre ; nē propter bonitātem agrōrum Germānī, quī trāns Rhēnum incolunt, suīs finibus in Helvētiōrum finēs trānsīrent, et finitimī Galliā prōvinciā Allobrogibusque essent. ⁵ Bōiōs, petentibus Hæduīs, quod ēgregiā virtūte erant cognitī, ut in finibus suīs collocārent, concessit : quibus illī agrōs dedērunt, quōsque posteā in parem jūris libertātisque condiōnem, atque ipsī erant, recēpērunt.

29. In castrīs Helvētiōrum tabulæ repertæ sunt, litterīs Græcīs cōfectæ, et ad Cæsarem relātæ, quibus in tabulīs nōminātim ratiō cōnecta erat, quī numerus domō exisset eōrum, quī arma ferre possent ; et item sēparātim puerī, senēs mulierēs-

vré des otages, leurs armes et les transfuges. ³ Il donna l'ordre aux Helvétiens, aux Tulinges et aux Latobriges de retourner dans leur pays ; et, comme ils n'avaient rien pour vivre chez eux, ayant détruit toutes leurs récoltes, il commanda aux Allobroges de leur fournir du blé ; il exigea aussi qu'ils rétablissent leurs villes et leurs bourgs incendiés. ⁴ Ce qui l'engagea surtout à agir ainsi, c'est qu'il ne voulait pas que le territoire abandonné par les Helvétiens restât sans habitants, de crainte que la bonté du sol n'engageât les Germains qui habitent au delà du Rhin à désertir leur pays pour celui des Helvétiens, ce qui les aurait rendus limitrophes de la province romaine et des Allobroges. ⁵ Les Éduens désirant fixer chez eux les Boïens, célèbres pour leur brillante valeur, César le permit : et peuple reçut des terres et fut admis par la suite à partager en toute égalité les droits et la liberté des Éduens.

29. On trouva dans le camp des Helvétiens, et l'on remit à César, des registres écrits en caractères grecs, contenant un état nominatif de tous les individus en état de porter les armes qui avaient quitté leur pays, et séparément celui des enfants, des vieillards et des

³ Jussit Helvētiōs, Tulingōs, Latobrigōs, revertī in suōs finēs, unde profectī erant, et quod, omnibus frūgibus āmissīs, nihil erat domī, quō tolerārent famem, imperāvīt Allobrogibus ūtī facerent iīs cōpiam frūmenti ; jussit ipsōs restituere oppida vicōsque quōs incenderant. ⁴ Fēcīt id eā ratiōne māximē, quod nōluit eum locum, unde Helvētīi discesserant, vacāre ; nē propter bonitātem agrōrum Germānī, quī incolunt trāns Rhēnum, trānsīrent suīs finibus in finēs Helvētiōrum, et essent finitimī prōvinciā Galliā Allobrogibusque. ⁵ Concessit Hæduīs petentibus ut collocārent in suīs finibus Bōiōs, quod erant cognitī virtūte ēgregiā : quibus illī dedērunt agrōs, quōsque posteā recēpērunt in condiōnem parem jūris ac libertātis atque ipsī erant. 29. Tabulæ cōnectæ litterīs Græcīs repertæ sunt in castrīs Helvētiōrum, et relātæ ad Cæsarem, in quibus tabulīs ratiō cōnecta erat nōminātim, quī numerus, quī possent ferre arma,

³ Il ordonna les Helvétiens, les Tulinges, les Latobriges, retourner sur leur territoire, d'où ils étaient partis, et parce que, toutes les récoltes ayant été perdues, rien n'était à eux dans leur demeure, avec quoi ils pussent supporter la faim, il commanda aux Allobroges qu'ils fissent (fournissent) à eux provision de blé ; il ordonna eux-mêmes rétablir les villes et les bourgs qu'ils avaient incendiés. ⁴ Il fit cela par cette raison surtout, qu'il ne voulut pas cette contrée, d'où les Helvétiens s'étaient éloignés, rester-inoccupée ; de peur que à-cause-de la bonté des terres les Germains, qui habitent au delà du Rhin, ne passassent de leur territoire sur le territoire des Helvétiens, et ne fussent limitrophes à la province de Gaule et aux Allobroges. ⁵ Il accorda aux Éduens le demandant qu'ils établissent sur leur territoire les Boïens, parce qu'ils étaient connus par leur valeur hors-ligne : auxquels ceux-là (les Éduens) donnèrent des et lesquels dans-la-suite [terres, ils admirent à une condition pareille de droit et de liberté dans laquelle aussi eux-mêmes étaient. 29. Des tables confectionnées en caractères grecs furent trouvées dans le camp des Helvétiens, et rapportées à César, sur lesquelles tables le compte avait été fait nominativement, quel nombre de gens qui pouvaient porter les armes

que. ² Quārum omnium rērum summa erat, capitum Helvētiōrum mīlia ducenta tria et sexāgintā, Tulingōrum mīlia sex et trīgintā, Latobrigōrum quattuordecim, Rauracōrum tria et vīgintī, Bōiōrum duo et trīgintā ; ex hīs, quī arma ferre possent, ad mīlia duo et nōnāgintā. ³ Summa omnium fuērunt ¹ ad mīlia trecenta octō et sexāgintā. Eōrum, quī domum rediērunt, cēnsū habitō, ut Cæsar imperāverat, repertus est numerus mīlium centum et decem.

30. Bellō Helvētiōrum confectō, tōtius ferē Galliæ ² lēgātī, princīpēs cīvitātum, ad Cæsarem grātulātum convēnērunt : ² « Intellegere sēsē, tametsi, prō veteribus Helvētiōrum injūriīs populī Rōmānī, ab hīs pōenās bellō repetisset, tamen eam rem nōn minus ex ūsū terræ Galliæ quam populī Rōmānī accidisse ; ³ proptereā quod eō cōnsiliō flōrētissimīs rēbus domōs

femmes. ² Le total était de deux cent soixante-trois mille Helvétiens, de quatorze mille Latobriges, de vingt-deux mille Rauragues et de trente-deux mille Boïens, dont quatre-vingt-douze mille hommes en état de porter les armes. ³ Le nombre total s'élevait donc à trois cent soixante-huit mille. D'après le recensement que César avait ordonné, le nombre de ceux qui retournèrent chez eux se trouva être de cent dix mille.

30. La guerre des Helvétiens étant terminée, des députés de presque toute la Gaule, choisis entre les premiers des cités, vinrent féliciter César. ² « Ils comprenaient que, quoique dans cette guerre le peuple romain se fût vengé des anciens outrages des Helvétiens, l'issue n'en était pas moins avantageuse aux Gaulois qu'aux Romains ; ³ car si, lorsque leur situation était florissante, les Helvétiens

exisset domō eōrum ;
et item sēparātīm puerī,
senēs mulierēsque.
² Quārum rērum omnium
summa erat,
ducenta
tria et sexāgintā mīlia
capitum Helvētiōrum,
sex et trīgintā mīlia
Tulingōrum,
quattuordecim
Latobrigōrum,
tria et vīgintī Rauracōrum,
duo et trīgintā Bōiōrum ;
ex hīs,
quī possent ferre arma,
ad duo et nōnāgintā mīlia.
³ Summa omnium fuērunt
ad trecenta
octō et sexāgintā mīlia.
Numerus eōrum
quī rediērunt domum,
cēnsū habitō,
ut Cæsar imperāverat,
repertus est
centum et decem mīlium.

30. Bellō Helvētiōrum
confectō,
lēgātī Galliæ
ferē tōtius,
princīpēs cīvitātum,
convēnērunt ad Cæsarem
grātulātum :
² « Sēsē intellegere,
tametsi,
prō veteribus injūriīs
Helvētiōrum
populī Rōmānī,
repetisset ab hīs pōenās
bellō,
tamen eam rem accidisse
nōn minus ex ūsū
terræ Galliæ
quam populī Rōmānī ;
³ proptereā quod Helvētīi
reliquisserūt suās domōs,

était sorti de la demeure d'eux ;
et de même séparément les enfants,
les-vieillards et les femmes.
² Desquelles choses toutes-ensemble
le total était,
deux-cent
trois et soixante (soixante-trois) milliers
de têtes helvétienues,
six et trente (trente-six) milliers
de Tulinges,
quatorze milliers
de Latobriges,
trois et vingt (vingt-trois) de Rauragues,
deux et trente (trente-deux) de Boïens ;
parmi ceux-ci,
ceux qui pouvaient porter les armes,
vers deux et quatre-vingt-dix milliers.
³ Le total de tous furent (fut)
vers trois-cent
huit et soixante (soixante-huit) milliers.
Le nombre de ceux
qui retournèrent dans leur demeure,
le recensement ayant été tenu (fait),
comme César l'avait commandé,
fut trouvé
de cent et dix milliers.

30. La guerre des Helvétiens
étant achevée,
des députés de la Gaule
presque tout-entière,
principaux des cités,
se rassemblèrent auprès de César
pour le féliciter, disant :
² « Eux-mêmes comprendre,
quoique,
pour les anciennes injures
des Helvétiens
du (faites au) peuple romain,
il eût réclamé d'eux-ci des satisfactions
par la guerre,
cependant ce fait être arrivé
non moins dans l'intérêt
de la terre de Gaule
que du peuple romain ;
³ parce que les Helvétiens
avaient quitté leurs demeures,

suās Helvētiī relīquissent, utī tōtī Galliā bellum īferrent, imperiōque potīrentur, locumque domiciliō ex magnā cōpiā dēligerent, quem ex omnī Galliā opportūnissimum ac fructuōsissimum jūdicāssent, reliquāsque cīvitātēs stipendiāriās habērent. »⁴ Petivērunt « Utī sibi concilium tōtīus Galliā in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntāte facere liceret : sēsē habēre quāsdam rēs, quās ex commūnī cōnsensū ab eō petere vellent. »⁵ Eā rē permissā, diem conciliō cōstituērunt et jūre jūrāndō, nē quis ēnūntiāret, nisi quibus commūnī cōnsiliō mandātum esset, inter sē sānxērunt.

31. Eō conciliō dīmissō, iidem prīncipēs cīvitātum, quī ante fuerant ad Cæsarem, revertērunt petiēruntque utī sibi sēcrētō in occultō dē suā omniumque salūte cum eō agere liceret.² Eā rē impetrātā, sēsē omnēs flentēs Cæsari ad pedēs prōjēcērunt : « nōn minus sē id contendere et labōrāre, nē ea, quæ dīxissent,

avaient abandonné leurs foyers, c'était afin de porter la guerre dans toute la Gaule, de l'assujettir, de choisir, sur sa vaste surface, le pays qu'ils jugeraient le plus commode et le plus fertile pour s'y établir, et de rendre les autres cités tributaires. »⁴ Les députés demandèrent « Que César leur accordât l'autorisation de convoquer à jour fixe une assemblée générale de la Gaule. Il y avait certaines choses qu'ils voulaient lui demander d'un commun accord. »⁵ César l'ayant permis, ils assignent un jour pour se réunir, et chacun s'engage par serment à ne rien révéler des délibérations sans un mandement exprès de l'assemblée.

31. Quand cette assemblée se fut séparée, les mêmes chefs des cités gauloises revinrent auprès de César et demandèrent un entretien secret pour conférer avec lui sur le salut public et sur le leur.² L'ayant obtenu, ils se jetèrent tous en pleurant à ses pieds : « Autant ils désiraient qu'il se rendît à leurs prières, autant ils

rēbus florētissimīs,
eō cōnsiliō,
utī īferrent bellum
tōtī Galliā,
potīrenturque imperiō,
dēligerentque domiciliō
ex magnā cōpiā
locum quem jūdicāssent
opportūnissimum
ac fructuōsissimum
ex omnī Galliā,
habērentque stipendiāriās
reliquās cīvitātēs. »
⁴Petivērunt
« Utī liceret sibi
indicere in diem certam
concilium tōtīus Galliā,
facereque id
voluntāte Cæsaris :
sēsē habēre quāsdam rēs,
quās vellent petere ab eō
ex commūnī cōnsensū. »
⁵Eā rē permissā,
cōstituērunt diem
conciliō,
et sānxērunt inter sē
jūre jūrāndō
nē quis ēnūntiāret,
nisi quibus mandātum esset
commūnī cōnsiliō.

31. Eō conciliō
dīmissō,
iidem prīncipēs cīvitātum,
quī ante
fuerant ad Cæsarem,
revertērunt petiēruntque
utī liceret sibi
agere sēcrētō cum eō
in occultō
dē salūte suā omniumque.
²Eā rē impetrātā,
omnēs flentēs
sēsē prōjēcērunt
ad pedēs Cæsari :
« Sē contendere
et labōrāre

leurs affaires étant-très-florissantes,
dans ce dessein,
qu'ils apportassent la guerre
à toute la Gaule,
et s'emparassent de la domination,
et choisissent pour leur habitation
sur une grande quantité de contrées
le lieu qu'ils auraient jugé
le plus commode
et le plus fertile
de toute la Gaule,
et eussent pour tributaires
le reste-des cités. »
⁴Ils demandèrent
« Qu'il fût-permis à eux
d'indiquer pour un jour fixé
une assemblée de toute la Gaule,
et de faire cela
avec l'agrément de César :
disant eux-mêmes avoir certaines choses,
qu'ils voulaient demander à lui
d'un commun accord. »
⁵Cette affaire étant permise,
ils fixèrent un jour
pour l'assemblée,
et ils sanctionnèrent entre eux
par un serment
que quelqu'un ne révélât rien,
sinon ceux à qui cela aurait été mandé
d'une résolution commune.

31. Cette assemblée
ayant été congédiée,
les mêmes principaux des cités,
qui auparavant
avaient été près de César,
revinrent et demandèrent
qu'il fût permis à eux-mêmes
de traiter secrètement avec lui
dans un lieu caché
du salut d'eux-mêmes et de tous.
²Cette chose ayant été obtenue,
tous pleurant
se jetèrent
aux pieds à (de) César, disant :
« Eux-mêmes demander-instamment
et prendre-en-souci

ēnūntiārentur, quam utī ea, quæ vellent, impetrārent, proptereā quod, sī ēnūntiātum esset, summum in cruciātum sē ventūrōs vidērent. » ³ Locūtus est prō hīs Dīviciācus Hæduus : « Galliæ tōtīus factiōnēs esse duās ; hārum alterīus prīncipātum tenēre Hæduōs, alterīus Arvernōs ¹. ⁴ Hī cum tantopere dē potentātū ² inter sē multōs annōs contenderent, factum esse utī ab Arvernīs Sēquanisque Germānī mercēde arcesserentur. ⁵ Hōrum primō circiter mīlia quīndecim Rhēnum trānsisse ; posteāquam agrōs et cultum et cōpiās Gallōrum hominēs ferī ac barbarī adamās-sent, trāductōs plūrēs ; nunc esse in Galliā ad centum et vīgintī mīlium numerum ; ⁶ cum hīs Hæduōs eōrumque clientēs semel atque iterum armīs contendisse ; magnam calamitātem pulsōs accēpisse, omnem nōbilitātem, omnem senātum, omnem equi-

craignaient que ce qu'ils avaient à lui dire ne fût répété ; car, si cela s'ébruitait, ils seraient exposés aux plus cruels traitements. » ³ Diviciacus l'Éduen porte la parole pour eux : « Il y avait deux partis dans, la Gaule : les Éduens étaient à la tête de l'un, et les Arvernes à la tête de l'autre. ⁴ Depuis plusieurs années ils se disputaient vivement la prééminence, lorsque les Arvernes et les Séquaniens achetèrent l'appui des Germains. ⁵ Ceux-ci passèrent le Rhin, d'abord au nombre d'environ quinze mille ; mais les terres, la vie et les richesses des Gaulois ayant eu un grand attrait pour ces hommes féroces et barbares, il en était ensuite venu davantage, et l'on en comptait à présent à peu près cent vingt mille dans la Gaule. ⁶ Les Éduens et leurs clients en étaient venus deux fois aux mains avec eux ; mais ils avaient été battus, et une défaite désastreuse leur avait fait perdre

nōn minus id,
nē ea quæ dixissent
ēnūntiārentur,
quam utī impetrārent
ea quæ vellent,
proptereā quod,
sī ēnūntiātum esset,
vidērent sē ventūrōs
in cruciātum summum. »
³ Dīviciācus Hæduus
locūtus est prō hīs :
« Duās factiōnēs esse
tōtīus Galliæ ;
Hæduōs tenēre prīncipātum
alterīus hārum,
Arvernōs alterīus.
⁴ Cum hī
contenderent tantopere
inter sē dē potentātū
multōs annōs,
factum esse
utī Germānī arcesserentur
mercēde
ab Arvernīs Sēquanisque.
⁵ Primō
quīndecim mīlia hōrum
circiter
trānsisse Rhēnum ;
posteāquam hominēs ferī
ac barbarī
adamās-sent agrōs et cultum
et cōpiās Gallōrum,
plūrēs trāductōs ;
nunc esse in Galliā
ad numerum
centum et vīgintī mīlium ;
⁶ Hæduōs clientēsque eōrum
contendisse armīs cum hīs
semel atque iterum ;
pulsōs
accēpisse
magnam calamitātem,
āmīssisse
omnem nōbilitātem,
omnem senātum,
omnem equitātum.

non moins ceci,
que ces (les) choses qu'ils auraient dites :
ne fussent pas divulguées,
que *ceci*, qu'ils obtinssent
ce qu'ils voulaient,
parce que,
si *cela* avait été révélé,
ils voyaient eux-mêmes devoir arriver
à un tourment extrême. »
³ Diviciacus l'Éduen
parla pour ceux-ci *et dit* :
« Deux partis être
de (dans) toute la Gaule ;
les Éduens occuper le premier-rang
de l'un de ceux-ci,
et les Arvernes de l'autre.
⁴ Comme ceux-ci
luttaient si-grandement
entre eux pour la souveraine-puissance
depuis de nombreuses années,
avoir été fait (être arrivé)
que les Germains fussent appelés
avec salaire
par les Arvernes et les Séquaniens.
⁵ D'abord
quinze milliers de ceux-ci
environ
avoir passé le Rhin ;
après que *ces* hommes féroces
et barbares
s'étaient épris des terres et de la vie
et des richesses des Gaulois,
de plus nombreux avoir été amenés-au-delà *du*
maintenant *eux* être en Gaule [*Rhin* ;
jusqu'au nombre
de cent et vingt milliers ;
⁶ les Éduens et les clients d'eux
avoir lutté par les armes avec ceux-ci
une-fois et une-seconde-fois ;
mais ayant été battus
avoir reçu (essuyé)
un grand désastre,
avoir perdu
toute *leur* noblesse,
tout *leur* sénat,
toute *leur* cavalerie.

tātum āmisisse. ⁷ Quibus praeliis calamitātibusque frāctōs, quī et suā virtūte, et populī Rōmānī hospitiō atque amicitīā plūrimū ante in Galliā potuissent, coāctōs esse Sēquanīs obsidēs dare, nōbilissimōs civitātis et jūre jūrāndō civitātem obstringere, sēsē neque obsidēs repetitūrōs, neque auxiliū ā populō Rōmānō implōratūrōs, neque recūsātūrōs quōminus perpetūo sub illōrum diciōne atque imperiō essent. ⁸ Ūnum sē esse ex omnī civitāte Hæduōrum, quī addūcī nōn potuerit ut jūrāret, aut liberōs suōs obsidēs daret. ⁹ Ob eam rem sē ex civitāte profūgissee et Rōmam ad senātum vēnisse ¹ auxiliū postulātum, quod sōlus neque jūre jūrāndō neque obsidibus tenērētur. ¹⁰ Sed pejus victōribus Sēquanīs quam Hæduīs victīs accidisse, proptereā quod Ariovistus, rēx Germānōrum, in eōrum finibus cōnsēdisset tertiamque partem agrī Sēquanī, quī esset optimus tōtīus Galliæ,

toute leur noblesse, tout leur sénat, toute leur cavalerie. ⁷ Abattu par ce revers et ces malheurs, eux, à qui leur valeur et l'amitié du peuple romain donnaient auparavant tant de crédit dans la Gaule, ils avaient été forcés de livrer en otages aux Séquaniens les plus nobles de leurs concitoyens, et de jurer, au nom de la cité, qu'ils ne réclameraient pas ces otages, qu'ils n'imploreraient pas le secours du peuple romain, et qu'ils ne chercheraient jamais à se soustraire au joug et à la domination des Séquaniens. ⁸ Lui seul, de tous les Éduens, n'avait pu être déterminé ni à prêter ce serment, ni à livrer ses enfants pour otages : ⁹ c'est pour cela qu'il s'était enfui de sa cité et qu'il était allé jusqu'à Rome demander l'appui du sénat, parce que lui seul n'était lié ni par des otages ni par un serment. ¹⁰ Mais il était arrivé pis aux Séquaniens vainqueurs qu'aux Éduens vaincus ; car le roi des Germains, Arioviste, s'était établi chez eux

⁷ Quibus praeliis calamitātibusque frāctōs, quī ante potuissent plūrimū in Galliā, et suā virtūte, et hospitiō atque amicitīā populī Rōmānī, coāctōs esse dāre obsidēs Sēquanīs, nōbilissimōs civitātis, et obstringere civitātem jūre jūrāndō, sēsē neque repetitūrōs obsidēs, neque implōratūrōs auxiliū ā populō Rōmānō, neque recūsātūrōs quōminus essent perpetūo sub diciōne atque imperiō illōrum. ⁸ Sē esse ūnum ex omnī civitāte Hæduōrum, quī nōn potuerit addūcī ut jūrāret, aut daret suōs liberōs obsidēs. ⁹ Ob eam rem sē profūgissee ex civitāte et vēnisse Rōmam ad senātum postulātum auxiliū, quod sōlus tenērētur neque jūre jūrāndō neque obsidibus. ¹⁰ Sed pejus accidisse Sēquanīs victōribus quam Hæduīs victīs, proptereā quod Ariovistus, rēx Germānōrum, cōnsēdisset in finibus eōrum occupāvissetque tertiam partem

⁷ Par lesquels combats et désastres brisés, eux qui auparavant avaient pu beaucoup dans la Gaule, et par leur *propre* valeur, et par les relations-d'hospitalité et l'amitié du peuple romain, avoir été forcés de donner des otages aux Séquaniens, les plus nobles de la cité, et de lier la cité par un serment, eux-mêmes et ne devoir pas réclamer les otages, et ne devoir pas implorer du secours du peuple romain, et ne pas devoir refuser qu'ils ne fussent éternellement sous la domination et le commandement de ceux-là (les Séquaniens). ⁸ Lui-même être le seul de toute la cité des Éduens, qui n'avait pu être amené à ce qu'il jurât, ou donnât ses enfants *comme* otages. ⁹ Pour ce fait lui-même s'être enfui de la cité et être venu à Rome vers le sénat solliciter du secours, parce que seul il n'était tenu (lié) ni par serment ni par otages. ¹⁰ Mais pis être arrivé aux Séquaniens victorieux qu'aux Éduens vaincus, parce qu'Arioviste, roi des Germains, s'était établi sur les terres d'eux et s'était emparé de la troisième partie

occupāvisset, et nunc dē alterā parte tertiā Sēquanōs dēcedere jubēret, propterea quod paucīs mēnsibus ante Harūdum ¹ mīlia hominum quattuor et vīginti ad eum vēnissent, quibus locus ac sēdēs parārentur. ¹¹ Futūrum esse paucīs annīs utī omnēs ex Galliæ finibus pellerentur atque omnēs Germānī Rhēnum trānsirent : neque enim cōferendum esse Gallicum cum Germānōrum agrō, neque hanc cōsuētūdinem victūs cum illā comparandam. ¹² Ariovistum autem, ut semel Gallōrum cōpiās praeliō vīcerit, quod praelium factum sit ad Magetobrigam ², superbē et crudēliter imperāre, obsidēs nōbilissimī cujusque liberōs poscere et in eōs omnia exempla cruciātūsque ³ ēdere, sī qua rēs nōn ad nūtum aut ad voluntātem ejus facta sit. ¹³ Hominem esse barbarum, irācundum, temerārium ; nōn posse ejus imperia diūtius sustinērī. ¹⁴ Nisī sī quid in Cæsare populōque Rōmānō sit auxi-

en s'emparant du tiers de leurs terres, les meilleures de la Gaule, et leur ordonnait maintenant d'en évacuer un autre tiers, parce qu'il venait de lui arriver, depuis quelques mois, vingt-quatre mille Harudes, auxquels il voulait donner un établissement et un territoire. ¹¹ Il en résulterait qu'en peu d'années les Gaulois seraient entièrement chassés de la Gaule, et que tous les Germains passeraient le Rhin : car il n'y avait pas plus de comparaison à faire entre le sol de la Gaule et celui de la Germanie qu'entre la manière de vivre de leurs habitants. ¹² Au reste, Arioviste, depuis la victoire qu'il avait remportée sur les troupes des Gaulois à Magétobria, exerçait son pouvoir avec insolence et cruauté, exigeant pour otages les enfants des plus nobles citoyens, et les livrant à toute espèce de tortures, si, sur le moindre signe, tout ne se faisait pas à son gré. ¹³ C'était un homme barbare, irascible, présomptueux ; on ne pouvait souffrir sa tyrannie plus longtemps. ¹⁴ La ressource des Gaulois, si César et le

agrī Sēquanī, qui esset optimus tōtius Galliæ, et nunc jubēret Sēquanōs dēcedere dē alterā tertiā parte, propterea quod paucīs mēnsibus ante quattuor et vīginti mīlia hominum Harūdum vēnissent ad eum, quibus locus ac sēdēs parārentur. ¹¹ Futūrum esse paucīs annīs utī omnēs pellerentur ex finibus Galliæ atque omnēs Germānī trānsirent Rhēnum : neque enim Gallicum cōferendum esse cum agrō Germānōrum, neque cōsuētūdinem victūs hanc comparandam cum illā. ¹² Ariovistum autem, ut semel vīcerit praeliō cōpiās Gallōrum, quod praelium factum sit ad Magetobrigam, imperāre superbē et crudēliter poscere obsidēs liberōs cujusque nōbilissimī, et ēdere in eōs omnia exempla cruciātūsque, sī quā rēs nōn facta sit ad nūtum aut ad voluntātem ejus. ¹³ Esse hominem barbarum, irācundum, temerārium ; imperia ejus nōn posse sustinērī diūtius. ¹⁴ Nisī sī quid auxiliī

du territoire séquanien, qui était le meilleur de toute la Gaule, et maintenant ordonnait les Séquaniens se retirer de la seconde troisième partie (du second tiers), parce que peu-de mois auparavant quatre et vingt (vingt-quatre) milliers d'hommes harudes étaient venus vers lui, auxquels une place et une demeure devaient être préparées. ¹¹ Devoir être (il arriverait) en-peu-d'années que tous *les Gaulois* seraient chassés du *territoire* de la Gaule et *que* tous les Germains passeraient le Rhin : et en effet le *territoire* gaulois ne devoir pas être comparé avec le territoire des Germains, et l'habitude de vie de-ceux-ci (des Gaulois) ne devoir pas être mise-en-parallèle avec *celle* de-ceux-là. ¹² Or Arioviste, dès qu'une-fois il avait vaincu en un combat les troupes des Gaulois, lequel combat avait été fait (livré) près de Magétobrige, commander orgueilleusement et cruellement, demander *comme* otages les enfants de tout *Gaulois* le plus noble, et commettre contre eux tous les exemples (genres) et les tourments (de tourments), si quelque chose n'avait pas été faite au *premier* signe ou à la volonté de lui. ¹³ *Arioviste* être un homme barbare, colère, audacieux ; la domination de lui ne pouvoir pas être supportée plus longtemps. ¹⁴ À moins que si quelque chose de secours (un [secours])

liī, omnibus Gallīs idem esse faciendum, quod Helvētiī fēcerint, ut domō emigrent, aliud domicilium, aliās sēdēs, remōtās ā Germānīs, petant, fortūnamque, quæcumque accidat, experiantur.¹⁵ Hæc sī enūntiāta Ariovistō sint, nōn dubitāre quīn dē omnibus obsidibus quī apud eum sint gravissimum supplicium sūmat.¹⁶ Cæsarem vel auctōritāte suā atque exercitūs, vel recentī victōriā, vel nōmine populī Rōmānī dētērrē posse, nē major multitudō Germānōrum Rhēnum trādūcātur; Galliamque omnem ab Ariovistī injūriā posse dēfendere. »

32. Hāc ōrātiōne ab Diviciācō habitā, omnēs quī aderant magnō flētū auxilium ā Cæsare petere cōpērunt.² Animadvertit Cæsar ūnōs ex omnibus Sēquanōs¹ nihil eārum rērum facere, quās ceterī facerent; sed tristēs, capite dēmissō, terram intuerī. Ejus reī quæ causa esset mirātus ex ipsīs quæsiit.³ Nihil Sēquanī

peuple romain ne venaient à leur secours, serait de suivre l'exemple des Helvétiens, de quitter leur pays, de chercher d'autres demeures, d'autres terres éloignées des Germains, et, quoi qu'il pût arriver, de tenter la fortune.¹⁵ Si Arioviste était instruit de leur démarche, il ne fallait pas douter que tous les otages qui étaient entre ses mains ne fussent livrés aux plus cruels supplices.¹⁶ La réputation de César et de son armée, sa victoire récente, le nom du peuple romain, pouvaient empêcher un plus grand nombre de Germains de passer le Rhin, et sauver toute la Gaule de la tyrannie d'Arioviste. »

32. Après ce discours de Diviciacus, tous les assistants, baignés de larmes, se mirent à implorer le secours de César.² Il remarqua que les Séquaniens seuls ne faisaient rien de semblable, mais que, tristes et la tête baissée, ils regardaient la terre. Surpris, il leur en demanda à eux-mêmes la raison.³ Les Séquaniens ne répondent pas,

sit in Cæsare populōque Rōmānō, idem quod Helvētiī fēcerint faciendum esse omnibus Gallīs, ut emigrent domō, petant aliud domicilium, aliās sēdēs, remōtās ā Germānīs, experianturque fortūnam, quæcumque accidat.

¹⁵ Si hæc enūntiāta sint Ariovistō, nōn dubitāre quīn sūmat supplicium gravissimum dē omnibus obsidibus quī sint apud eum.
¹⁶ Cæsarem posse vel auctōritāte suā atque exercitūs, vel recentī victōriā, vel nōmine populī Rōmānī, dētērrē nē multitudō major Germānōrum trādūcātur Rhēnum; posseque dēfendere omnem Galliam ab injūriā Ariovistī. »

32. Hāc ōrātiōne habitā ab Diviciācō, omnēs quī aderant cōpērunt magnō flētū petere auxilium ā Cæsare.
² Cæsar animadvertit Sēquanōs ūnōs ex omnibus facere nihil eārum rērum, quās ceterī facerent; sed tristēs, capite dēmissō, intuerī terram.
Mirātus quæsiit ex ipsīs quæ esset causā ejus reī.
³ Sēquanī respondēre nihil, sed tacitī permanēre

n'était en César et dans le peuple romain, la même chose que les Helvétiens avaient faite devoir être faite à (par) tous les Gaulois, qu'ils sortent de leur demeure, gagnent un autre séjour, d'autres établissements, éloignés des Germains, et éprouvent une fortune, quelle-que-soit-celle-qui arrive.

¹⁵ Si ces choses avaient été révélées à Arioviste, Diviciacus ne pas douter qu'il ne tire le supplice le plus sévère de tous les otages qui étaient auprès de lui.
¹⁶ César pouvoir soit par l'autorité de-lui-même et de son armée, soit par sa récente victoire, soit par le nom du peuple romain, empêcher-par-la-terreur qu'une multitude plus grande de Germains ne soit amenée-au-delà du Rhin; et pouvoir défendre toute la Gaule de la tyrannie d'Arioviste. »

32. Ce discours ayant été tenu par Diviciacus, tous ceux qui étaient-présents commencèrent avec de grands pleurs à demander du secours à César.
² César remarqua les Séquaniens seuls de tous ne faire rien de ces choses, que tous-les-autres faisaient; mais tristes, la tête baissée, regarder la terre.
S'étant étonné il demanda à eux-mêmes quelle était la cause de ce fait.
³ Les Séquaniens de ne répondre rien, mais silencieux de persévérer

respondere, sed in eadem tristitia tacite permanere. Cum ab his saepius quaereret, neque ullam omnino vocem exprimere posset, idem Diviciacus Haeduus respondit : ⁴ « Hoc esse miserioem et graviorem fortunam Sequanorum quam reliquorum, quod soli ne in occulto quidem queri, neque auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent : ⁵ propterea quod reliquis tamen fugae facultas daretur ; Sequanis vero, qui intra fines suos Ariovistum reciperissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent, omnes cruciatus essent perferendi. »

33. His rebus cognitis, Caesar Gallorum animos verbis confirmavit, pollicitusque est sibi eam rem curae futuram : « Magnam se habere spem, et beneficio suo ¹ et auctoritate adductum Ariovistum finem injuriis facturum. » ² Hac oratione habita, concilium dimisit ; et secundum ea multae res eum hortabantur quaere sibi eam rem cogitandam et suscipiendam putaret, imprimis

et continuent de garder un morne silence. Ses questions réitérées ne pouvant leur arracher la moindre parole, Diviciacus répondit encore pour eux : ⁴ « Le sort des Séquaniens était plus accablant et plus misérable que celui des autres, en ce qu'eux seuls n'osaient ni se plaindre, même en secret, ni implorer du secours, et qu'ils redoutaient la barbarie d'Arioviste absent comme s'il eût été devant leurs yeux. ⁵ Les autres avaient du moins la faculté de fuir ; tuais les Séquaniens, qui avaient reçu Arioviste sur leur territoire, et dont toutes les villes étaient en son pouvoir, étaient forcés de souffrir toutes ses cruautés. »

33. César, instruit de ces circonstances, rassura les Gaulois et promit de s'occuper de ce dont ils lui avaient parlé, « Il comptait beaucoup sur les services qu'il avait rendus à Arioviste et sur son influence auprès de lui pour le décider à cesser ses injustices. » ² Après cette promesse, il congédia l'assemblée. Au reste, plusieurs motifs le pressaient de penser à cette affaire et de la prendre en main. D'abord, il voyait les Éduens, souvent traités par le sénat de parents et de frères, dans la dépendance et la servitude des Ger-

in eadem tristitia.
Cum quaereret ab his saepius,
neque posset omnino exprimere ullam vocem,
idem Diviciacus Haeduus respondit :
⁴ « Fortunam Sequanorum esse miserioem et graviorem quam reliquorum
hoc quod soli auderent ne in occulto quidem queri,
neque implorare auxilium, horrerentque crudelitatem Ariovisti absentis,
velut si adesset coram :
⁵ propterea quod facultas fugae daretur tamen reliquis ;
omnes vero cruciatus perferendi essent Sequanis,
qui reciperissent Ariovistum intra suos fines,
quorum omnia oppida essent in potestate ejus. »

33. His rebus cognitis,
Caesar confirmavit verbis animos Gallorum,
pollicitusque est eam rem futuram curae sibi :
« Se habere magnam spem Ariovistum, adductum et beneficio suo et auctoritate, facturum finem injuriis. »
² Hac oratione habita,
dimisit concilium ;
et secundum ea multae res hortabantur eum quaere putaret eam rem cogitandam et suscipiendam sibi, imprimis quod videbat

dans la même tristesse.
Comme il demandait *cela* à ceux-ci plus souvent,
et qu'il ne pouvait pas du tout tirer-d'eux quelque parole,
le même Diviciacus l'Éduen répondit :
⁴ « La fortune des Séquaniens être plus misérable et plus accablante que *celle* des autres par cela que seuls ils n'osaient pas même dans le secret se plaindre,
ni implorer du secours, et redoutaient la cruauté d'Arioviste absent,
comme s'il se trouvait-là en présence :
⁵ parce que la facilité de la fuite était donnée cependant aux autres ;
mais tous les tourments devaient être supportés aux (par les) Séquaniens,
qui avaient reçu Arioviste en-dedans de leurs frontières,
et dont toutes les villes étaient au pouvoir de lui. »

33. Ces faits étant connus,
César rassura par ses paroles les esprits des Gaulois,
et promit cette affaire devoir être à souci à lui-même :
il dit « Lui-même avoir grand espoir qu'Arioviste, amené (déterminé) et par le bienfait de-lui-même (César) et par son autorité, devoir faire (mettrait) fin à ses injustices. »
² Ce discours ayant été tenu,
il congédia l'assemblée ;
et conformément-à ces choses beaucoup-de circonstances exhortaient lui pour qu'il pensât cette affaire devoir être réfléchie et devoir être entreprise à (par) lui, principalement parce qu'il voyait

quod Hæduōs, frātrēs cōsanguineōsque¹ sæpe numerō ā senātū appellātōs, in servitūte atque in diciōne vidēbat Germānōrum tenērī, eōrumque obsidēs esse apud Ariovistum ac Sēquanōs intellegēbat : quod in tantō imperiō populī Rōmānī turpissimum sibi et rei pūblicæ esse arbitrābātur.³ Paulātim autem Germānōs cōsuēscere Rhēnum trānsīre et in Galliam magnam eōrum multitudinem venīre, populō Rōmānō periculōsum vidēbat ;⁴ neque sibi hominēs ferōs ac barbarōs temperātūrōs existimābat, quīn, cum omnem Galliam occupāvissent, ut ante Cimbrī Teutonīque² fēcissent, in prōvinciam exīrent atque inde in Italiam contenderent, præsertim cum Sēquanōs ā prōvinciā nostrā Rhodanus dīvideret. Quibus rēbus quam mātūrrimē occurrendum putābat.⁵ Ipse autem Ariovistus tantōs sibi spīritūs, tantam arrogantiam sūmpserat, ut ferendus nōn vidērētur.

mains ; il apprenait qu'ils avaient des otages chez Arioviste et chez les Séquaniens, ce qui, dans l'état de grandeur actuelle du peuple romain, lui paraissait une honte pour la république et pour lui-même.³ Il considérait encore comme un danger pour le peuple romain que les Germains prissent peu à peu l'habitude de franchir le Rhin et vinsent en grand nombre s'établir dans la Gaule :⁴ il pensait que, s'ils l'avaient une fois envahie tout entière, ces hommes barbares et féroces ne manqueraient pas, comme les Cimbres et les Teutons avaient fait jadis, de passer dans notre province et de marcher de là sur l'Italie, surtout lorsque le Rhône seul séparait les Séquaniens de notre province. Il croyait devoir prévenir au plus tôt ce danger.⁵ Arioviste, d'ailleurs, était devenu d'une arrogance, d'une présomption que l'on ne pouvait plus tolérer.

Hæduōs,
appellātōs sæpe numerō
ā senātū
frātrēs cōsanguineōsque,
tenērī in servitūte
atque in diciōne
Germānōrum,
intellegēbatque
obsidēs eōrum
esse apud Ariovistum
ac Sēquanōs :
quod arbitrābātur
esse turpissimum sibi
et rei pūblicæ
in imperiō tantō
populī Rōmānī.
³Vidēbat autem
periculōsum
populō Rōmānō
Germānōs
cōsuēscere paulātim
trānsīre Rhēnum
et magnam multitudinem
eōrum
venīre in Galliam ;
⁴neque existimābat
hominēs ferōs ac barbarōs
temperātūrōs sibi quīn,
cum occupāvissent
omnem Galliam,
exīrent,
ut Cimbrī Teutonīque
fēcissent ante,
in prōvinciam
atque inde contenderent
in Italiam,
præsertim cum Rhodanus
dīvideret Sēquanōs
ā nostrā prōvinciā.
Quibus rēbus
putābat occurrendum
quam mātūrrimē.
⁵Ariovistus autem ipse
sūmpserat sibi
tantōs spīritūs,
tantam arrogantiam,

les Éduens,
appelés fréquemment
par le sénat
frères et parents,
être tenus dans la servitude
et dans la domination
des Germains,
et comprenait
des otages d'eux
être auprès d'Arioviste
et des Séquaniens :
chose qu'il estimait
être très-honteuse pour lui-même
et pour la république
dans (sous) l'empire si-grand
du peuple romain.
³Or il voyait
qu'il était dangereux
pour le peuple romain
les Germains
s'habituer peu-à-peu
à passer le Rhin
et une grande multitude
d'eux
venir dans la Gaule ;
⁴et il ne pensait pas
des hommes féroces et barbares
devoir modérer eux-mêmes *de façon* que,
quand ils se seraient emparés
de toute la Gaule,
ils ne sortissent pas,
comme les Cimbres et les Teutons
avaient fait auparavant,
dans la province
et de là ne se dirigeassent pas
sur l'Italie,
surtout quand le Rhône *seul*
séparait les Séquaniens
de notre province.
Auxquels événements
il pensait devoir être venu (qu'il fallait venir)-au-devant
le plus tôt que *possible*.
⁵D'autre-part Arioviste lui-même
avait pris pour lui-même (conçu)
de si-grandes aspirations (tant d'orgueil),
une si-grande arrogance,

34. Quamobrem placuit eī ut ad Ariovistum lēgātōs mitteret, quī ab eō postulārent utī aliquem locum medium utriusque colloquīō dēligeret : « Velle sēsē dē rē pūblicā et summīs utriusque rēbus cum eō agere. »² Eī lēgātīōnī Ariovistus respondit : « sī quid ipsī ā Cæsare opus esset, sēsē ad eum ventūrum fuisse ; sī quid ille sē velit, illum ad sē venīre oportēre. »³ Prætereā sē neque sine exercitū in eās partēs Galliæ venīre audēre, quās Cæsar possīderet, neque exercitum sine magnō commeātū atque mōlimentō in ūnum locum contrahere posse :⁴ sibi autem mīrum vidēri¹, quid in suā Galliā, quam bellō vīcisset, aut Cæsari, aut omnīnō populō Rōmānō negōtīi esset. »

35. Hīs responsīs ad Cæsarem relātīs, iterum ad eum Cæsar lēgātōs cum hīs mandatīs mittit :² « Quoniam, tantō suō populīque Rōmānī beneficiō adfectus, cum in cōsulātū suō rēx atque amīcus ab senātū appellātus esset, hanc sibi populōque Rōmānō

34. Il jugea donc à propos d'envoyer des députés à Arioviste et de l'inviter à choisir pour une conférence un lieu intermédiaire entre eux : « Il désirait traiter avec lui de choses de la plus haute importance pour l'un et l'autre et pour la république. » Arioviste répondit :² « Que, s'il avait eu besoin de César, il serait allé le trouver, et que, si César voulait de lui quelque chose, il fallait qu'il vint. »³ De plus il n'oserait pas se rendre sans une armée dans la partie des Gaules occupée par César, et, pour assembler des troupes, il fallait beaucoup de vivres et de soins.⁴ Au reste, il lui paraissait étonnant que César ou le peuple romain eussent la moindre chose à voir dans la partie de la Gaule que ses armes avaient soumise. »

35. César, sur cette réponse, lui envoya de nouveau des députés avec les instructions suivantes :² « Puisque Arioviste, après avoir reçu du peuple romain et de César, alors consul, le bienfait éclatant d'être traité par le sénat de roi et d'ami, en avait une telle recon-

ut nōn vidērētur ferendus.

34. Quamobrem placuit eī ut mitteret lēgātōs ad Ariovistum, quī postulārent ab eō utī dēligeret colloquīō aliquem locum medium utriusque : « Sēsē velle agere cum eō dē rē pūblicā et rēbus summīs utriusque. » Ariovistus respondit eī lēgātīōnī :² « Sī quid esset opus ipsī ā Cæsare, sēsē ventūrum fuisse ad eum ; sī ille velit quid sē, oportēre illum venīre ad sē. »³ Prætereā sē neque audēre venīre sine exercitū in eās partēs Galliæ, quās Cæsar possīderet, neque posse contrahere exercitum in ūnum locum sine magnō commeātū atque mōlimentō :⁴ vidēri autem mīrum sibi quid negōtīi esset aut Cæsari aut omnīnō populō Rōmānō in suā Galliā, quam vīcisset bellō. »

35. Hīs responsīs relātīs ad Cæsarem, Cæsar mittit iterum ad eum lēgātōs cum hīs mandatīs :² « Quoniam, adfectus tantō beneficiō suō populīque Rōmānī, cum in cōsulātū suō

qu'il ne paraissait pas supportable.

34. C'est-pourquoi il plut à lui qu'il envoyât des députés à Arioviste, qui demandassent (pour demander) à lui qu'il choisît pour un entretien quelque lieu intermédiaire (à égale distance) de l'un et l'autre : *disant* « Lui-même vouloir traiter avec lui de l'intérêt-public et des affaires les plus hautes de l'un-et-l'autre. » Arioviste répondit à cette députation :² « Si quelque chose était un besoin à lui-même du-côté-de César lui-même avoir dû venir (il serait venu) vers lui ; si celui-là (César) voulait quelque chose à lui (Arioviste), falloir celui-là (il fallait que César) venir (vint) vers lui. »³ En outre lui-même et ne pas oser venir sans une armée dans ces parties de la Gaule, que César occupait, et ne pas pouvoir rassembler une armée en un-seul endroit sans de grands convois et *de grandes* peines :⁴ d'autre-part paraître étrange à lui-même quoi d'affaire (quel soin) était ou à César ou absolument au peuple romain dans sa Gaule, qu'il avait vaincue par la guerre. »

35. Cette réponse ayant été rapportée à César, César envoie de nouveau vers lui des députés avec ces instructions :² « Puisque, gratifié d'un si-grand bienfait de-lui (César) et du peuple romain, quand pendant le consulat de-lui-même

grātiā referret, ut in colloquium venīre invitātus gravārētur, neque dē commūnī rē dicendum sibi et cōgnōscendum putāret, hęc esse, quæ ab eō postulāret : ³ primum, nē quam multitudinē hominum amplius trāns Rhēnum in Galliam trādūceret ; deinde obsidēs, quōs habēret ab Hæduīs, redderet, Sēquanīsque permetteret ut, quōs illī habērent, voluntāte ejus reddere illis licēret ; nēve Hæduōs injūriā lacesseret, nēve hīs sociīsque eōrum bellum inferret : ⁴ sī id ita fēcisset, sibi populōque Rōmānō perpetuam grātiā atque amicitiam cum eō futūram ; sī nōn impetrāret, sēsē, quoniam, M. Messālā, M. Pisōne cōsulibus ¹, senātus cēnsumisset utī, quicumque Galliam prōvinciam obtinēret, quod commodō rei pūblicæ facere posset, Hæduōs cēterōsque amīcōs populī Rōmāni dēfenderet, sē Hæduōrum injūriās nōn neglētūrum. »

naissance envers César et le peuple romain, qu'il ne daignait pas accepter une entrevue à laquelle on l'invitait, et qu'il ne jugeait pas à propos de donner et de recevoir des explications sur des objets d'un intérêt commun, voici ce que César lui demandait : ³ d'abord, qu'il ne fit point venir dans la Gaule de nouvelles bandes de Germains ; ensuite qu'il rendit aux Éduens leurs otages, qu'il permit aux Séquaniens de leur rendre aussi ceux qu'ils avaient, qu'il ne tourmentât plus les Éduens, et qu'il ne les attaqua ni eux, ni leurs alliés. ⁴ Il s'assurerait à jamais, en agissant ainsi, la faveur et l'amitié de César et des Romains : sinon, comme le sénat avait décrété, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, que quiconque serait gouverneur de la Gaule protégerait, autant que le permettrait le bien de la république, les Éduens et les autres amis du peuple romain, César ne verrait pas d'un œil indifférent leurs injures. »

appellātus esset ab senātū
rēx atque amīcus,
referret hanc grātiā
sibi populōque Rōmānō,
ut, invitātus venīre
in colloquium,
gravārētur,
neque putāret dicendum
et cōgnōscendum sibi
dē rē commūnī,
hęc esse,
quæ postulāret ab eō :
³ primum,
nē trādūceret amplius
trāns Rhēnum in Galliam
quam multitudinē
hominum ;
deinde redderet obsidēs
quōs habēret ab Hæduīs,
permitteretque Sēquanīs
ut licēret
voluntāte ejus
reddere illis
quōs illī habērent ;
nēve lacesseret Hæduōs
injūriā,
nēve inferret bellum
hīs sociīsque eōrum :
⁴ sī fēcisset id ita,
grātiā perpetuam
atque amicitiam cum eō
futūram sibi
populōque Rōmānō ;
sī nōn impetrāret,
sēsē, quoniam senātus,
M. Messālā, M. Pisōne cōsuli-
cēnsumisset utī, [bus,
quicumque obtinēret
prōvinciam Galliam,
dēfenderet Hæduōs
cēterōsque amīcōs
populī Rōmāni,
quod facere posset
commodō rei pūblicæ,
sē nōn neglētūrum
injūriās Hæduōrum. »

il avait été appelé par le sénat
roi et ami,
il rendait cette reconnaissance
à lui-même et au peuple romain,
que, invité à venir
à un entretien,
il faisait-des-difficultés,
et ne pensait pas devoir être parlé
et devoir être appris à (par) lui-même
touchant un intérêt commun,
ces choses-ci (les choses suivantes) être celles
qu'il demandait à lui :
³ d'abord,
qu'il ne fit-pas-passer davantage
au delà du Rhin en Gaule
quelque nombre (un nombre quelconque)
d'hommes ;
ensuite qu'il rendit les otages
qu'il avait des Éduens,
et accordât aux Séquaniens
qu'il leur fût permis
du gré de lui (Arioviste)
de rendre à ceux-là (aux Éduens)
les otages que ceux-là (les Séquaniens) avaient ;
ou (et) qu'il ne harcelât pas les Éduens
avec injustice,
ou (et) qu'il n'apportât pas la guerre
à ceux-ci et aux alliés d'eux :
⁴ s'il avait fait cela ainsi,
reconnaissance éternelle
et amitié éternelle avec lui
devoir être à lui-même (César)
et au peuple romain ;
s'il n'obtenait pas cela,
lui-même, puisque le sénat,
M. Messala et M. Pison étant consuls,
avait été-d'avis que,
quel-que-fût-celui-qui occupât
la province de Gaule,
il défendit les Éduens
et les autres amis
du peuple romain,
en ce qu'il pourrait faire
avec l'avantage de (sans détriment pour) la ré-
lui-même ne devoir pas négliger [publique,
les injures des Éduens. »

36. Ad hæc Ariovistus respondit : « Jūs esse bellī ut, quī vīcissent, iīs, quōs vīcissent, quemadmodum vellent, imperārent ; item populum Rōmānum victīs nōn ad alterius præschrīptum, sed ad suum arbitrium imperāre cōnsuēsse. ² sī ipse populō Rōmānō nōn præschrīberet quemadmodum suō jūre ūterētur, nōn oportēre sē ā populō Rōmānō in suō jūre impedīrī. ³ Hæduōs sibi, quoniam bellī fortūnam temptāssent et armīs congressī ac superātī essent, stīpendiārīōs esse factōs. ⁴ Magnam Cæsarem injūriam facere, quī suō adventū vectīgālia sibi dēteriōra faceret. ⁵ Hæduīs sē obsidēs redditūrum nōn esse, neque hīs neque eōrum sociīs injūriā bellum illātūrum, si in eō manērent quod convēnisset, stīpendiumque quotannīs penderent ; sī id nōn fēcissent, longē hīs frāternum nōmen populī Rōmānī āfutūrum. ⁶ Quod sibi Cæsar dēnūntiāret, sē Hæduōrum injūriās nōn neglētūrum, nēminem sēcum sine suā perniciē contendis-

36. Arioviste répliqua : « Que, suivant le droit de la guerre, le vainqueur imposait les lois qu'il voulait aux vaincus ; que le peuple romain avait aussi coutume de suivre, en pareil cas, non les ordres d'autrui, mais sa propre volonté ; ² que, s'il ne prescrivait pas aux Romains l'usage qu'ils devaient faire de leurs droits, les Romains ne devaient pas l'entraver dans l'exercice des siens. ³ Les Éduens étaient devenus ses tributaires, parce qu'ayant tenté la fortune de la guerre et s'étant rencontrés avec lui les armes à la main, ils avaient été battus. ⁴ César lui faisait beaucoup de tort, car son arrivée avait diminué ses revenus. ⁵ Il ne rendrait pas les otages des Éduens : il ne leur ferait ni à eux ni à leurs alliés une guerre injuste, s'ils s'entenaient aux conventions faites entre eux et payaient chaque année le tribut ; sinon, le titre de frères du peuple romain ne leur servirait guère. ⁶ Quant à ce que lui déclarait César, qu'il ne serait pas indifférent aux injures des Éduens, personne ne s'était encore mesuré

36. Ariovistus respondit ad hæc :
« Jūs bellī esse
ut quī vīcissent
imperārent
quemadmodum vellent
iīs quōs vīcissent ;
item populum Rōmānum
cōnsuēsse imperāre victīs
nōn ad præschrīptum
alterius,
sed ad suum arbitrium.
² Si ipse nōn præschrīberet
populō Rōmānō
quemadmodum ūterētur
suō jūre,
nōn oportēre
sē impedīrī in suō jūre
ā populō Rōmānō.
³ Hæduōs
factōs esse stīpendiārīōs
sibi,
quoniam temptāssent
fortūnam bellī
et congressī essent armīs
ac superātī.
⁴ Cæsarem
facere magnam injūriam,
quī suō adventū
faceret sibi
vectīgālia dēteriōra.
⁵ Sē nōn redditūrum esse
obsidēs Hæduīs,
neque illātūrum bellum
hīs neque sociīs eōrum
injūriā,
sī manērent
in eō quod convēnisset,
penderentque stīpendium
quotannīs ;
sī nōn fēcissent id,
nōmen frāternum
populī Rōmānī
āfutūrum longē hīs.
⁶ Quod Cæsar
dēnūntiāret sibi,
sē nōn neglētūrum

36. Arioviste
répondit à ces *paroles* :
« Le droit de la guerre être
que *ceux* qui avaient vaincu
commandassent
comme ils voulaient
à ceux qu'ils avaient vaincus ;
de même le peuple romain
avoir-coutume de commander aux vaincus
non selon la prescription
d'un autre,
mais selon son gré.
² Si lui-même ne prescrivait pas
au peuple romain
comment il devait user
de son droit,
ne pas falloir (il ne fallait pas)
lui-même être entravé dans son droit
par le peuple romain.
³ Les Éduens
avoir été faits tributaires
à lui-même,
puisque'ils avaient essayé
la fortune de la guerre
et étaient venus-aux-prises avec les armes
et *avaient été* vaincus.
⁴ César
lui faire un grand tort,
lui qui par son arrivée
faisait à lui
les revenus moindres.
⁵ Lui-même ne devoir pas rendre
les otages aux Éduens,
et ne pas devoir apporter la guerre
à ceux-ci ni aux alliés d'eux
avec injustice,
s'ils restaient
dans ce qui avait été convenu,
et payaient le tribut
tous-les-ans ;
s'ils n'avaient pas fait (ne faisaient pas) cela,
le nom de-frères
du peuple romain
devoir être loin (inutile) pour ceux-ci.
⁶ Quant à ce que César
déclarait à lui,
lui-même (César) ne devoir pas négliger

se. ⁷ Cum vellet, congregerētur ; intellēctūrum quid invictī Germānī, exercitātissimī in armīs, quī inter annōs quattuordecim tēctum nōn subīssent, virtūte possent. »

37. Hæc eōdem tempore Cæsari mandāta referēbantur, et lēgātī ab Hæduīs et ā Trēverīs ¹ veniēbant : ² Hæduī questum, quod Harūdēs, quī nūper in Galliam trānsportātī essent, finēs eōrum populārentur : « Sēsē nē obsidibus quidem datīs pācem Ariovistī redimere potuisse. » ³ Trēverī autem, pāgōs centum Suēbōrum ² ad ripās Rhēnī cōnsēdisse, quī Rhēnum trānsīre cōnārentur : hīs præesse Nasuam et Cimberium frātrēs. ⁴ Quibus rēbus Cæsar vehementer commōtus, mātūrandum sibi exīstimāvit, ne, sī nova manus Suēbōrum cum veteribus cōpiīs Ariovistī sēsē conjūxisset, minus facile resistī posset. ⁵ Itaque rē frūmentāriā

avec Arioviste sans périr dans la lutte : ⁷ il combattrait quand César le voudrait, et il lui ferait voir ce que pouvait la valeur invincible des Germains, qui avaient une telle expérience des armes, et n'étaient pas entrés sous un toit depuis quatorze ans. »

37. En même temps que César recevait cette réponse, il lui vint des députés des Éduens et des Trévires ; ² les Éduens se plaignaient des ravages que commettaient sur leur territoire les Harudes nouvellement arrivés dans la Gaule. « Les otages même donnés à Arioviste ne pouvaient leur assurer la paix. » ³ Les Trévires annonçaient que les Suèves de cent bourgades, sous les ordres de deux frères, Cimbérius et Nasua, campaient sur les bords du Rhin, et tentaient de le passer. ⁴ Vivement ému de ces nouvelles, César crut devoir se hâter ; car, si ce nouvel essaim de Suèves se joignait aux anciennes troupes d'Arioviste, il deviendrait plus difficile de lui tenir tête. ⁵ S'étant

injūriās Hæduōrum, nēminem contendisse sēcum sine suā perniciē. ⁷ Congrederētur, cum vellet ; intellēctūrum quid possent virtūte Germānī invictī, exercitātissimī in armīs, quī inter quattuordecim annōs nōn subīssent tēctum. »
37. Eōdem tempore hæc mandāta referēbantur Cæsari, et lēgātī veniēbant ab Hæduīs et ā Trēverīs : ² Hæduī questum, quod Harūdēs, quī trānsportātī erant nūper in Galliam, populārentur finēs eōrum : « Sēsē nē potuisse quidem redimere pācem Ariovistī obsidibus datīs. » ³ Trēverī autem, centum pāgōs Suēbōrum cōnsēdisse ad ripās Rhēnī, quī cōnārentur trānsīre Rhēnum ; frātrēs Nasuam et Cimberium præesse hīs. ⁴ Quibus rēbus vehementer commōtus, Cæsar existimāvit mātūrandum sibi, nē, sī nova manus Suēbōrum sēsē conjūxisset cum veteribus cōpiīs Ariovistī posset resistī minus facile. ⁵ Itaque rē frūmentāriā

les injures des Éduens, personne n'avoir lutté avec lui (Arioviste) sans sa perte (sans se perdre). ⁷ Qu'il en-vînt-aux-mains, quand il voudrait ; *lui* devoir comprendre (il comprendrait) ce que pouvaient par la valeur les Germains invaincus, très-exercés dans les armes, *et* qui pendant quatorze ans n'étaient pas entrés-sous un toit. »
37. Dans le même temps ces instructions étaient rapportées à César, et des députés venaient de chez les Éduens et de chez les Trévires : ² les Éduens *venaient* se plaindre, parce que les Harudes, qui avaient été transportés récemment dans la Gaule, ravageaient le territoire d'eux : *ils disaient* « Eux n'avoir pas même pu acheter la paix d'Arioviste par les otages donnés. » ³ D'autre-part les Trévires *annonçaient*, cent bourgades des Suèves s'être assises sur les bords du Rhin, lesquelles essayaient de passer le Rhin ; *deux* frères, Nasua et Cimbérius, être-à-la-tête de ceux-ci. ⁴ Par lesquels faits fortement ému, César jugea diligence-devoir-être-faite à (par) lui, de peur que, si la nouvelle troupe des Suèves s'était jointe avec les anciennes forces d'Arioviste, il ne pût *leur* être résisté moins facilement. ⁵ Aussi une provision de-blé

quam celerrimē potuit comparātā, magnīs itineribus ad Ariovistum contendit.

38. Cum trīduī viam prōcessisset, nūntiātum est eī Ariovistum cum suis omnibus cōpiīs ad occupandum Vesontionem, quod est oppidum māximum Sēquanōrum, contendere, trīduī-que viam ā suis finibus prōcēssisse. ² Id nē accideret, magnō opere sibi prācavendum Cæsar exīstimābat : ³ namque omnium rērum, quæ ad bellum ūsuī erant, summa erat in eō oppidō facultās ; ⁴ idque nātūrā locī sic mūniēbātur, ut magnam ad dūcendum bellum daret facultātem, proptereā quod flūmen Dūbis, ut circinō circumductum, pæne tōtum oppidum cingit : ⁵ reliquum spatium, quod est nōn amplius pedum mille sexcentōrum, quā flūmen intermittit, mōns continet magnā altitudīne, ita ut radicēs ejus mōntis ex utrāque parte rīpæ flūminis contingant. ⁶ Hunc mūrus circumdatus arcem efficit et cum oppidō conjun-

donc procuré des vivres en toute diligence, il se dirige à grandes journées vers Arioviste.

38. Le troisième jour de marche, il apprend qu'Arioviste, avec toutes ses forces, va pour s'emparer de Besançon, la plus grande ville des Séquaniens, et qu'il est en route depuis trois jours. ² César crut devoir ne rien négliger pour le prévenir. ³ La ville était amplement fournie de toutes les choses utiles pour la guerre, ⁴ et si forte par son assiette qu'elle pouvait donner de grandes facilités pour traîner la guerre en longueur : car le lit du Doubs, tracé comme au compas, l'entoure presque en entier ; ⁵ l'intervalle qu'il laisse n'a pas plus de six cents pieds de largeur, et est occupé par une montagne très-élevée, dont le fleuve baigne le pied des deux côtés : ⁶ un mur, qui enferme cette montagne, en fait une forteresse et la réunit à

comparātā
celerrimē quam potuit,
contendit ad Ariovistum
magnīs itineribus.

38. Cum
prōcessisset viam trīduī,
nūntiātum est eī
Ariovistum
cum omnibus suis cōpiīs
contendere
ad occupandum
Vesontionem,
quod est
māximum oppidum
Sēquanōrum,
prōcēssisseque ā suis finibus
viam trīduī.

² Cæsar exīstimābat
prācavendum sibi
magnō opere
nē id accideret :

³ namque summa facultās
omnium rērum
quæ erant ūsuī ad bellum
erat in eō oppidō ;

⁴ idque mūniēbātur sic
nātūrā locī,
ut daret
magnam facultātem

ad dūcendum bellum,
proptereā quod
flūmen Dūbis,
ut circumductum circinō,
cingit oppidum

pæne tōtum :

⁵ mōns māgnā altitudīne
continet reliquum spatium,
quod est
mille sexcentōrum pedum

nōn amplius,
quā flūmen intermittit,
ita ut ex utrāque parte
rīpæ flūminis

contingant radicēs ejus mōntis.

⁶ Mūrus circumdatus
efficit hunc arcem

ayant été amassée
le plus vite qu'il put,
il se dirigea vers Arioviste
à grandes marches.

38. Lorsque
il s'était avancé d'une route de-trois-jours,
il fut annoncé à lui
Arioviste

avec toutes ses troupes
se diriger
pour s'emparer
de Besançon,
qui est

la plus grande ville
des Séquaniens,
et s'être avancé loin de ses frontières
d'une route de trois-jours.

² César pensait
devoir être pris-garde à lui (qu'il devait prendre
avec grand soin [garde]
que cela n'arrivât pas :

³ car une très-grande abondance
de toutes les choses
qui étaient à utilité pour la guerre
était dans cette place ;

⁴ et cette *place* était fortifiée ainsi
par la nature du lieu,
qu'elle donnait
une grande facilité

pour prolonger la guerre,
parce que
le fleuve *du* Doubs,
comme mené-tout-autour par un compas,
ceint la ville

presque tout-entière :

⁵ une montagne d'une grande hauteur
occupe le reste de l'espace,
qui est
de mille six-cents pieds

et non davantage,
par où le fleuve laisse-un-intervalle,
de-telle-sorte que de l'un-et-l'autre côté
les rives du fleuve

touchent les racines de-lui (le pied) de la mon-

⁶ Un mur mené-tout-autour [tagne]
fait *de* cette *montagne* une citadelle

git. ⁷ Hūc Cæsar magnīs nocturnīs diurnisque itineribus contendit, occupātōque oppidō, ibi præsidium collocat.

39. Dum paucōs diēs ad Vesontiōnem rei frūmentariæ comēatūsque causā morātur, ex percontātiōne nostrōrum vōcibusque Gallōrum ac mercātōrum, quī ingenti magnitudine corporum Germānōs, incredibili virtūte atque exercitātiōne in armīs esse prædicābant, sæpe numerō sēsē cum hīs congressōs nē vultum quidem atque aciem oculōrum dicēbant ferre potuisse, tantus subitō timor omnem exercitum occupāvit, ut nōn mediocriter omnium mentēs animōsque perturbāret. ² Hīc primum ortus est ā tribūnīs militum, præfectīs reliquisque, quī, ex Urbe amicitiae causā Cæsarem secūtī, nōn magnum in rē militārī ūsum habēbant : ³ quōrum alius aliā causā illātā, quam sibi ad proficiscendum necessariam esse dīceret, petēbat ut ejus voluntate discēdere liceret ; nōn nūllī, pudōre adductī, ut timōris sus-

la ville. ⁷ César s’y achemine à marches forcées, de jour et de nuit, s’empare de la ville, et y place une garnison.

39. Tandis qu’il passe quelques jours auprès de Besançon, occupé d’amasser du blé et des vivres, nos soldats questionnent les Gaulois et les marchands, qui leur racontent que les Germains sont d’une énorme stature, d’une valeur incroyable, d’une grande habileté dans le maniement des armes ; ils ajoutent qu’ils n’ont pas seulement pu soutenir leur aspect et le feu de leurs regards, dans plusieurs combats qu’ils leur ont livrés. Aussitôt l’armée est saisie d’une telle frayeur que toutes les têtes, tous les cœurs en sont vivement troublés. ² Elle s’empare d’abord des tribuns des soldats, des préfets de la cavalerie et de ceux qui avaient suivi César loin de Rome par amitié et qui connaissaient peu la guerre. ³ Celui-ci alléguait un prétexte qui exigeait impérieusement son départ ; celui-là donnait un autre motif ; tous demandaient la permission de se retirer ; plusieurs restaient par honneur et pour n’être pas soupçonnés

et conjungit cum oppidō.

⁷ Cæsar contendit hūc magnīs itineribus nocturnīs diurnisque, oppidōque occupātō, collocat ibi præsidium.

39. Dum morātur paucōs diēs ad Vesontiōnem causā rei frūmentariæ comēatūsque, ex percontātiōne nostrōrum vōcibusque Gallōrum ac mercātōrum, quī prædicābant Germānōs esse ingenti magnitudine corporum, incredibili virtūte atque exercitātiōne in armīs, sæpe numerō sēsē dicēbant congressōs cum hīs nē potuisse quidem ferre vultum atque aciem oculōrum, subitō tantus timor occupāvit omnem exercitum, ut perturbāret nōn mediocriter mentēs animōsque omnium. ² Hīc ortus est primum ā tribūnīs militum, præfectīs reliquisque quī, secūtī Cæsarem ex Urbe causā amicitiae, nōn habēbant magnum ūsum in rē militārī : ³ quōrum alius aliā causā illātā, quam dīceret esse necessariam sibi ad proficiscendum,

et la réunit avec la ville.

⁷ César se dirige là à grandes marches de-nuit et de-jour, et la ville ayant été occupée, il place là une garnison.

39. Tandis qu’il s’arrête peu-de jours auprès de Besançon en vue d’une provision de-blé et de vivres, à-la-suite-des questions de nos *soldats* et des paroles des Gaulois et des marchands, qui racontaient les Germains être d’une énorme grandeur de corps, d’une incroyable valeur et exercice (habileté) dans les armes, souvent eux-mêmes disaient étant venus-aux-prises avec ceux-ci n’avoir pas même pu supporter *leur* visage et la vivacité de *leurs* yeux, soudain une si-grande crainte s’empara de toute l’armée, qu’elle troublait non faiblement les esprits et les cœurs de tous. ² Cette *crainte* commença d’abord par les tribuns des soldats, les préfets *de la cavalerie* et le reste-de *ceux* qui, ayant suivi César hors de la ville (Rome) par motif d’amitié, n’avaient pas grand usage (grande expérience) dans l’art militaire : ³ desquels *l’un apportant un motif*, l’autre un autre motif étant apporté, qu’il disait (qu’ils disaient) être indispensable à eux-mêmes pour partir,

pīciōnem vitārent, remanēbant. ⁴ Hī neque vultum fingere, neque interdum lacrimās tenēre poterant : abditī in tabernāculīs, aut suum fātum querēbantur, aut cum familiāribus suīs commūne perīculum miserābantur. Vulgō tōtis castrīs testāmenta ob-sīgnābantur. ⁵ Hōrum vōcibus ac timōre paulātim etiam iī, quī magnum in castrīs ūsum habēbant, militēs centuriōnēsque, quīque equitātūi præerant, perturbābantur. ⁶ Quī sē ex his minus timidōs existimārī volēbant, nōn sē hostem verērī, sed angustias itineris et magnitudinem silvārum, quæ inter eōs atque Ariovistum intercēderent, aut rem frūmentāriam, ut satis commodē supportārī posset, timēre ¹ dīcēbant. ⁷ Nōn nūlli etiam Cæsari nūntiābant, cum castra movērī ac signa ferrī jussisset, nōn fore dictō audientēs militēs, neque propter timōrem signa lātūrōs.

de lâcheté, ⁴ mais ils ne pouvaient ni composer leur visage, ni quelquefois retenir leurs larmes. Cachés dans leurs tentes, ils déplorait leur destinée, ou gémissaient avec leurs amis sur le péril commun. Dans tout le camp, on ne faisait que sceller des testaments. ⁵ Ces propos, cette terreur, troublaient aussi peu à peu ceux qui avaient le plus d'habitude des camps, soldats, centurions, commandants de la cavalerie. ⁶ Ceux d'entre ces derniers qui voulaient passer pour moins timides que les autres disaient que ce n'était pas l'ennemi qu'ils redoutaient, mais les défilés, l'étendue des forêts qui les séparaient d'Arioviste, la difficulté de transporter des vivres. ⁷ Plusieurs même prévenaient César que, lorsqu'il ordonnerait de lever le camp et de porter en avant les enseignes, les soldats n'écouteront pas le commandement, et que la terreur leur ferait laisser les enseignes immobiles.

petēbat ut liceret
discēdere voluntate ejus ;
nōn nūlli, adducti pudore,
remanēbant,
ut vitārent
suspiōnem timōris.
⁴ Hī poterant
neque fingere vultum,
neque interdum
tenēre lacrimās :
abditī in tabernāculis,
aut querēbantur
suum fātum,
aut miserābantur
cum suis familiāribus
perīculum commūne.
Vulgō tōtis castrīs
testāmenta ob-sīgnābantur.
⁵ Paulātim etiam iī
quī habēbant
magnum ūsum in castrīs,
militēs centuriōnēsque,
quīque præerant equitātūi,
perturbābantur vōcibus
ac timōre hōrum.
⁶ Ex his
quī volēbant
sē existimārī
minus timidōs,
dīcēbant
sē nōn verērī hostem,
sed angustias itineris
et magnitudinem silvārum
quæ intercēderent
inter eōs
atque Ariovistum,
aut timēre
rem frūmentāriam,
ut posset supportārī
satis commodē.
⁷ Nōn nūlli etiam
nūntiābant Cæsari,
cum jussisset
castra movērī
ac signa ferrī,
militēs nōn fore audientēs

demandai(en)t qu'il *leur* fût permis
de se retirer avec le consentement de lui ;
quelques-uns, amenés (déterminés) par la honte,
restaient,
pour qu'ils évitassent
le soupçon de peur.
⁴ Ceux-ci *ne* pouvaient
ni façonner *leur* visage,
ni de-temps-en-temps
retenir *leurs* larmes :
cachés dans *leurs* tentes,
ou ils se plaignaient
de leur destinée,
ou ils déplorait
avec leurs familiers
leur danger commun.
Ça-et-là dans tout le camp
des testaments étaient scellés.
⁵ Peu à peu même ceux
qui avaient
une grande pratique dans les camps,
soldats et centurions,
et *ceux* qui étaient-à-la-tête-de la cavalerie,
étaient troublés par les paroles
et par la crainte de ceux-ci.
⁶ D'entre ceux-ci
ceux qui voulaient
eux-mêmes être estimés
moins peureux,
disaient
eux-mêmes ne pas redouter l'ennemi,
mais les rétrécissements de la route
et la grande-étendue des forêts
qui étaient-dans-l'intervalle
entre eux
et Arioviste,
ou craindre
la provision de-blé,
qu'elle ne pût être transportée
assez aisément.
⁷ Quelques-uns même
faisaient savoir à César,
quand il aurait ordonné
le camp être déplacé
et les enseignes être portées *en avant*,
les soldats ne doivent pas être obéissants

40. Hæc cum animadvertisset, convocātō cōnsiliō, omnium-que ōrdinum ad id cōsiliū adhibitīs centuriōnibus¹, vehementer eōs incūsāvit : « Primum quod, aut quam in partem, aut quō cōnsiliō dūcerentur, sibi quærendum aut cōgitandum putārent. ² Ariovistum, sē cōnsule, cupidissimē populī Rōmānī amīcitiā appetisse ; cūr hunc tam temerē quisquam ab officiō discessūrum jūdicāret ? ³ Sibi quidem persuādērī, cōgnitīs suis postulātīs² atque æquitāte condiōnum perspectā, eum neque suam neque populī Rōmānī grātiā repudiātūrum. ⁴ Quod sī furōre atque āmentiā impulsus bellum intulisset, quid tandem verērentur ? aut cūr dē suā virtūte, aut dē ipsius diligentīā, dēspērārent ? ⁵ Factum ejus hostis periculum patrum nostrōrum memoriā, cum, Cimbris et Teutonīs ā C. Mariō pulsīs, nōn minōrem laudem exercitus quam ipse imperātor meritis vidēbā-

40. César, remarquant l'état des esprits, assemble le conseil, y appelle les centurions de tous les ordres et leur adresse de vifs reproches, d'abord sur ce qu'ils se croyaient en droit de demander où on les conduisait et dans quel but. ² « Arioviste, sous le consulat de César, avait avidement recherché l'amitié du peuple romain : sur quoi jugeait-on qu'il s'écarterait si imprudemment de son devoir ? ³ César était convaincu que, dès qu'Arioviste connaîtrait ses demandes et aurait vu l'équité de ses propositions, il ne renoncerait pas à sa bienveillance ni à celle du peuple romain. ⁴ Mais, si la démence et la fureur le poussaient à la guerre, qu'avaient-ils donc à craindre ? Pourquoi désespéreraient-ils de leur courage et de sa prévoyance ? ⁵ Déjà, du temps de nos pères, on avait éprouvé cet ennemi, alors que la défaite des Cimbres et des Teutons par Marius avait apporté autant de gloire à l'armée qu'au général lui-même ; on venait encore de l'éprouver lors du soulèvement des esclaves d'Italie, qui même avaient pour eux quelque discipline,

dictō,
neque lātūrōs signa
propter timōrem.
40. Cum
animadvertisset hæc,
cōnsiliō convocātō,
centuriōnibusque
omnium ōrdinum
adhibitīs ad id cōsiliū,
incūsāvit eōs vehementer :
« Primum quod
putārent quærendum
aut cōgitandum sibi
aut in quam partem
aut quō cōnsiliō
dūcerentur.
²Sē cōnsule,
Ariovistum
appetisse cupidissimē
amīcitiā populī Rōmānī ;
cūr quisquam jūdicāret
hunc discessūrum ab officiō
tam temerē ?
³Persuādērī sibi quidem,
suis postulātīs cōgnitīs
atque æquitāte
condiōnum
perspectā,
eum repudiātūrum grātiā
neque suam
neque populī Rōmānī.
⁴Quod sī impulsus furōre
intulisset bellum,
quid verērentur tandem ?
aut cūr dēspērārent
dē suā virtūte,
aut dē diligentīā ipsius ?
⁵Periculum ejus hostis
factum
memoriā
nostrōrum patrum,
cum, Cimbris et Teutonīs
pulsīs ā C. Mariō,
exercitūs vidēbātur meritis
laudem nōn minōrem

à la parole (à l'ordre),
et ne devoir pas porter *en avant* les enseignes
à-cause-de *leur* peur.
40. Après que
il eut remarqué ces choses,
le conseil ayant été convoqué,
et les centurions
de tous les rangs
ayant été admis à ce conseil,
il accusa eux vivement :
« D'abord de ce que
ils pensaient devoir être demandé
ou devoir être pris-à-souci à (par) eux
ou de quel côté
ou dans quel dessein
ils étaient menés.
²Lui-même *étant* consul,
Arioviste
avoir recherché très-avidement
l'amitié du peuple romain ;
pourquoi quelqu'un jugerait-il
celui-ci devoir d'éloigner de son devoir
si étourdiment ?
³Être persuadé à lui-même (César croyait) certes,
ses demandes étant connues
et l'équité
des conditions
étant examinée,
lui (Arioviste) *ne* devoir repousser les bonnes-grâces
ni de-lui-même (César)
ni du peuple romain.
⁴Que si poussé par la fureur
et par la démence
il avait apporté (apportait) la guerre,
que devaient-ils craindre enfin ?
ou pourquoi désespéraient-ils
de leur *propre* valeur,
ou du zèle de lui-même (César) ?
⁵L'essai de cet ennemi
avoir été fait
de la mémoire (du temps)
de nos pères,
lorsque, les Cimbres et les Teutons
ayant été battus par C. Marius,
l'armée paraissait ayant mérité
une louange (gloire) non moindre

tur ; factum etiam nūper in Italiā servīli tumultū, quōs tamen aliquid ūsus ac disciplīna, quam ā nōbīs accēpissent, sublevārent. ⁶ Ex quō iudicārī posset quantum habēret in sē bonī cōstantia ; proptereā quod, quōs aliquamdiū inermēs sine causā timuissent, hōs posteā armātōs ac victōres superāssent. ⁷ Dēnique hōs esse eōsdem [Germānōs], quibuscum sæpe numerō Helvētiī congressī, nōn solum in suis, sed etiam in illōrum finibus, plērumque superāssent, quī tamen parēs esse nostrō exercituī nōn potuerint. ⁸ Si quōs adversum proelium et fuga Gallōrum commovēret, hōs, sī quærerent, reperire posse, diūturnitāte bellī dēfatigātis Gallīs, Ariovistum, cum multōs mēnsēs castrīs sē ac palūdibus tenuisset, neque suī potestātem fēcisset, dēspērāntēs jam dē pūgnā et dispersōs subitō adortum, magis ratiōne et cōnsiliō quam virtūte vīcisse. ⁹ Cui ratiōnī contrā hominēs bar-

quelques manœuvres empruntées de nous. ⁶ On pouvait juger par là de tous les avantages de la fermeté, puisqu'on avait défait, bien qu'armés alors et victorieux, ces ennemis que, sans motif, on avait quelque temps redoutés presque nus. ⁷ Enfin, c'étaient ces mêmes hommes qu'avaient souvent combattus et presque toujours vaincus non seulement dans l'Helvétie, mais dans la Germanie même, ces Helvétiens, qui n'avaient pu cependant tenir tête à notre armée. ⁸ S'il était des gens sur qui la défaite et la dérouté des Gaulois fissent quelque impression, ils pourraient apprendre, s'ils s'en informaient, que, las de la longueur de la campagne, les Éduens désespéraient déjà d'en venir aux mains, quand Arioviste, qui s'était tenu plusieurs mois enfermé dans son camp, au milieu des marais, sans donner sur lui aucune prise, les avait attaqués brusquement, dispersés qu'ils étaient, et les avait vaincus plutôt par adresse et par ruse que par bravoure. ⁹ Mais si ce plan avait réussi avec des barbares

quam imperātor ipse ;
factum etiam
nūper in Italiā
tumultū servīli,
quōs tamen
ūsus ac disciplīna
quam accēpissent ā nōbīs
sublevārent aliquid.
⁶ Ex quō posset iudicārī
quantum bonī cōstantia
habēret in sē ;
proptereā quod
superāssent posteā
armātōs ac victōres
hōs, quōs aliquamdiū
timuissent sine causā
inermēs. [mānōs,
⁷ Dēnique hōs esse eōsdem Ger-
quibuscum sæpe numerō
Helvētiī congressī,
nōn solum in suis finibus,
sed etiam in illōrum,
superāssent plērumque,
quī tamen
nōn potuerint esse parēs
nostrō exercituī.
⁸ Si proelium adversum
et fugā Gallōrum
commovēret quōs,
hōs, sī quærerent,
posse reperire,
Gallīs dēfatigātis
diūturnitāte bellī,
Ariovistum,
cum sē tenuisset
multōs mēnsēs
castrīs ac palūdibus,
neque fēcisset
potestātem suī,
adortum subitō
dēspērāntēs jam dē pūgnā
ac dispersōs,
vīcisse magis ratiōne
et cōnsiliō
quam virtūte.
⁹ Nē ipsum quidem spērāre

que le général lui-même ;
cet essai avoir été fait encore
récemment en Italie
dans la révolte des-esclaves,
lesquels *esclaves* cependant
la pratique et la discipline
qu'ils avaient reçue de nous
aidaient en quelque chose.
⁶ D'après quoi il pouvait être jugé
combien d'avantage la constance
avait en elle-même ;
parce que
ils avaient vaincu dans-la-suite
quoique armés et vainqueurs
ces *hommes*, que quelque-temps
ils avaient craints sans motif
quoique sans-armes.
⁷ Enfin ces *hommes* être les mêmes Germains,
avec lesquels souvent
les Helvétiens étant venus-aux-prises,
non-seulement sur leur *propre* territoire,
mais aussi sur *le territoire* de ceux-là,
avaient été-vainqueurs le plus souvent,
les Helvétiens qui cependant
n'avaient pu être égaux (tenir tête)
à notre armée.
⁸ Si le combat contraire (la défaite)
et la fuite des Gaulois
faisait-impression-sur quelques-uns,
ceux-ci, s'ils s'informaient
pouvoir découvrir,
les Gaulois étant fatigués
de la longue-durée de la guerre,
Arioviste,
après qu'il s'était tenu
pendant beaucoup-de mois
dans des camps et des marais,
et n'avait pas fait (donné)
faculté de lui-même (de l'attaquer),
ayant assailli soudain *les Gaulois*
qui désespéraient désormais d'une bataille
et dispersés,
les avoir vaincus plutôt par système (adresse)
et par prudence
que par valeur.
⁹ Pas même lui (Arioviste) n'espérer

barōs atque imperītōs locus fuisset, hāc nē ipsum quidem spērāre nostrōs exercitūs capī posse. ¹⁰ Quī suum timōrem in rei frūmentāriæ simulātiōnem angustiasque itineris cōferrent, facere arroganter, cum aut dē officiō imperātōris dēspērārent, aut præscribere audērent. ¹¹ Hæc sibi esse cūræ ; frūmentum Sēquanōs, Leucōs ¹, Lingonēs subministrāre ; jamque esse in agrīs frūmenta mātūra : dē itinere ipsōs brevī tempore iudicātūros. ¹² Quod nōn fore dictō audientēs, neque signa lātūrī dicantur, nihil sē eā rē commovērī : scīre enim, quibuscumque exercitus dictō audiēns nōn fuerit, aut, male rē gestā, fortūnam dēfuisse, aut, aliquō facinore compertō, avāritiam esse convictam. ¹³ Suam innocentiam perpetuā vitā, fēlicitātem Helvētiōrum bellō ² esse perspectam. ¹⁴ Itaque sē, quod in longiōrem diem collātūrus fuisset, repræsētātūrum, et proximā nocte dē quartā vigiliā castra mōtūrum, ut quam primum intellegere posset utrum apud eōs

sans expérience, Arioviste lui-même n'espérait pas que nos armées s'y laissassent prendre. ¹⁰ Ceux qui rejetaient leur frayeur sur de prétendues inquiétudes relatives aux vivres et à la difficulté des chemins étaient des présomptueux, qui avaient l'air de douter que le général ne fît son devoir, ou de lui dicter ce qu'il avait à faire. ¹¹ Il s'occupait de ces soins : les Séquaniens, les Leuces, les Lingons fournissaient des blés, et déjà, dans les champs, la moisson était mûre : pour les chemins, ils en jugeraient bientôt par eux-mêmes. ¹² Quant à ce que l'on disait, que le soldat n'obéirait pas et que les enseignes resteraient immobiles, il n'en était pas ému le moins du monde : il savait que, si des armées avaient méconnu la voix de leur général, c'était, soit après une défaite, parce que la fortune l'avait abandonné, soit lorsqu'il y avait contre lui des preuves évidentes d'une coupable avarice. ¹³ Pour lui, son intégrité était prouvée par sa vie entière, et son bonheur par la guerre des Helvétiens. ¹⁴ En conséquence, il rapprocherait ce qu'il avait compté différer de quelques jours et lèverait le camp la nuit suivante, à la quatrième veille, pour savoir ! au plus tôt ce qui l'emporterait chez les soldats, de l'honneur et du

nostrōs exercitūs
posse capī
hāc, cui ratiōnī
locus fuisset
contrā hominēs barbarōs
atque imperītōs.
¹⁰ Quī cōferrent
suum timōrem
in simulātiōnem
rei frūmentāriæ
angustiasque itineris,
facere arroganter,
cum aut dēspērārent
dē officiō imperātōris,
aut audērent præscribere.
¹¹ Hæc esse cūræ sibi ;
Sēquanōs, Leucōs,
Lingonēs,
subministrāre frūmentum ;
jamque frūmenta mātūra
esse in agrīs :
ipsōs tempore brevī
iudicātūros dē itinere.
¹² Sē commovērī nihil eā rē,
quod dicantur
nōn fore audientēs dictō,
neque lātūrī signa :
scīre enim,
quibuscumque exercitūs
nōn fuerit audiēns dictō,
aut, rē gestā male,
fortūnam dēfuisse,
aut, aliquō facinore
compertō,
avāritiam convictam esse.
¹³ Suam innocentiam
perspectam esse
perpetuā vitā,
fēlicitātem
bellō Helvētiōrum.
¹⁴ Itaque sē repræsētātūrum
quod collātūrus fuisset
in diem longiōrem,
et mōtūrum castra
nocte proximā
dē quartā vigiliā,
ut posset intellegere

nos armées
pouvoir être prises
par ce *plan*, auquel plan
lieu (occasion) avait été
contre des hommes barbares
et inexpérimentés.
¹⁰ Ceux qui reportaient
leur crainte
sur un faux-prétexte
de provision de-blé
et des rétrécissements de la route,
agir présomptueusement,
puisque soit ils désespéraient
de l'accomplissement-du-devoir du général,
soit ils osaient donner-des-préceptes.
¹¹ Ces *points* être à souci à lui-même ;
les Séquaniens, les Leuces,
les Lingons,
fournir du blé ;
et déjà des blés mûrs
être dans les champs :
eux-mêmes dans un temps court
devoir juger de la route.
¹² Lui-même *n'*être ému en rien de ce fait,
qu'ils (les soldats) étaient dits
ne devoir pas être obéissants à l'ordre,
et ne devoir pas porter *en avant* les enseignes :
en effet *lui* savoir,
tous ceux à qui une armée
n'avait pas été obéissante à la parole,
ou, une affaire (bataille) ayant été conduite mal,
la fortune *leur* avoir manqué,
ou, quelque crime
ayant été découvert,
leur avarice avoir été démontrée.
¹³ Sa *propre* intégrité
avoir été prouvée
par toute-la-suite-de sa vie,
et son bonheur
par la guerre des Helvétiens.
¹⁴ En conséquence lui-même devoir faire-sans-délai
ce qu'il avait dû reporter
à un jour plus éloigné,
et devoir déplacer le camp
la nuit la plus proche (suivante)
à la quatrième veille,
afin qu'il pût voir

pudor atque officium, an timor plūs valēret. ¹⁵ Quod sī præte-
rea nēmō sequātur, tamen sē cum sōlā decimā legiōne itūrum,
dē quā nōn dubitāret; sibique eam prætoriam cohortem futū-
ram. » Huic Cæsar legiōnī indulserat præcipuē, et propter vir-
tūtem cōfidēbat māximē.

41. Hāc ōrātiōne habitā, mīrum in modum conversæ sunt
omnium mentēs, summaque alacritās et cupiditās bellī gerendī
injecta est; ² prīncepsque decima legiō per tribūnōs militum eī
grātiās ēgit, quod dē sē optimum iūdicium fēcisset, sēque esse
ad bellum gerendum parātissimam cōfirmāvit. ³ Deinde reli-
quæ legiōnēs cum tribūnīs militum et primōrum ōrdinum cen-
turiōnibus ēgērunt utī per eōs Cæsarī satisfacerent: « Sē ne-
que umquam dubitāsse, neque timuisse, neque dē summā bellī
suum iūdicium, sed imperātōris esse, existimāvisse. » ⁴ Eōrum

devoir, ou de la peur. ¹⁵ Si nulle autre légion ne le suivait, il n'en
marcherait pas moins, emmenant seulement la dixième, dont il ne
doutait pas; elle lui servirait de cohorte prétorienne. » C'était sa
légion favorite, celle sur la bravoure de laquelle il comptait le plus.

41. Ce discours fit une révolution étonnante dans les esprits; il
y produisit une ardeur, une impatience extrêmes de combattre; ² et
d'abord la dixième légion fit remercier le général par ses tribuns des
soldats de l'excellente opinion qu'il avait d'elle, et l'assura qu'elle
était toute prête à poursuivre la guerre. ³ Ensuite les autres légions
chargèrent leurs tribuns et leurs premiers centurions de les justifier
auprès de César. « Elles n'avaient jamais eu ni doute ni crainte, et
n'avaient jamais cru qu'il leur appartint de juger les opérations de
la guerre, qui ne concernaient que le général. » ⁴ César reçut leurs

quam primum
utrum pudor atque officium
an timor
valēret plūs apud eōs.
¹⁵ Quod sī prætereā
nēmō sequātur,
tamen sē itūrum
cum decimā legiōne sōlā,
dē quā nōn dubitāret;
eamque futūram sibi
cohortem prætoriam. »
Cæsar indulserat
huic legiōnī præcipuē,
et cōfidēbat māximē
propter virtūtem.

41. Hāc ōrātiōne
habitā,
mentēs omnium
conversæ sunt
in modum mīrum,
summaque alacritās
et cupiditās gerendī bellī
injecta est;
² decimaque legiō prīnceps
ēgit grātiās eī
per tribūnōs militum,
quod fēcisset dē sē
iūdicium optimum,
cōfirmāvitque sēsē
esse parātissimam
ad gerendum bellum.
³ Deinde reliquæ legiōnēs
ēgērunt
cum tribūnīs militum
et centuriōnibus
primōrum ōrdinum,
utī satisfacerent
Cæsarī:
« Sē neque dubitāsse umquam,
neque timuisse,
neque existimāvisse
iūdicium dē summā bellī
esse suum,
sed imperātōris. »
⁴ Satisfactiōne eōrum
acceptā,

le-plus-tôt-possible
si l'honneur ou le devoir
ou bien la crainte
avait-force plus auprès d'eux.
¹⁵ Que si d'ailleurs
personne ne le suivait,
cependant lui-même devoir marcher
avec la dixième légion seule,
de laquelle il ne doutait pas;
et cette légion devoir être pour lui
une cohorte prétorienne. »
César s'était attaché
à cette légion principalement,
et avait-confiance le plus en elle
à-cause-de sa valeur.

41. Ce discours
ayant été tenu,
les esprits de tous
furent changés
d'une façon étonnante,
et la plus grande ardeur
et le plus grand désir de faire la guerre
fut-jetée-dans les esprits;
² et la dixième légion la première
rendit grâces à lui
par-l'intermédiaire-des tribuns des soldats,
de ce qu'il avait fait (exprimé) sur elle
le jugement le meilleur,
et assura elle-même
être très-prête
à faire la guerre.
³ Ensuite les autres légions
plaidèrent
avec les (par l'intermédiaire des) tribuns des sol-
et les centurions [dats
des premiers rangs,
pour qu'elles donnassent-satisfaction
à César:
« Elles-mêmes et n'avoir douté jamais,
et n'avoir jamais craint,
et n'avoir pas pensé
le jugement sur le point-capital de la guerre
être leur (leur appartenir),
mais du (au) général. »
⁴ L'excuse d'eux
ayant été reçue,

satisfactiōne acceptā et itinere exquisitō per Diviciācum, quod ē Gallis eī māximam fidem habēbat, ut mīlium amplius quīnquā-gintā¹ circuitū locīs apertīs exercitum dūceret, dē quartā vigiliā, ut dīxerat, profectus est. ⁵Septimō diē, cum iter nōn intermitteret, ab explorātōribus certior factus est, Ariovistī cōpiās ā nostrīs mīlia passuum quattuor et vīginti² abesse.

42. Cōgnitō Cæsaris adventū, Ariovistus lēgātōs ad eum mittit : « Quod antea dē colloquiō postulasset³, id per sē fieri licere, quoniam propius accessisset ; sēque id sine periculō facere posse existimāret. »² Nōn respuit condiōnem Cæsar : jamque eum ad sānitātem reverti arbitrābātur, cum id, quod antea petentī dēnegasset, ultrō pollicerētur ;³ magnamque in spem veniēbat, prō suis tantis populique Rōmānī in eum beneficiis, cōgnitis suis postulātis, fore uti pertināciā dēsisteret. Diēs colloquiō dictus est,

excuses, et, après s'être assuré auprès de Diviciacus, celui des Gaulois auquel il se liait le plus, qu'il lui fallait faire un détour de plus de cinquante milles pour que l'armée ne trouvât qu'un pays découvert, il partit à la quatrième veille, comme il l'avait annoncé. ⁵Au bout de sept jours de marche continue, ses éclaireurs lui apprirent que l'armée d'Arioviste était à vingt-quatre milles de la nôtre.

42. Arioviste, instruit de l'approche de César, lui envoie des ambassadeurs : « Il ne voyait plus d'obstacle à l'entrevue qui lui avait été demandée précédemment, puisque César s'était rapproché, et il pensait pouvoir s'y rendre sans danger. »² César ne rejeta point la proposition ; il croyait déjà qu'Arioviste revenait à des idées saines, puisqu'il offrait de lui-même ce qu'il avait refusé d'accorder quand César le demandait. ³Il avait de si grandes obligations à César et au peuple romain, qu'on devait espérer qu'il renoncerait à son obstination, quand il saurait ce qu'on voulait de lui. L'entrevue fut fixée

et itinere exquisitō per Diviciācum, quod habēbat māximam fidem eī ex Gallis, ut dūceret exercitum locīs apertīs circuitū amplius quīnquā-gintā mīlium, profectus est dē quartā vigiliā, ut dīxerat. ⁵Septimō diē, cum nōn intermitteret iter, factus est certior ab explorātōribus cōpiās Ariovistī abesse ā nostrīs quattuor et vīginti mīlia passuum.

42. Adventū Cæsaris cōgnitō, Ariovistus mittit lēgātōs ad eum : « Licere per sē id quod postulasset antea dē colloquiō fieri, quoniam accessisset propius et existimāret sē posse facere id sine periculō. »² Cæsar nōn respuit condiōnem : jamque arbitrābātur eum reverti ad sānitātem, cum pollicerētur ultrō id quod dēnegasset antea petentī ;³ veniēbatque in magnam spem, fore uti, prō beneficiis tantis suis populique Rōmānī

et la route ayant été étudiée par l'intermédiaire de Diviciacus, parce qu'il avait la plus grande confiance en lui parmi les Gaulois, pour qu'il conduisit son armée par des lieux découverts par un circuit de plus de cinquante milles, il partit à la quatrième veille, comme il avait dit. ⁵Le septième jour, comme il n'interrompait pas la marche, il fut fait mieux-informé (apprit) par les éclaireurs les troupes d'Arioviste être-éloignées des nôtres de quatre et vingt (vingt-quatre) milliers de pas.

42. L'arrivée de César étant connue, Arioviste envoie des députés vers lui, *disant* : « Être permis quant à lui-même ce que César avait demandé précédemment touchant un entretien avoir lieu, puisqu'il s'était approché plus près et qu'il pensait lui-même pouvoir faire-cela sans danger. »² César ne rejeta point l'offre : et déjà il estimait lui (Arioviste) revenir à un esprit-sain, puisqu'il promettait spontanément ce qu'il avait refusé précédemment à César le demandant ;³ et il *en* venait à un grand espoir, devoir être (qu'il arriverait) que, pour les bienfaits si-grands de-lui-même et du peuple romain

ex eō diē quīntus. ⁴ Interim cum lēgātī sæpe ultrō citrōque inter eōs mitterentur, Ariovistus postulāvit nē quem peditem ad colloquium Cæsar addūceret : « Verērī sē nē per insidiās ab eō circumvenīrētur ; uterque cum equitātū venīret ; aliā ratiōne sēsē nōn esse ventūrum. » ⁵ Cæsar, quod neque colloquium interpositā causā tollī volēbat, neque salutem suam Gallōrum equitātū committere audēbat, commodissimum esse statuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, eō legiōnariōs militēs legiōnis decimæ, cui quam māximē cōfidēbat, impōnere, ut præsidium quam amicissimum, sī quid opus factō esset, habēret. ⁶ Quod cum fieret, nōn irrīdiculē quīdam ex militibus decimæ legiōnis dixit : « Plūs quam pollicitus esset Cæsarem eī facere ; pollicitum sē in cohortis prætoriæ locō decimam legiōnem habitūrum, ad equum rescribere ¹. »

au cinquième jour suivant. ⁴ Comme, en attendant, on s'envoyait fréquemment de part et d'autre des députés, Arioviste demanda que César n'amenât pas d'infanterie à la conférence : « Il craignait qu'on ne lui dressât une embuscade ; ils n'auraient tous deux que de la cavalerie, autrement il ne viendrait pas. » ⁵ César, ne voulant pas que ce prétexte fit manquer l'entrevue, et n'osant pas confier sa personne à la cavalerie gauloise, crut que le mieux était de prendre tous les chevaux des Gaulois et de les donner aux soldats de la dixième légion, sur laquelle il comptait le plus, afin d'avoir, au besoin, une escorte toute dévouée. ⁶ Tandis qu'on s'occupait de cet arrangement, un soldat de cette légion dit assez plaisamment que César tenait plus qu'il n'avait promis ; les soldats de la dixième légion ne devaient être que sa cohorte prétorienne, et il en faisait des chevaliers. »

in eum,
suis postulātis cōgnitis,
dēsisteret pertinaciā.
Diēs dictus est colloquiō,
quīntus ex eō diē.
⁴ Interim cum lēgātī
mitterentur sæpe inter eōs
ultrō citrōque,
Ariovistus postulāvit
nē Cæsar
addūceret quem peditem
ad colloquium :
« Sē verērī
nē circumvenīrētur ab eō
per insidiās ;
uterque venīret
cum equitātū ;
aliā ratiōne
sē nōn ventūrum esse. »
⁵ Cæsar, quod neque volēbat
colloquium tollī
causā interpositā,
neque audēbat
committere suam salutem
equitātū Gallōrum,
statuit
commodissimum esse,
omnibus equis detractis
equitibus Gallis,
impōnere eō
militēs legiōnariōs
decimæ legiōnis,
cui cōfidēbat
quam māximē,
ut, sī esset opus factō
quid,
habēret præsidium
quam amicissimum.
⁶ Quod cum fieret,
quīdam ex militibus
decimæ legiōnis
dixit nōn irrīdiculē :
« Cæsarem facere plūs eī
quam pollicitus esset ;
pollicitum sē habitūrum
decimam legiōnem

envers lui (Arioviste),
ses demandes étant connues,
il se désisterait de son obstination.
Un jour fut désigné pour l'entretien,
le cinquième à-partir-de ce jour-là.
⁴ Cependant comme des députés
étaient envoyés souvent entre eux
en-allant et en-revenant (des deux côtés),
Arioviste demanda
que César
n'amenât pas quelque fantassin (de l'infanterie)
à l'entretien, *disant* :
« Lui-même craindre
qu'il ne fût enveloppé par lui (César)
à-l'aide d'embûches ;
que l'un-et-l'autre vînt
avec de la cavalerie ;
d'autre façon
lui-même ne devoir pas venir. »
⁵ César, parce que et il ne voulait pas
l'entretien être supprimé
par un prétexte placé-entre eux,
et il n'osait pas
confier son salut
à la cavalerie des Gaulois,
décida
le plus commode être,
tous les chevaux ayant été retirés
aux cavaliers gaulois,
déplacer là (sur ces chevaux)
les soldats légionnaires
de la dixième légion,
à laquelle il se fiait
le plus *qu'il était possible*,
afin que, s'il était besoin d'action
en quelque chose,
il eût un appui *aussi ami*
qu'*il pouvait* avoir le plus ami.
⁶ Comme cela se faisait,
un certain des soldats
de la dixième légion
dit non d'une-façon-déplaisante :
« César faire plus pour lui
qu'il n'avait promis ;
ayant promis lui-même devoir avoir
la dixième légion

43. Plānitiēs erat magna, et in eā tumulus terrēnus satis grandis. Hic locus æquum ferē spatium ā castrīs utrīusque Ariovistī et Cæsaris aberat. ²Eō, ut erat dictum, ad colloquium vēnērunt. Legiōnem Cæsar, quam equīs dēvēxerat, passibus ducētis ab eō tumulō cōstituit. Item equitēs Ariovistī parī intervāllō cōstitērunt. ³Ariovistus ex equīs ut colloquerentur, et, præter sē, dēnōs ad colloquium addūcerent, postulāvit. ⁴Ubi eō ventum est, Cæsar initiō ōrātiōnis sua senātūsque in eum beneficia commemorāvit : « Quod rēx appellātus esset ā senātū, quod amīcus, quod mūnera amplissimē mīssa ; quam rem et paucīs contigisse, et prō magnīs hominum officiīs cōsuēsse tribuī docēbat. ⁵Illum, cum neque aditum, neque causam postulandī jūstam habēret, beneficiō ac liberālitāte suā ac senātūs ea præmia

43. Il y avait une vaste plaine sur laquelle s'élevait un tertre assez grand. Cet endroit était à peu près à égale distance des deux camps. ²C'est là que, suivant leur convention, Arioviste et César se rendirent pour leur entrevue ; César fit arrêter à deux cents pas en arrière la légion qu'il avait amenée à cheval ; la cavalerie d'Arioviste se tint à pareille distance. ³Il demanda que l'on s'entretînt à cheval, et que chacun eût avec soi dix cavaliers. ⁴Quand on fut en présence, César prit la parole et lui rappela d'abord ses bienfaits et ceux du sénat. « On lui avait donné le titre de roi, le titre d'ami ; on lui avait envoyé de magnifiques présents ; peu de princes obtenaient ces honneurs, que les Romains n'avaient coutume d'accorder que pour des services éminents, ⁵tandis que lui, qui n'avait ni facilités ni motifs légitimes pour les solliciter, il ne les avait dues qu'à la

in locō cohortis prætoriæ, rescribere ad equum. »

43. Māgna plānitiēs erat, et in eā tumulus terrēnus satis grandis. Hic locus aberat ferē spatium æquum ā castrīs utrīusque Ariovistī et Cæsaris. ²Vēnērunt eō ad colloquium, ut dictum erat Cæsar cōstituit ducentis passibus ab eō tumulō legiōnem quam dēvēxerat equīs. Item equitēs Ariovistī cōstitērunt parī intervāllō. ³Ariovistus postulāvit ut colloquerentur ex equīs, et addūcerent ad colloquium dēnōs, præter sē. ⁴Ubi ventum est eō, Cæsar initiō ōrātiōnis commemorāvit beneficia sua senātūsque in eum : « Quod appellātus esset rēx ā senātū, quod amīcus, quod mūnera amplissimē mīssa ; quam rem docēbat et contigisse paucīs, et cōsuēsse tribuī prō magnīs officiīs hominum. ⁵Illum, cum habēret neque aditum, neque jūstam causam postulandī,

en place de cohorte prétorienne, les inscrire-de-nouveau pour un cheval (dans la cavalerie). »

43. Une vaste plaine était, et dans elle un tertre de-terre assez grand. Ce lieu était-éloigné à-peu-près d'un espace égal des camps de l'un-et-l'autre Arioviste et César. ²Ils vinrent là pour l'entretien, comme il avait été dit. César établit à deux-cents pas de ce tertre la légion qu'il avait amenée sur des chevaux. De même les cavaliers d'Arioviste s'arrêtèrent à pareil intervalle. ³Arioviste demanda qu'ils s'entretinssent de dessus *leurs* chevaux, et amenassent à l'entretien *chacun dix hommes*, outre eux-mêmes. ⁴Dès qu'on fut venu là, César au commencement de *son* discours rappela les bienfaits de-lui-même et du sénat envers lui (Arioviste) : « Qu'il avait été appelé roi par le sénat, qu'il *avait été appelé* ami, que des présents en-très-grande-quantité *lui avaient été* envoyés ; laquelle chose il *lui* apprenait et être échue à peu-d'*hommes*, et avoir-coutume d'être accordée pour les grands services de *certain* hommes. ⁵Lui, tandis qu'il n'avait ni accès *auprès du sénat*, ni juste motif de demander,

cōsecūtum. » ⁶ Docēbat etiam « quam veterēs quamque jūstæ causæ necessitudinis ipsīs cum Hæduīs intercēderent, ⁷ quæ senātūscōnsulta, quotiēns quamque honōrifca in eōs facta essent ; ut omnī tempore tōtius Galliæ prīncipātum Hæduī tenuissent, prius etiam quam nostram amīcitiā appetīssent ; ⁸ populī Rōmānī hanc esse cōsuētūdinem, ut sociōs atque amīcōs nōn modo suī nihil dēperdere, sed grātiā, dignitāte, honōre auctiōres velit esse : quod vērō ad amīcitiā populī Rōmānī attulissent, id iīs ēripī, quis patī posset ? » ⁹ Postulāvit deinde eadem, quæ lēgātīs in mandātīs dederat : « Nē aut Hæduīs aut eōrum sociīs bellum īferret ; obsidēs redderet ; sī nūllam partem Germānōrum domum remittere posset, at nē quōs amplius Rhēnum trānsīre paterētur. »

bienveillance de César et à la générosité du sénat. ⁶ César lui apprenait encore combien étaient anciens et justes les motifs de l'amitié des Romains pour les Éduens, ⁷ combien étaient honorables et nombreux les sénatus-consultes rendus en leur faveur. De tout temps, même avant de rechercher notre amitié, les Éduens avaient eu la prééminence dans la Gaule. ⁸ L'usage du peuple romain n'était pas seulement de ne laisser rien perdre à ses alliés et à ses amis ; il voulait encore les voir gagner en influence, en considération, en dignité. Pourrait-on donc souffrir qu'on leur arrachât même ce qu'ils avaient apporté dans notre alliance ? » ⁹ César renouvela ensuite les demandes dont il avait chargé ses envoyés : « Qu'Arioviste ne fit la guerre ni aux Éduens ni à leurs alliés ; qu'il rendît les otages ; et, s'il ne pouvait pas renvoyer chez eux une partie de ses Germains, que du moins il ne permît plus à d'autres de passer le Rhin. »

cōsecūtum ea præmia beneficiō ac liberalitāte suā ac senātūs. »
⁶ Docēbat etiam
 « Quam veterēs
 quamque jūstæ
 causæ necessitudinis
 intercēderent ipsīs
 cum Hæduīs,
⁷ quæ senātūscōnsulta,
 quotiēns quamque honōrifca
 facta essent in eōs ;
 ut omnī tempore Hæduī
 tenuissent prīncipātum
 Galliæ tōtius,
 prius etiam
 quam appetīssent
 nostram amīcitiā ;
⁸ cōsuētūdinem
 populī Rōmānī
 esse hanc,
 ut velit sociōs
 atque amīcōs
 nōn modo
 dēperdere nihil suī,
 sed esse auctiōres
 grātiā, dignitāte, honōre :
 quis vērō posset patī
 id quod attulissent
 ad amīcitiā
 populī Rōmānī
 ēripī iīs ? »
⁹ Deinde postulāvit eādem,
 quæ dederat lēgātīs
 in mandātīs :
 « Nē īferret bellum
 aut Hæduīs aut sociīs eōrum ;
 redderet obsidēs ;
 sī posset remittere domum
 nūllam partem
 Germānōrum,
 at nē paterētur
 quōs amplius
 trānsīre Rhēnum. »

avoir obtenu ces récompenses par le bienfait et la générosité de-lui-même et du sénat. »
⁶ Il *lui* apprenait aussi
 « Combien anciens
 et combien justes
 des motifs de liaison
 existaient-entre eux-mêmes (les Romains)
 avec (et) les Éduens,
⁷ quels sénatus-consultes,
 combien-de-fois et combien honorables
 avaient été faits (rendus) envers eux ;
 comment de tout temps les Éduens
 avaient occupé le premier-rang
 de la Gaule tout-entière,
 avant même
 qu'ils eussent recherché
 notre amitié ;
⁸ la coutume
 du peuple romain
 être celle-ci,
 qu'il veuille *ses* alliés
 et *ses* amis
 non-seulement
 ne perdre rien de leur,
 mais être plus agrandis
 en crédit, en dignité, en honneur :
 or qui pourrait souffrir
 ce qu'ils avaient apporté
 à l'amitié
 du peuple romain
 être arraché à eux ? »
⁹ Ensuite il demanda ces-mêmes choses,
 qu'il avait données à *ses* députés
 dans *leurs* instructions :
 « Qu'il n'apportât pas la guerre
 ou aux Éduens ou aux alliés d'eux ;
 qu'il rendît les otages ;
 s'il *ne* pouvait renvoyer à *leur* demeure
 aucune partie
 des Germains,
 du moins qu'il ne souffrît pas
 quelques-uns de plus
 passer le Rhin. »

44. Ariovistus ad postulāta Cæsaris pauca respondit ; dē suīs virtūtibus multa prædicāvit : ² « Trānsisse Rhēnum sēsē nōn suā sponte, sed rogātum et arcessitum ā Gallīs ¹ ; nōn sine magnā spē magnisque præmiīs domum propīnquōsque reliquisse ; sēdēs habēre in Galliā, ab ipsīs concessās ; obsidēs ipsōrum voluntāte datōs ; stīpendium capere jūre bellī, quod victōres victīs impōnere cōsuērint ; ³ nōn sēsē Gallīs, sed Gallōs sibi bellum intulisse ; omnēs Galliæ civitatēs ad sē oppūgnandum vēnisse, ac contrā sē castra habuisse ; eās omnēs cōpiās ūnō ā sē proeliō pulsās ac superātās esse ; ⁴ sī iterum experīri velint, sē iterum parātum esse dēcertāre ; sī pāce ūtī velint, inīquum esse dē stīpendiō recūsāre, quod suā voluntāte ad id tempus pependerit. ⁵ Amīcitiam populī Rōmānī sibi ōrnāmentō et præsiidiō, nōn dē-

44. Arioviste répondit en peu de mots pour ce qui concernait les demandes de César ; il vanta longuement ses exploits : ² « Il n'avait point passé le Rhin de lui-même, mais sur l'invitation et les prières des Gaulois. Il avait fallu de grandes espérances et de grands avantages pour lui faire quitter son pays et ses proches. L'établissement qu'il possédait dans la Gaule, il le tenait des Gaulois ; les otages avaient été donnés de leur plein gré ; il percevait, par le droit de la guerre, les tributs que le vainqueur a coutume d'imposer aux vaincus. ³ Ce n'était pas lui qui avait déclaré la guerre aux Gaulois, c'étaient les Gaulois qui l'avaient attaqué : toutes les cités de la Gaule, réunies pour l'écraser, étaient venues camper vis-à-vis de lui ; il avait culbuté et vaincu toutes leurs troupes dans une seule bataille. ⁴ S'ils voulaient tenter de nouveau la fortune, il était prêt à combattre. S'ils voulaient demeurer en paix, il serait injuste à eux de lui refuser un tribut payé volontairement jusqu'alors. ⁵ Il fallait

44. Ariovistus respondit pauca ad postulāta Cæsaris ; prædicāvit multa dē suīs virtūtibus : ² « Sēsē trānsisse Rhēnum nōn suā sponte, sed rogātum et arcessitum ā Gallīs ; nōn reliquisse domum propīnquōsque sine māgnā spē magnisque præmiīs ; habēre in Galliā sēdēs concessās ab ipsīs, obsidēs datōs voluntāte ipsōrum ; capere jūre bellī stīpendium quod victōres cōsuērint impōnere victīs ; ³ nōn sēsē intulisse bellum Galliīs, sed Gallōs sibi ; omnēs civitatēs Galliæ vēnisse ad sē oppūgnandum, ac habuisse castra contrā sē ; omnēs eās cōpiās pulsās esse ac superātās ā sē ūnō proeliō ; ⁴ sī velint experīri iterum, sēsē parātum dēcertāre iterum ; sī velint ūtī pāce, esse inīquum recūsāre dē stīpendiō, quod pependerit ad id tempus suā voluntāte. ⁵ Oportere amīcitiam populī Rōmānī esse sibi ōrnāmentō et præsiidiō, nōn dētrimentō ;

44. Arioviste répondit peu-de mots aux demandes de César ; il dit-avec-jactance beaucoup-de *paroles* touchant ses *propres* traits-de-bravoure : ² « Lui-même avoir passé le Rhin non de son *propre* mouvement, mais prié et appelé par les Gaulois ; ne pas avoir abandonné *sa* demeure et *ses* proches sans un grand espoir et de grands prix ; avoir en Gaule un établissement concédé par *les Gaulois* eux-mêmes, des otages donnés de la volonté d'eux-mêmes ; percevoir par le droit de la guerre le tribut que les vainqueurs avaient-coutume d'imposer aux vaincus ; ³ non lui-même avoir apporté la guerre aux Gaulois, mais les Gaulois à lui-même ; toutes les cités de la Gaule être venues pour l'assiéger, et avoir eu des camps contre lui ; toutes ces troupes avoir été culbutées et vaincues par lui en un-seul combat ; ⁴ s'ils voulaient essayer de nouveau, lui-même *être* préparé à combattre de nouveau ; s'ils voulaient user de la paix, être (il était) injuste de refuser au-sujet-du (qu'ils refusassent le) tribut qu'ils avaient payé [but, jusqu'à ce temps de leur consentement. ⁵ Falloir (il fallait) l'amitié du peuple romain être pour lui à ornement (un honneur) et à (un) appui, non à (un) détriment ;

trīmentō esse oportēre ; idque sē hāc spē petisse. Sī per populum Rōmānum stīpendium remittātur et dēditīcī subtrahantur, nōn minus sē libenter recūsātūrum populī Rōmānī amīcitiam quam appetierit. ⁶ Quod multītūdinem Germānōrum in Galliam trādūcat, id sē suī mūniendī, nōn Galliæ impūgnandæ causā face-re ; ejus rei testimōnium esse quod, nisi rogātus, nōn vēnerit, et quod bellum nōn intulerit, sed dēfenderit. ⁷ Sē prius in Galliam vēnisse quam populum Rōmānum. Numquam ante hoc tempus exercitum populī Rōmānī Galliæ prōvinciæ finibus ēgressum. ⁸ Quid sibi vellet ? Cūr in suās possessiōnēs venīret ? Prōvinciam suam hanc esse Galliā, sicut illam nostram. Ut ipsī concēdi nōn oportēret, sī in nostrōs finēs impetum faceret, sīc item nōs esse inīquōs, quod in suō jūre sē interpellārēmus. ⁹ Quod sē Hæduōs amīcōs appellātōs dīceret, nōn sē tam barbarum neque tam imperītum esse rērum, ut nōn scīret neque bellō Allobro-

que l'amitié du peuple romain lui fût utile et honorable ; c'était dans cet espoir qu'il l'avait brigüée : si le peuple romain lui faisait perdre ses revenus et lui enlevait ses sujets, il renoncerait à son amitié tout aussi volontiers qu'il l'avait demandée. ⁶ S'il faisait venir beaucoup de Germains dans la Gaule, c'était pour sa propre sûreté, non pour attaquer personne : ce qui le prouvait, c'est qu'il n'était venu que parce qu'on l'en avait sollicité, qu'il n'avait pas été l'agresseur et n'avait fait que se défendre. ⁷ Il était entré dans la Gaule avant les Romains : aucune de leurs armées n'avait, jusque-là, franchi les limites de la province. ⁸ Que voulait César ? Pourquoi venait-il sur son territoire ? Cette partie de la Gaule était sa province, comme une autre partie était la nôtre. De même qu'on ne devrait pas tolérer qu'il se jetât sur nos possessions, de même nous étions injustes de venir le troubler dans ses droits. ⁹ Quant au titre d'amis que César prétendait avoir été donné aux Éduens, il n'était ni assez barbare ni assez étranger aux événements pour ignorer que les

sēque petisse id hāc spē.
Sī stīpendium remittātur per populum Rōmānum, et dēditīcī subtrahantur, sēsē recūsātūrum amīcitiam populī Rōmānī nōn minus libenter quam appetierit.
⁶ Quod trādūcat in Galliam multītūdinem Germānōrum, sē facere id causā suī mūniendī, nōn impūgnandæ Galliæ ; testimōnium ejus rei esse quod nōn vēnerit, nisi rogātus, et quod nōn intulerit bellum, sed dēfenderit.
⁷ Sē vēnisse in Galliam priusquam populum Rōmānum. Numquam ante hōc tempus exercitum populī Rōmānī ēgressum finibus prōvinciæ Galliæ.
⁸ Quid vellet sibi ? Cūr venīret in suās possessiōnēs ? Hanc Galliā esse suam prōvinciam, sicut illam nostram. Ut nōn oportēret concēdi ipsī, sī faceret impetum in nostrōs finēs, sīc item nōs esse inīquōs, quī interpellārēmus sē in suō jūre.
⁹ Quod dīceret Hæduōs appellātōs amīcōs sē sē nōn esse tam barbarum, neque tam imperītum rērum, ut nōn scīret, neque Hæduōs

et lui-même avoir demandé cela (cette amitié) dans cette espérance.
Si le tribut était remis par l'intermédiaire du peuple romain, et si ses sujets lui étaient soustraits, lui-même devoir refuser l'amitié du peuple romain non moins volontiers qu'il ne l'avait recherchée.
⁶ Quant à ce qu'il faisait passer en Gaule une multitude de Germains, lui-même faire cela en vue de se fortifier, non d'attaquer la Gaule ; un témoignage (une preuve) de ce fait être qu'il n'était pas venu, sinon prié de venir, et que il n'avait pas apporté la guerre, mais l'avait repoussée.
⁷ Lui-même être venu dans la Gaule avant que le peuple romain y être venu. Jamais avant ce temps une armée du peuple romain n'être sortie des frontières de la province de Gaule.
⁸ Que voulait-il pour lui-même ? Pourquoi venait-il sur ses possessions ? Cette Gaule-ci (cette partie de la Gaule) être sa province, comme celle-là (cette autre partie) être la nôtre. Comme il ne faudrait pas être permis (qu'on donnât permission) à lui-même, s'il faisait irruption sur notre territoire, ainsi de même nous être injustes, nous qui troublions lui-même dans son droit.
⁹ Quant à ce que César disait les Éduens avoir été appelés amis par lui-même ne pas être si barbare, ni si ignorant des événements, qu'il ne sût pas, et les Éduens

gum¹ proximō Hæduōs Rōmānīs auxiliū tulisse, neque ipsōs in hīs contentiōnibus, quās Hæduī sēcum et cum Sēquanīs habuissent, auxiliō populī Rōmānī ūsōs esse.¹⁰ Dēbere sē suspicārī, simulātā Cæsarem amīcitiā, quod exercitum in Galliā habeat, suī opprimendī causā habere.¹¹ Quī nisi dēcēdat atque exercitum dēducāt ex hīs regiōnibus, sēsē illum nōn prō amicō, sed prō hoste habitūrum; ¹² quod sī eum interfēcerit, multīs sē nōbilibus prīncipibusque populī Rōmānī grātum esse factūrum; id sē ab ipsīs per eōrum nūntiōs compertum habere, quōrum omnium grātiā atque amīcitiā ejus morte redimere posset.¹³ Quod sī dēcēssisset et liberam possessiōnem Galliæ sibi trādidisset, magnō sē illum præmiō remūnerātūrum, et, quæcumque bella gerī vellet, sine ūllō ejus labōre et periculō cōfectūrum. »

Éduens n'avaient point fourni de secours aux Romains dans la dernière guerre contre les Allobroges, et n'en avaient point reçu d'eux, lors de leurs querelles avec lui et avec les Séquaniens.¹⁰ Il devait soupçonner que, sous le prétexte de cette amitié, César n'avait une armée dans la Gaule que pour écraser Arioviste.¹¹ Si donc il ne quittait ce pays et n'en retirait ses troupes, il verrait en lui non plus un ami, mais un ennemi.¹² La mort de César lui vaudrait la reconnaissance d'un grand nombre des plus nobles et des premiers citoyens de Rome; ils l'en avaient fait assurer par leurs messages; il pouvait, en faisant périr César, acheter leur bienveillance et leur amitié.¹³ Mais si César se retirait et lui laissait la libre possession de la Gaule, il l'en récompenserait magnifiquement, prendrait sur lui toutes les guerres que César voudrait faire, et lui en épargnerait les fatigues et les dangers. »

tulisse auxiliū Rōmānīs
proximō bellō Allobrogum,
neque ipsōs ūsōs esse
auxiliō populī Rōmānī
in hīs contentiōnibus,
quās Hæduī
habuissent sēcum
et cum Sēquanīs.
¹⁰ Sē dēbere suspicārī
Cæsarem,
amīcitiā simulātā,
quod habeat exercitum
in Galliā,
habere
causā opprimendī suī.
¹¹ Quī nisi dēcēdat,
atque dēducāt exercitum
ex hīs regiōnibus,
sēsē habitūrum illum
nōn prō amicō,
sed prō hoste;
¹² quod sī interfēcerit eum,
sēsē factūrum esse grātum
multīs nōbilibus
prīncipibusque
populī Rōmānī;
sē habere id compertum
ab ipsīs
per nūntiōs eōrum,
quōrum omnium
posset redimere
grātiā atque amīcitiā
morte ejus.
¹³ Quod sī dēcēssisset
et trādidisset sibi
liberam possessiōnem
Galliæ,
sē remūnerātūrum illum
magnō præmiō,
et, quæcumque bella vellet
gerī,
cōfectūrum
sine ūllō labōre
et periculō ejus. »

ne pas avoir porté secours aux Romains
dans la dernière guerre des Allobroges,
et eux-mêmes n'avaient pas usé
du secours du peuple romain
dans ces luttes,
que les Éduens
avaient eues avec lui-même
et avec les Séquaniens.
¹⁰ Lui-même devoir soupçonner
César,
cette amitié étant feinte,
parce qu'il avait une armée
dans la Gaule,
l'avoir
en vue d'accabler lui-même (Arioviste).
¹¹ Lequel s'il ne se retirait pas,
et n'emmenait pas *son* armée
de ces contrées,
lui-même devoir tenir lui (César)
non pour ami,
mais pour ennemi;
¹² que s'il tuait lui (César),
lui-même devoir faire une chose agréable
à beaucoup de nobles
et de principaux *citoyens*
du peuple romain;
lui-même avoir cela assuré (en avoir été assuré)
par eux-mêmes
par l'intermédiaire des messagers d'eux,
desquels tous
il pouvait acheter
la reconnaissance et l'amitié
par la mort de lui (César).
¹³ Que s'il s'était retiré
et avait livré à lui-même
la libre possession
de la Gaule,
lui-même devoir récompenser lui (César)
par un grand prix,
et, quelques guerres qu'il voulût
être faites,
devoir *les* achever
sans aucune peine
et *aucun* péril de lui. »

45. Multa ā Cæsare in eam sententiam dicta sunt, quārē negōtiō dēsistere nōn posset, « Neque suam, neque populī Rōmānī cōnsuētūdinem patī utī optimē meritōs sociōs dēsereret ; neque sē iudicāre Galliam potius esse Ariovistī quam populī Rōmānī. ² Bellō superātōs esse Arvernōs et Rutēnōs ¹ ā Q. Fabiō Māximō, quibus populus Rōmānus ignōvisset, neque in prōvinciam redēgisset, neque stīpendium imposuisset. ³ Quod sī antiquissimum quodque tempus spectārī oportēret, populī Rōmānī iūstissimum, esse in Galliā imperium : sī iudiciū senātūs observārī oportēret, liberam dēbere esse Galliam, quam bellō victam suis lēgibus utī voluisset. »

46. Dum hęc in colloquiō geruntur, Cæsari nūntiātum est equitēs Ariovistī propius tumulum accēdere et ad nostrōs adequitāre, lapidēs tēlaque in nostrōs conjicere. ² Cæsar loquendī finem fēcit, sēque ad suōs recēpit, suisque imperāvit nē quod

45. César lui développa longuement les motifs qui l'empêchaient de se désister de ses demandes : « Il n'était ni dans ses habitudes, ni dans celles du peuple romain, d'abandonner des alliés qui avaient très-bien mérité d'eux, et il ne jugeait pas que la Gaule appartint à Arioviste plutôt qu'au peuple romain. ² Q. Fabius Maximus ayant vaincu les Arvernes et les Ruthènes, le peuple romain leur avait pardonné, il ne les avait pas réduits en province, il ne leur avait pas imposé de tribut. ³ Que si l'on devait avoir égard aux dates les plus anciennes, le droit des Romains à l'empire de la Gaule était le meilleur ; s'il fallait s'en tenir à la décision du sénat, la Gaule devait être libre, puisqu'il avait voulu que la Gaule vaincue conservât ses lois. »

46. Pendant cet entretien, on annonce à César que la cavalerie d'Arioviste s'approche du tertre, caracole autour de nos soldats et leur jette des pierres et des traits. ² César cesse son discours, rejoint son escorte et défend aux siens de lancer aucun trait contre

45. Multa dicta sunt ā Cæsare in eam sententiam, quārē nōn posset dēsistere negōtiō, et « Neque suam cōnsuētūdinem neque populī Rōmānī patī utī dēsereret sociōs meritōs optimē ; neque sē iudicāre Galliam esse Ariovistī potius quam populī Rōmānī. ² Arvernōs et Rutēnōs superātōs esse bellō ā Q. Fabiō Māximō, quibus populus Rōmānus ignōvisset, neque redēgisset in prōvinciam, neque imposuisset stīpendium. ³ Quod sī oportēret quodque tempus antiquissimum spectārī, imperium populī Rōmānī in Galliā esse iūstissimum : sī oportēret iudiciū senātūs observārī, Galliam dēbere esse liberam, quam victam bellō voluisset utī suis lēgibus. »

46. Dum hęc geruntur in colloquiō, nūntiātum est Cæsari equitēs Ariovistī accēdere propius tumulum et adequitāre ad nostrōs, conjicere in nostrōs lapidēs tēlaque. ² Cæsar fēcit finem loquendī, sēque recēpit ad suōs, imperāvitque suis nē rejicerent

45. Beaucoup-de paroles furent dites par César dans ce sens, pourquoi il ne pouvait pas se désister de l'affaire, et « Ni son habitude ni celle du peuple romain ne souffrir qu'il abandonnât des alliés ayant mérité très-bien d'eux ; et lui-même ne pas juger la Gaule être de (à) Arioviste plutôt que du (au) peuple romain. ² Les Arvernes et les Ruthènes avoir été vaincus à la guerre par Q. Fabius Maximus, peuples auxquels le peuple romain avait pardonné, et qu'il n'avait pas réduits en province, et auxquels il n'avait pas imposé de tribut. ³ Que s'il fallait chaque époque la plus ancienne être considérée, l'empire du peuple romain dans la Gaule être le plus juste : s'il fallait le jugement du sénat être observé, la Gaule devoir être libre, laquelle vaincue à la guerre il avait voulu laisser user de ses propres lois. »

46. Tandis que ces choses se passent dans l'entretien, il fut annoncé à César les cavaliers d'Arioviste s'avancer plus près du tertre et chevaucher vers les nôtres, et jeter sur les nôtres des pierres et des traits. ² César fit la fin (cessa) de parler, et se retira vers les siens, et commanda aux siens qu'ils ne lançassent-de-leur-côté

omnīnō tēlum in hostēs rējicerent. ³Nam etsī sine ūllō perīculō legiōnis dēlēctæ cum equitātū prœlium fore vidēbat, tamen committendum nōn putābat ut, pulsīs hostibus, dīcī posset eōs ab sē per fidem in colloquiō circumventōs. ⁴Posteāquam in vulgus militum ēlātum est quā arrogantīā in colloquiō Ariovistus ūsus omnī Galliā Rōmānis interdixisset, impetumque in nostrōs ejus equitēs ut fēcissent, eaque rēs colloquium dirēmisset, multō major alacritās studiumque pūgnandī majus exercitū injectum est.

47. Bīduō post Ariovistus ad Cæsarem lēgātōs mittit : « Velle sē dē iīs rēbus, quæ inter eōs agī cœptæ neque perfectæ essent, agere cum eō ; utī aut iterum colloquiō diem cōstitueret ; aut, sī id minus vellet, ex suis lēgātīs aliquem ad sē mitteret. » ²Colloquendī Cæsari causa vīsa nōn est, et eō magis quod prīdiē ejus diē Germānī retinēri nōn potuerant quīn in

l'ennemi ; ³ car, quoique l'issue d'un combat entre une légion d'élite et de la cavalerie ne lui parût pas douteux, il ne voulait pas qu'après la défaite des ennemis on pût dire qu'il avait abusé de l'entrevue et de la foi jurée pour les surprendre. ⁴ Quand les soldats apprirent avec quelle arrogance Arioviste avait interdit la Gaule aux Romains, comment ses cavaliers avaient attaqué les nôtres, et comment cet acte d'hostilité avait rompu la conférence, ces rapports leur inspirèrent une nouvelle ardeur, un désir encore plus vif de combattre.

47. Deux jours après, Arioviste envoie des députés à César : « Il voulait s'entretenir avec lui sur les questions qu'ils avaient déjà commencé à traiter sans les résoudre ; que César fixât le jour d'une nouvelle entrevue, ou, s'il ne voulait pas venir, qu'il envoyât un de ses lieutenants. » ² César ne voyait rien qui motivât une conférence, d'autant plus que la veille les Germains n'avaient pu s'empêcher de

omnīnō quod tēlum in hostēs.
³Nam etsī vidēbat prœlium legiōnis dēlēctæ cum equitātū fore sine ūllō perīculō, tamen putābat nōn committendum ut, hostibus pulsīs, posset dīcī eōs circumventōs ab sē in colloquiō per fidem.
⁴Posteāquam ēlātum est in vulgus militum quā arrogantīā ūsus in colloquiō Ariovistus interdixisset Rōmānis omnī Galliā, ut equitēsque ejus fēcissent impetum in nostrōs, utque ea rēs dirēmisset colloquium, alacritās multō major majusque stūdiū pūgnandī injectum est exercitū.
 47. Bīduō post Ariovistus mittit lēgātōs ad Cæsarem :
 « Sē velle agere cum eō dē iīs rēbus, quæ cœptæ essent agī inter eōs, neque perfectæ ; utī aut iterum cōstitueret diem colloquiō ; aut, sī vellet minus id, mitteret ad sē aliquem ex suis lēgātīs. »
²Causā colloquendī nōn vīsa est Cæsari, et eō magis

pas du tout quelque trait contre les ennemis.
³Car bien qu'il vît le combat d'une légion choisie avec (contre) de la cavalerie devoir être sans aucun danger, cependant il pensait ne pas devoir être risqué (qu'il ne fallait pas risquer) les ennemis ayant été battus, [quer] que, il pût être dit eux *avoir été* enveloppés par lui-même dans un entretien au-moyen-de la foi *donnée*.
⁴Après qu'il eut été divulgué dans le commun des soldats de quelle arrogance ayant fait-usage dans l'entretien Arioviste avait interdit aux Romains toute la Gaule, et comment les cavaliers de lui avaient fait irruption sur les nôtres, et comment cet événement avait rompu l'entretien, une ardeur beaucoup plus grande et un plus grand désir de combattre furent jetés-dans (inspirés à) l'armée.
 47. Deux-jours après Arioviste envoie des députés à César, *et fait dire* :
 « Lui-même vouloir traiter avec lui touchant ces affaires, qui avaient commencé à être traitées entre eux, et n'avaient pas été achevées ; que ou de nouveau il fixât un jour pour l'entretien ; ou, s'il voulait moins (ne voulait pas) cela, qu'il envoyât vers lui-même quelqu'un de ses lieutenants. »
²Un motif de conférer ne parut pas à César *exister*, et d'autant plus

nostrōs tēla cōnjicerent. ³Lēgātum ex suīs sēsē magnō cum periculō ad eum missūrum, et hominibus ferīs objectūrum, exīstimābat. ⁴Commodissimum vīsum est C. Valerium Procillum ¹, C. Valeriī Cabūrī filium, summā virtūte et hūmānitāte adulēscēntem (cujus pater ā C. Valeriō Flaccō ² civitāte dōnātus erat), et propter fidem, et propter linguæ Gallicæ scientiam, quā multā jam Ariovistus longinquā ³ cōnsuētūdine ūtēbātur, et quod in eō peccandī Germānīs causa nōn esset, ad eum mittere, et ūnā M. Metium, quī hospitiō Ariovisti ūtēbātur. ⁵His mandāvit ut, quæ dīceret Ariovistus, cōgnōscerent et ad sē referrent. ⁶Quōs cum apud sē in castrīs Ariovistus cōspexisset, exercitū suō præsente, conclāmāvit : « Quid ad sē venīrent ? an speculandī causā ? » Cōnantēs dīcere prohibuit et in cātenās cōnjēcit.

lancer des traits à nos soldats. ³Envoyer un de ses lieutenants à Arioviste, ce serait l'exposer à de grands dangers de la part de ces hommes féroces. ⁴Il crut que le mieux était de leur dépêcher C. Valérius Procillus, fils de C. Valérius Caburus, qui avait reçu de C. Valérius Flaccus le titre de citoyen romain ; il connaissait le grand courage, la douceur, la loyauté de ce jeune homme, qui, de plus, connaissait la langue gauloise, devenue familière à Arioviste par une longue habitude ; enfin les Germains n'avaient aucune raison de le maltraiter : il envoya aussi avec lui M. Mettius, qui avait eu avec Arioviste des relations d'hospitalité. ⁵Il leur donna pour instructions d'écouter ce que dirait Arioviste et de le lui rapporter. ⁶Dès qu'Arioviste les aperçoit près de lui dans son camp, il leur demande à haute voix, en présence de son armée, pourquoi ils viennent, si c'est pour espionner ? Ils veulent parler, il les en empêche et les fait charger de chaînes.

quod pridie ejus diei
Germānī
nōn potuerant retinēri
quī cōnjicerent tēla
in nostrōs.
³Exīstimābat sēsē
missūrum ad eum
cum magnō periculō
lēgātum ex suīs,
et objectūrum
hominibus ferīs.
⁴Commodissimum vīsum est
mittere ad eum
C. Valerium Procillum,
filium C. Valeriī Cabūrī,
adulēscēntem
summā virtūte
et hūmānitāte
(cujus pater
dōnātus erat civitāte
ā C. Valeriō Flaccō),
et propter fidem,
et propter scientiam
linguæ Gallicæ,
quā multā
Ariovistus jam ūtēbātur
longinquā cōnsuētūdine,
et quod causā peccandī in eō
nōn esset Germānīs,
et M. Metium,
quī ūtēbātur
hospitiō Ariovisti.
⁵Mandāvit hīs
ut cōgnōscerent
et referrent ad sē
quæ Ariovistus diceret.
⁶Quōs cum Ariovistus
cōspexisset
apud sē in castrīs,
suō exercitū præsente,
conclāmāvit :
« Quid venīrent ad sē ?
an causā speculandī ? »
Prohibuit cōnantēs dīcere
et cōnjēcit in cātenās.

que la veille de ce jour
les Germains
n'avaient pas pu se retenir (s'empêcher)
qu'ils ne jetassent des traits
sur nos *soldats*.
³Il estimait lui-même
devoir envoyer vers lui (Arioviste)
avec un grand danger
un lieutenant des siens,
et devoir l'exposer
à des hommes féroces.
⁴Le plus avantageux *lui* parut *être*
d'envoyer vers lui
C. Valérius Procillus,
fils de C. Valérius Caburus,
jeune-homme
d'une très-haute valeur
et *d'une très-grande* douceur
(dont le père
avait été gratifié du droit-de-cité
par C. Valérius Flaccus),
et à-cause-de *sa* fidélité,
et à-cause-de *sa* connaissance
de la langue gauloise,
de laquelle abondante (en grande partie)
Arioviste déjà faisait usage
par une longue habitude,
et parce qu'un motif de mal-faire contre lui
n'était pas aux Germains,
et M. Métius,
qui usait
de l'hospitalité d'Arioviste.
⁵Il donna-commission à ceux-ci
qu'ils entendissent
et rapportassent à lui-même
les choses qu'Arioviste dirait.
⁶Lesquels lorsqu'Arioviste
eut aperçus
près de lui dans le camp,
son armée étant-présente,
il s'écria :
« Pourquoi venaient-ils vers lui-même ?
était-ce en vue d'espionner ? »
Il empêcha eux s'efforçant de parler
et *les* jeta dans les chaînes.

48. Eōdem diē castra prōmōvit et milibus passuum sex¹ ā Cæsaris castris sub mōnte cōnsēdit.² Postridiē ejus diēi præter castra Cæsaris suās cōpiās trādūxit, et milibus passuum duōbus² ultrā eum castra fēcit, eō cōnsiliō, utī frūmentō commeātūque, quī ex Sēquanīs et Hæduīs supportārētur, Cæsarem interclūderet.³ Ex eō diē diēs continuōs quīnque Cæsar prō castris suās cōpiās prōdūxit et aciem instrūctam habuit, ut, sī vellet Ariovistus proeliō contendere, eī potestās nōn deēsset.⁴ Ariovistus hīs omnibus diēbus exercitum castris continuit; equestrī proeliō cotidiē contendit. Genus hoc erat pūgnæ, quō sē Germāni exercuerant.⁵ Equitum milia erant sex; totidem numerō peditēs vĕlōcissimī ac fortissimī, quōs ex omnī cōpiā singulī singulōs, suæ salūtis causā, dĕlēgerant. Cum hīs in proeliīs versābantur,⁶ ad hōs sē equitēs recipiēbant; hī, sī quid erat dūrius, concurrēbant; sī quī,

48. Le même jour, il lève le camp et vient se poster au pied d'une montagne, à six milles du camp de César.² Le lendemain, il dépasse le camp de César avec son armée, et prend position à deux milles au delà, dans le dessein d'intercepter les vivres et les convois qui venaient du pays des Séquaniens et des Éduens.³ Ce jour, et pendant cinq jours de suite, César fit sortir ses troupes et les mit en bataille en avant de son camp, afin qu'Arioviste eût l'occasion de combattre, s'il en avait le désir.⁴ Mais pendant tout ce temps Arioviste retint son armée dans le camp; seulement chaque jour il livrait une escarmouche de cavalerie: ⁵c'était le genre de combat auquel les Germains étaient le mieux exercés. Ils avaient six mille cavaliers avec autant de fantassins des plus agiles et des plus braves, choisis un à un dans toute l'armée par chacun des cavaliers, qui voyaient en eux leur sûreté.⁶ Les cavaliers allaient au combat avec eux, se repliaient sur eux; s'ils étaient en danger, cette infanterie accourait à leur secours: elle entourait ceux qu'une

48. Eōdem diē prōmōvit castra et cōnsēdit sub mōnte sex milibus passuum ā castris Cæsaris.² Postridiē ejus diēi trādūxit suās cōpiās præter castra Cæsaris, et fēcit castra duōbus milibus passuum ultrā eum, eō cōnsiliō, utī interclūderet Cæsarem frūmentō commeātūque quī supportārētur ex Sēquanīs et Hæduīs.³ Ex eō diē quīnque diēs continuōs Cæsar prōdūxit suās cōpiās prō castris et habuit aciem instrūctam, ut, sī Ariovistus vellet contendere proeliō, potestās nōn deēsset eī.⁴ Omnibus hīs diēbus Ariovistus continuit exercitum castris; contendit cotidiē proeliō equestrī.⁵ Hōc erat genus pūgnæ quō Germāni sē exercuerant. Sex milia equitum erant; totidem peditēs numerō vĕlōcissimī ac fortissimī, quod singulī dĕlēgerant singulōs ex omnī cōpiā, causā suæ salūtis.⁶ Equitēs versābantur in proeliīs cum hīs, sē recipiēbant ad hōs; hī concurrēbant, sī quid erat dūrius; sī quī dĕciderat equō, vulnere graviore acceptō,

48. Le même jour il porta-en-avant son camp et s'établit au-pied-d'une montagne à six milliers de pas du camp de César.² Le lendemain de ce jour il fit-passer ses troupes le long du camp de César, et fit (assit) son camp à deux milliers de pas au delà de lui, dans ce dessein, qu'il coupât César du blé et des vivres qui étaient apportés de chez les Séquaniens et les Éduens.³ À-partir-de ce jour-là pendant cinq jours de-suite César fit-sortir ses troupes devant le camp et eut sa ligne-de-bataille rangée, afin que, si Arioviste voulait lutter dans un combat, le pouvoir n'en manquât pas à lui.⁴ Tous ces jours-là Arioviste retint son armée dans son camp; il lutta chaque-jour dans un combat-de-cavalerie.⁵ C'était le genre de bataille dans lequel les Germains s'étaient exercés. Six milliers de cavaliers étaient; tout-autant-de fantassins en nombre très-agiles et très-braves, que les cavaliers un-à-un avaient choisis un-à-un entre toute la quantité des fantassins, en vue de leur propre salut.⁶ Les cavaliers allaient-et-venaient dans les combats avec ceux-ci (ces fantassins), se retiraient vers ceux-ci; ceux-ci accouraient, si quelque chose était trop pénible; si quelqu'un était tombé de cheval, une blessure assez grave ayant été reçue,

graviōre vulnere acceptō, equō dēciderat, circumstībant; ⁷ sī quō erat longius prōdeundum, aut celerius recipiendum, tanta erat hōrum exercitātiōne celeritās, ut, jubīs equōrum sublevātī, cursum adæquārent.

49. Ubi eum castrīs sē tenēre Cæsar intellēxit, nē diūtius commeātū prohibērētur, ultrā eum locum, quō in locō Germānī cōnsēderant, circiter passūs sexcentōs ab hīs, castrīs idōneum locum dēlēgit, aciēque triplici īnstrūctā, ad eum locum vēnit. ² Prīmam et secundam aciem in armīs esse, tertiam castra mūnīre jussit. ³ Hīc locus ab hoste circiter passūs sexcentōs, utī dictum est, aberat. Eō circiter hominum numerō sēdecim mīlia expedita cum omnī equitātū Ariovistus mīsīt, quæ cōpiæ nostrōs terrērent et mūnitiōne prohibērent. ⁴ Nihilō sētius Cæsar, ut ante cōstituerat, duās aciēs hostem prōpulsāre, tertiam opus perficere jussit. ⁵ Mūnītis castrīs, duās ibi legiōnēs reliquit et partem auxiliōrum; quattuor reliquās legiōnes in castra majōra redūxit.

blesse dangereuse renversait de cheval, ⁷ et, s'il fallait avancer ou se retirer rapidement, telle était l'agilité que lui avait donnée l'exercice, qu'elle suivait les chevaux dans leur course, en se tenant à leur crinière.

49. Voyant qu'Arioviste se renfermait dans son camp, et ne voulant pas être privé plus longtemps de ses convois, César choisit une position avantageuse à six cents pas au delà de celle des Germains, et s'y rend avec son armée formée sur trois lignes. ² Il ordonne aux deux premières de rester sous les armes, et à la troisième de fortifier un camp, ³ dont l'emplacement se trouvait, comme il a été dit, à six cents pas environ des ennemis. Arioviste envoie à peu près seize mille hommes de troupes légères avec toute sa cavalerie pour inquiéter nos soldats et interrompre leurs travaux; ⁴ César, selon le plan qu'il avait précédemment adopté, repousse l'ennemi avec deux de ses lignes, tandis que l'autre achève les retranchements. ⁵ Le camp une fois prêt, il y laisse une partie des auxiliaires avec deux légions, et ramène les quatre autres dans le grand camp.

circumstībant;
⁷ sī prōdeundum erat
quō longius,
aut recipiendum celerius,
celeritās hōrum erat tanta
exercitātiōne,
ut, sublevātī
jubīs equōrum,
adæquārent cursum.

49. Ubi Cæsar
intellēxit
eum sē tenēre castrīs,
nē prohibērētur commeātū
diūtius,
dēlēgit locum
idōneum castrīs
ultrā eum locum,
in quō locō
Germānī cōnsēderant,
circiter sexcentōs passūs
ab hīs,
triplicique aciē īnstrūctā,
vēnit ad eum locum.

² Jussit
prīmam et secundam aciem
esse in armīs,
tertiam mūnīre castra.
³ Hīc locus aberat ab hoste
circiter sexcentōs passūs,
utī dictum est.

Ariovistus mīsīt eō
circiter sēdecim mīlia hominum
numerō
expedita
cum omnī equitātū,
quæ cōpiæ
terrērent nostrōs
et prohibērent mūnitiōne.

⁴ Nihilō sētius Cæsar,
ut cōstituerat ante,
jussit duās aciēs
prōpulsāre hostem,
tertiam perficere opus.

⁵ Castrīs mūnītis,
reliquit ibi duās legiōnēs
et partem auxiliōrum;

ils l'entouraient;
⁷ s'il fallait s'avancer
quelque-part plus loin,
ou se retirer plus vite,
l'agilité de ceux-ci était si grande
par l'exercice,
que, soutenus (se soutenant)
aux crinières des chevaux,
ils égalaient leur course.

49. Dès que César
vit
lui (Arioviste) se tenir dans son camp,
afin qu'il ne fût pas privé de convois
plus longtemps,
il choisit un lieu
convenable à un camp
au delà de ce lieu,
dans lequel lieu
les Germains s'étaient établis,
environ à six-cents pas
de ceux-ci,
et une triple ligne-de-bataille étant rangée,
il vint en ce lieu.

² Il ordonna
la première et la seconde ligne
être (rester) en armes,
la troisième fortifier le camp.

³ Ce lieu était-éloigné de l'ennemi
environ de six-cents pas,
comme il a été dit.

Arioviste envoya là
environ seize milliers d'hommes
en nombre
dégagés (armés à la légère)
avec toute la cavalerie,
lesquelles troupes
devaient effrayer les nôtres
et devaient les écarter de la fortification.

⁴ En rien moins (néanmoins) César,
comme il l'avait établi auparavant,
ordonna deux lignes
repousser l'ennemi,
la troisième achever le travail.

⁵ Le camp ayant été fortifié,
il laissa là deux légions
et une partie des troupes-auxiliaires;

50. Proximō diē, institūto suō, Cæsar ex castrīs utrīsque cōpiās suās ēdūxit ; paulumque ā majōribus castrīs prōgressus, aciem instrūxit hostibusque pūgnandi potestātem fēcit. ² Ubi nē tum quidem eōs prōdire intellēxit, circiter merīdiem exercitum in castra redūxit. Tum dēmum Ariovistus partem suārum cōpiārum, quæ castra minōra oppūgnāret, mīsit : ācritur utrimque ūsque ad vesperum pūgnātum est. ³ Sōlis occāsū suās cōpiās Ariovistus, multis et illātis et acceptis vulneribus, in castra redūxit. ⁴ Cum ex captivīs quæreret Cæsar quamobrem Ariovistus præliō nōn dēcertāret, hanc reperiēbat causam, quod apud Germānōs ea cōsuetūdō esset, ut matrēs familiæ ¹ eōrum sortibus vaticinātiōibusque dēclārārent utrum prælium committī ex ūsū esset, necne ; ⁵ eās ita dicere : « nōn esse fās Germānōs superāre, sī ante novam lūnam præliō contendissent. »

51. Postrīdiē ejus diēi Cæsar præsiō utrīsque castrīs, quod satis esse vīsum est, reliquit, ālariōs ² omnēs in cōspectū ho-

50. Le lendemain, il fait, comme d'ordinaire, sortir ses troupes des deux camps, les met en bataille à quelque distance du premier, et présente le combat à l'ennemi. ² Voyant qu'il ne se montre pas même alors, il fait, vers midi, rentrer son armée. Alors enfin Arioviste envoie une partie de ses troupes attaquer le petit camp. On se battit vivement jusqu'au soir. De part et d'autre on avait eu beaucoup de blessés ; ³ au coucher du soleil, Arioviste ramena ses troupes dans son camp. ⁴ César ayant demandé aux prisonniers pourquoi Arioviste ne livrait pas bataille, il apprit que l'usage, chez les Germains, était que les mères de famille décidassent, d'après les sorts et la divination, s'il était à propos de livrer bataille : ⁵ or elles disaient que les Germains ne pouvaient être vainqueurs s'ils combattaient avant la nouvelle lune.

51. Le lendemain, laissant dans les deux camps la garde qu'il jugea suffisante, César mit tous ses auxiliaires en bataille, à la vue de l'ennemi, en avant du petit camp ; la disproportion dénombre entre ses légionnaires et les troupes de l'ennemi l'engageaient à faire parade de ces troupes. Il marche lui-même au camp des Germains,

redūxit quattuor reliquās legiō-
in majōra castra. [nēs

50. Diē proximō,
suō institūto,
Cæsar ēdūxit suās cōpiās
ex utrīsque castrīs ;
prōgressusque paulum
ā majōribus castrīs,
instrūxit aciem
fēcitque hostibus
potestātem pūgnandī.
² Ubi intellēxit eōs
nē tum quidem prōdire,
circiter merīdiem
redūxit exercitum in castra.
Tum dēmum Ariovistus
mīsit partem
suārum cōpiārum,
quæ oppūgnāret
minōra castra :
pūgnātum est ācritur
utrimque
ūsque ad vesperum.
³ Occāsū sōlis,
multis vulneribus
et illātis et acceptis,
Ariovistus
redūxit suās cōpiās
in castra.

⁴ Cum Cæsar
quæreret ex captivīs
quamobrem Ariovistus
nōn dēcertāret præliō,
reperiēbat hanc causam,
quod ea cōsuetūdō
esset apud Germānōs,
ut matrēs familiæ eōrum
dēclārārent
sortibus vaticinātiōibusque
utrum esset ex ūsū, necne,
prælium committī ;
⁵ eās dicere ita :
« Nōn esse fās
Germānōs superāre,
sī contendissent præliō
ante novam lūnam. »

51. Postrīdiē ejus diēi

il ramena les quatre autres légions
dans le plus grand camp.

50. Le jour le plus proche (suivant),
d'après son plan,
César fit-sortir ses troupes
de l'un-et-1'autre camp ;
et s'étant porté-en-avant un peu
du plus grand camp,
il rangea sa ligne-de-bataille
et fit (offrit) aux ennemis
le pouvoir (l'occasion) de combattre.

² Dès qu'il vit eux
pas même alors s'avancer hors *du camp*,
vers le midi
il ramena l'armée dans le camp.
Alors enfin Arioviste
envoya une partie
de ses troupes,
qui devait assaillir
le petit camp :
on combattit vivement
des-deux-parts
jusqu'au soir.

³ Au coucher du soleil,
de nombreuses blessures
et ayant été portées et ayant été reçues,
Arioviste
ramena ses troupes
dans *leur* camp.

⁴ Comme César
demandait aux captifs
pour-quel-motif Arioviste
ne luttait pas dans une bataille,
il découvrait *par les réponses* cette raison,
que cette coutume
était chez les Germains,
que les mères de famille d'eux
déclarassent

par sortilèges et-divinations
s'il était de l'utilité, ou-non,
la bataille être engagée ;
⁵ et elles dire ainsi :

« Ne pas être permis (possible)
les Germains être-vainqueurs,
s'ils avaient lutté dans une bataille
avant la nouvelle lune. »

51. Le lendemain de ce jour

stium prō castrīs minōribus cōstituit, quod minus multitudine mīlitum legiōnāriōrum prō hostium numerō valēbat, ut ad speciem ālāriīs ūterētur. Ipse, triplici instrūctā aciē, ūsque ad castra hostium accessit. ² Tum dēmum necessariō Germānī suās cōpiās castrīs ēdūxērunt generatimque cōstituērunt paribus intervalis Harūdēs, Marcomanōs, Tribōcōs, Vangionēs, Nemetēs, Sedusiōs ¹, Suēbōs, omnemque aciem suam rādīs et carrīs circumdēdērunt nē qua spēs in fugā relinquerētur. ³ Eō mulierēs imposuērunt quæ ad proelium proficiscentēs, passīs manibus flentēs, implōrābant, nē sē in servitūtem Rōmānīs trāderent.

52. Cæsar singulis legiōnibus singulōs lēgātōs et quæstōrem præfēcit, utī eōs testēs suæ quisque virtūtis habēret. ² Ipse ā dextrō cornū, quod eam partem minimē firmam hostium esse

avec son armée sur trois lignes. ² Forcés enfin alors à sortir de leur camp, tous, Harudes, Marcomans, Triboques, Vangions, Némètes, Sédusiens, Suèves, ils se rangent par nations à d'égaies distances, et, pour qu'il ne restât aucun espoir de fuir, ils s'entourent entièrement par derrière de leurs voitures et de leurs chariots. ³ Ils y font monter leurs femmes, qui, les cheveux épars et tout en pleurs, conjurent les guerriers marchant au combat de ne pas les livrer en esclavage aux Romains.

52. César fait commander une légion par son questeur et met à la tête de chacune des autres un lieutenant, afin que chaque soldat eût en eux des témoins de sa valeur : ² lui-même il engage le combat avec son aile droite, parce qu'il avait observé que la gauche de

Cæsar reliquit præsiō utriusque castris quod visum est esse satis, cōstituit in cōspectū hostium prō minōribus castris omnēs ālāriōs, quod valēbat minus multitudine mīlitum legiōnāriōrum prō numerō hostium, ut ūterētur ālāriīs ad speciem. Ipse, triplici aciē instrūctā, accessit ūsque ad castra hostium. ² Tum dēmum necessariō Germānī ēdūxērunt castris suās cōpiās, cōstituēruntque generatim intervallis paribus Harūdēs, Marcomanōs, Tribōcōs, Vangionēs, Nemetēs, Sedusiōs, Suēbōs, circumdēdēruntque omnem suam aciem rādīs et carrīs, nē quā spēs relinquerētur in fugā. ³ Imposuērunt eō mulierēs, quæ manibus passīs flentēs implōrābant proficiscentēs ad proelium, nē trāderent sē in servitūtem Rōmānīs. 52. Cæsar præfēcit singulis legiōnibus singulōs lēgātōs et quæstōrem, utī quisque habēret eōs testēs suæ virtūtis. ² Ipse commisit proelium ā cornū dextrō, quod animadverterat

César laissa à (en) garnison à l'un-et-l'autre camp ce qui parut être assez, et plaça en vue des ennemis devant le plus petit camp tous les soldats-des-ailes, parce qu'il était-fort moins (était moins fort) par la multitude des soldats légionnaires en-comparaison-du nombre des ennemis, pour qu'il se servit des soldats-des-ailes pour l'apparence. Lui-même, une triple ligne étant rangée, s'avança jusqu'au camp des ennemis. ² Alors enfin forcément les Germains firent-sortir du camp leurs troupes, et établirent (rangèrent) par-nations à des intervalles égaux les Harudes, les Marcomans, les Triboques, les Vangions, les Némètes, les Sédusiens, les Suèves, et entourèrent toute leur ligne-de-bataille de voitures et de chariots, pour que quelque espoir ne fût pas laissé dans la fuite. ³ Ils placèrent là (sur les voitures) les femmes, qui les cheveux ouvertes pleurant implorèrent (les soldats) qui partaient au combat, qu'ils ne livrassent pas elles en servitude aux Romains. 52. César mit-à-la-tête-de chaque légion un lieutenant et son questeur, afin que chacun eût eux pour témoins de sa valeur. ² Lui-même engagea le combat à l'aile droite, parce qu'il avait remarqué

animadverterat, praelium commisit. ³ Ita nostrī ācritē in hostēs, signō datō, impetum fēcērunt itaque hostēs repente celeriterque prōcurrērunt ut spatium pīla in hostēs cōnjiciendī nōn darētur. ⁴ Rēlictīs pilīs, comminus gladiīs pūgnātum est : at Germānī, celeriter ex cōnsuētūdine suā phalange factā, impetūs gladiōrum excēpērunt. ⁵ Repertī sunt complūrēs nostrī militēs, quī in phalangās insilirent, et scūta manibus revellerent, et dēsuper vulnerārent. ⁶ Cum hostium aciēs ā sinistrō cornū pulsa atque in fugam coniecta esset, ā dextrō cornū vehementer multitudīne suōrum nostram aciem premēbant. ⁷ Id cum animadvertisset P. Crassus adulēscēns, quī equitātūi prāerat, quod expeditior erat quam iī quī inter aciem versābantur, tertiam aciem labōrantibus nostrīs subsidiō mīsit.

53. Ita praelium restitutum est, atque omnēs hostēs terga vērunt neque prius fugere dēstitērunt quam ad flūmen Rhēnum

l'ennemi était son côté faible. ³ Le signal donné, nos troupes fondent si vivement sur les Germains, et ceux-ci s'avancent si brusquement et si rapidement, qu'on n'a pas le temps de lancer sur eux les javelots : ⁴ on renonce donc aux traits et l'on se bat de près le fer en main. Mais les Germains s'étant promptement formés en phalange, suivant leur ordinaire, opposent leurs boucliers aux épées. ⁵ On vit plusieurs de nos soldats s'élancer sur ces phalanges et arracher les boucliers aux ennemis, ou les blesser par-dessus. ⁶ Tandis que l'aile gauche des ennemis était battue et mise en fuite, leur aile droite, qui était fort nombreuse, nous pressait vivement. ⁷ Le jeune Crassus, qui commandait la cavalerie, s'en aperçut, et, se trouvant plus libre que les officiers engagés dans la bataille, il envoya la troisième ligne au secours de nos soldats en péril.

53. Alors le combat se rétablit ; tous les ennemis tournèrent le dos et s'enfuirent, sans s'arrêter, jusqu'au Rhin, éloigné d'environ

eam partem hostium esse minimē firmam.
³ Signō datō,
 nostrī fēcērunt impetum in hostēs ita ācritē, hostēsque prōcurrērunt ita repente celeriterque, ut spatium cōnjiciendī pīla in hostēs nōn darētur.
⁴ Pilīs rēlictīs, pūgnātum est comminus gladiīs ; at Germānī, phalange factā celeriter ex suā cōnsuētūdine, excēpērunt impetūs gladiōrum.
⁵ Complūrēs nostrī militēs repertī sunt, quī insilirent in phalangās, et revellerent scūta manibus, et vulnerārent dēsuper.
⁶ Cum aciēs hostium ā cornū sinistrō pulsa esset atque coniecta in fugam, ā cornū dextrō premēbant vehementer nostram aciem multitudīne suōrum.
⁷ Cum P. Crassus adulēscēns quī prāerat equitātūi, animadvertisset id, quod erat expeditior quam iī quī versābantur inter aciem, mīsit tertiam aciem subsidiō nostrīs labōrantibus.
 53. Ita praelium restitutum est, atque omnēs hostēs

cette partie des ennemis être la moins solide.
³ Le signal ayant été donné, les nôtres firent irruption sur les ennemis si vivement, et les ennemis se portèrent-en-avant si soudainement et rapidement, que l'espace (le temps) de lancer les javelots contre les ennemis n'était pas donné.
⁴ Les javelots étant laissés de côté, on combattit de près avec les épées ; mais les Germains, la phalange étant faite rapidement d'après leur coutume, reçurent le choc des épées.
⁵ Plusieurs de nos soldats furent trouvés, qui sautaient sur les phalanges, et arrachaient les boucliers des mains *des ennemis*, et *les* blessaient par-dessus.
⁶ Tandis que la ligne des ennemis à l'aile gauche avait été battue (enfoncée) et jetée (mise) en fuite, à l'aile droite ils pressaient vivement notre ligne par le grand-nombre de leurs *soldats*.
⁷ Comme P. Crassus, jeune-homme qui était-à-la-tête-de la cavalerie, avait remarqué cela, vu qu'il était plus dégagé que ceux qui se trouvaient parmi la bataille, il envoya la troisième ligne à (au) secours aux (des) nôtres qui étaient-en-péril.
 53. Ainsi le combat fut rétabli, et tous les ennemis

mīlia passuum ex eō locō circiter quīnque¹ pervēnerunt.² Ibi perpaucī aut vīribus cōnfīsī trānāre contendērunt aut lintribus inventīs sibi salūtem repperērunt.³ In hīs fuit Ariovistus, quī, nāviculam dēligātam ad rīpam nactus, eā profūgit : reliquōs omnēs equitātū cōsecūtī nostrī interfēcērunt.⁴ Duæ fuērunt Ariovistī uxōrēs, ūna Suēba nātiōne, quam domō sēcum dūxerat ; altera Nōrica, rēgis Vocciōnis soror, quam in Galliā dūxerat, ā frātre missam : utraque in eā fugā periit. Duæ filiæ hārum, altera occīsa, altera capta est.⁵ C. Valerius Procillus, cum ā cūstōdibus in fugā trīnīs catēnīs vinctus traherētur, in ipsum Cæsarem, hostēs equitātū persequentem, incidit.⁶ Quæ quidem rēs Cæsari nōn minōrem quam ipsa victōria voluptātem attulit, quod

cinquante milles.² Quelques hommes, se fiant à leur vigueur, tentèrent de le passer à la nage, ou durent leur salut à des bateaux qu'ils rencontrèrent.³ De ce nombre fut Arioviste ; il se sauva dans une barque qui se trouvait attachée au rivage. Notre cavalerie atteignit le reste et l'extermina.⁴ Arioviste avait deux femmes, l'une Suève de nation, venue de la Germanie avec lui ; l'autre Noricienne, qu'il avait épousée dans la Gaule, où le roi Vocion, son frère, la lui avait envoyée : toutes deux périrent dans la déroute ; une de ses filles périt aussi, une autre fut prise.⁵ C. Valérius Procillus, que ses gardes entraînaient dans leur fuite chargé d'une triple chaîne, fut rencontré par César lui-même, qui poursuivait les ennemis avec sa cavalerie.⁶ Cette rencontre ne fit pas moins de plaisir à César que la victoire même : il retrouvait l'homme le plus considéré de toute la

vertērunt terga,
neque dēstitērunt fugere
priusquam pervēnerunt
ad flūmen Rhēnum,
circiter
quīnque mīlia
passuum
ex eō locō.
²Ibi perpaucī
aut cōnfīsī vīribus
contendērunt trānāre,
aut lintribus inventīs
repperērunt salūtem sibi.
³In hīs fuit Ariovistus,
quī, nactus nāviculam
dēligātam ad rīpam,
profūgit eā :
nostrī equitātū
cōsecūtī omnēs reliquōs
interfēcērunt.
⁴Duæ uxōrēs Ariovistī
fuērunt,
ūna Suēba nātiōne,
quam dūxerat sēcum
domō ;
altera Nōrica,
soror rēgis Vocciōnis,
quam missam ā frātre
dūxerat in Galliā :
utrāque periit
in eā fugā.
Duæ filiæ hārum,
altera occīsa est,
altera capta.
⁵C. Valerius Procillus,
cum vinctus trīnīs catēnīs
traherētur ā cūstōdibus
in fugā,
incidit in Cæsarem ipsum,
persequentem hostēs
equitātū.
⁶Quæ quidem rēs
attulit Cæsari
voluptātem nōn minōrem
quam victōria ipsa,
quod vidēbat

tournèrent le dos,
et ne cessèrent pas de fuir,
avant qu'ils fussent arrivés
au fleuve *du* Rhin,
environ
à cinq milliers
de pas
de ce lieu-là.
²Là de très-peu-nombreux
ou s'étant fiés à *leurs* forces
tentèrent de passer-à-la-nage,
ou des barques ayant été découvertes
trouvèrent le salut pour eux-mêmes.
³Parmi ceux-ci fut Arioviste,
qui, ayant rencontré une nacelle
amarrée à la rive,
s'enfuit sur elle :
les notres par la cavalerie (nos cavaliers)
ayant atteint tous les autres
les tuèrent.
⁴Deux épouses d'Arioviste
furent (étaient),
l'une Suève de nation,
qu'il avait emmenée avec lui
de *sa* demeure ;
l'autre de-la-Norique,
sœur du roi Vocion,
laquelle envoyée par *son* frère
il avait épousée en Gaule :
l'une-et-l'autre périrent
dans cette fuite.
Deux filles de celles-ci,
l'une fut tuée,
l'autre prise.
⁵C. Valérius Procillus,
comme lié de trois chaînes
il était entraîné par *ses* gardiens
dans *leur* fuite,
tomba dans César lui-même,
qui poursuivait les ennemis
avec la cavalerie.
⁶Laquelle circonstance en vérité
apporta à César
un plaisir non moindre
que la victoire elle-même,
parce qu'il voyait

hominem honestissimum prōvinciæ Galliæ, suum familiārem et hospitem, ēreptum ex manibus hostium, sibi restitūtum vidēbat, neque ejus calamitāte dē tantā voluptāte et grātulātiōne quicquam fortūna dēminuerat. ⁷ Is, sē præsente, dē sē ter sortibus cōsultum dicēbat, utrum ignī statim necārētur, an in aliud tempus reservārētur : sortium beneficiō se esse incolumem. ⁸ Item M. Metius repertus et ad eum reductus est.

54. Hōc prœliō trāns Rhēnum nūntiātō, Suēbī, quī ad ripās Rhēnī vēnerant, domum revertī cœpērunt ; quōs ubi quī proximī Rhēnum incolunt, perterritōs sensērunt īnsecūtī, magnum ex hīs numerum occidērunt. ² Cæsar, ūnā æstāte duōbus mākīmīs bellīs cōnfectīs, mātūrius paulō quam tempus annī postulābat, in hiberna in Sēquanōs exercitum dēdūxit ; ³ hibernīs Labiē-

province, son ami, son hôte, qu'il arrachait des mains des ennemis ; et la fortune ne voulut pas que le malheur de Valérius diminuât en rien la joie d'un aussi grand succès. ⁷ Procillus disait que trois fois on avait consulté les sorts en sa présence pour savoir s'il serait brûlé sur-le-champ ou si son supplice serait différé : c'était aux sorts qu'il devait son salut. ⁸ On trouva et on ramena de même M. Mettius.

54. La nouvelle du combat s'étant répandue au delà du Rhin, les Suèves, qui étaient venus sur ses bords, commencèrent à retourner chez eux ; mais les peuples qui demeurent près de ce fleuve, poursuivirent les Suèves épouvantés, et leur tuèrent beaucoup de monde. ² César avait, dans une campagne, terminé deux guerres importantes ; il mit son armée en quartiers d'hiver, chez les Séquaniens, un peu plus tôt que la saison ne l'exigeait, ³ et, la laissant

hominem honestissimum prōvinciæ Galliæ, suum familiārem et hospitem, ēreptum ē manibus hostium, restitūtum sibi, neque fortūna dēminuerat quicquam calamitāte ejus dē tantā voluptāte et grātulātiōne. ⁷ Is dicēbat cōsultum ter sortibus dē sē, sē præsente, utrum necārētur statim ignī, an reservārētur in aliud tempus : sē esse incolumem beneficiō sortium. ⁸ Item M. Metius repertus est et reductus ad eum.

54. Hōc prœliō nūntiātō trāns Rhēnum, Suēbī, quī vēnerant ad ripās Rhēnī, cœpērunt revertī domum ; quōs sensērunt perterritōs ubi, quī incolunt proximī Rhēnum, īnsecūtī, occidērunt magnum numerum ex hīs. ² Cæsar, duōbus bellīs mākīmīs cōnfectīs ūnā æstāte, dēdūxit exercitum in hiberna in Sēquanōs paulō mātūrius quam tempus annī postulābat ; ³ præposuit hibernīs

l'homme le plus honorable de la province *de* Gaule, son ami et *son* hôte, arraché des mains des ennemis, rendu à lui-même (César), et que la fortune n'avait pas retranché quoi-que-ce-fût par le malheur de lui à une si-grande joie et une *si grande* cause-de-félicitation. ⁷ Celui-ci disait avoir été (qu'on avait) délibéré trois-fois par les sur lui-même, [sorts] lui-même étant-présent, s'il serait tué sur-le-champ par le feu, ou serait réservé pour un autre temps : lui-même être sain-et-sauf par le bienfait des sorts. ⁸ De même M. Métius fut retrouvé et ramené vers lui (César).

54. Ce combat ayant été annoncé au delà du Rhin, les Suèves, qui étaient venus aux bords du Rhin, commencèrent à retourner dans *leur* demeure ; lesquels frappés d'épouvante où ceux-qui habitent très-proches du Rhin, ayant poursuivis, tuèrent un grand nombre d'entre eux. ² César, deux guerres très-grandes ayant été achevées en un seul été, emmena *son* armée en quartiers-d'hiver chez les Séquaniens un peu plus tôt que le moment de l'année ne *le* demandait ; ³ il mit-à-la-tête-des quartiers-d'hiver

num præposuit ; ipse in citeriorem Galliam ad conventūs agendōs prōfectus est.

sous les ordres de Labiénus, il partit pour aller tenir les assemblées dans la Gaule citérieure.

Labiēnum ;
ipse prōfectus est
in Galliam citeriorem
ad agendōs conventūs.

Labiénus ;
lui-même partit
pour la Gaule citérieure
pour tenir les assemblées.

NOTES

DU PREMIER LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 6 : 1. *Gallia omnis*. Sous cette dénomination de *Gallia*, César ne comprend ni le pays des Allobroges, qui forme aujourd'hui la Savoie, le département de l'Isère et une partie de celui de l'Ain, ni la province romaine, qui est aujourd'hui représentée par quinze de nos départements du midi, du Rhône aux Pyrénées; car la Provence, contrairement à l'opinion généralement reçue, n'était que la plus petite partie de l'ancienne province romaine. César entend donc ici par *Gallia* les contrées de la Gaule qui n'étaient pas encore soumises aux Romains au moment où il commence son récit.

Page 8 : 1. *Eorum* se rapporte aux Belges, aux Aquitains et aux Gaulois, en un mot à tous les peuples établis dans la Gaule; *Gallos* désigne les Gaulois proprement dits.

— 2. *M. Messala et P. M. Pisone consulibus*. L'an 60 avant l'ère moderne.

Page 10 : 1. *Qui in longitudinem ... patebant*. Le mille romain valait 1 479 de nos mètres. César assigne donc à l'Helvétie une longueur de 350 kilomètres environ sur une largeur de 250 kilomètres.

Page 12 : 1. *Lege*. Il ne s'agit pas précisément d'une loi, mais d'une résolution prise en assemblée générale.

— 2. *Sequano*. Le territoire des Séquaniens forme aujourd'hui les départements du Doubs et du Jura.

— 3. *Quod pater ante habuerat*. On voit par là que la royauté n'était pas héréditaire.

— 4. *Hæduo*. Le territoire des Éduens forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône.

Page 14 : 1. *Familiam* désigne tous les domestiques, toutes les personnes attachées, à un titre quelconque, à une maison.

Page 16 : 1. *Domum reditionis*. On voit que le substantif régit le même cas que le verbe d'où il est dérivé. Plaute dit de même dans l'*Amphitryon*, act. 1, sc. 3, v. 21 : *Quid tibi curatio est hanc rem?*

— 2. *Rauracis*. Les Rauraques, voisins des Helvétiens, avaient pour ville principale *Augusta Rauracorum*, aujourd'hui le bourg d'Augst, non loin de Bâle. — *Tulingis*, les Tulingiens. On ne sait pas au juste quel territoire ils occupaient, mais c'était une peuplade germane. — *Latobrigis*. On ne possède aucun renseignement précis sur les Latobriges.

Page 18 : 1. *Boios*. Le territoire qu'occupaient les Boïens forme aujourd'hui le département de l'Allier.

— 2. *Agrum Noricum*. La Norique est représentée par une partie de la Bavière et de l'Autriche.

— 3. *Qui nuper pacati erant*. Les Allobroges avaient été soumis par le préteur Pomptinius.

Page 20 : 1. *Galliam ulteriorem*, la Gaule ultérieure, c'est-à-dire la Gaule au delà des Alpes par rapport aux Romains et par opposition, à la Gaule cisalpine.

Page 22 : 1. *L. Cassium consulem occisum*. En 107 avant notre ère, le consul L. Cassius avait péri dans un combat contre une petite peuplade des Helvétiens, sur les frontières des Allobroges.

— 2. *Qui in flumen Rhodanum influit*. L'expression n'est pas exacte; c'est au contraire le Rhône qui traverse le lac Léman.

— 3. *Milia passuum decem novem*. Un peu moins de dix-huit kilomètres. On soupçonne, avec quelque apparence de raison, qu'il faudrait supprimer *novem*.

Page 28 : 1. *Santonum*. Les Santons occupaient le territoire qui fut depuis la province de Saintonge. — *Tolosatum*. Les Tolosates, ou Volques Tectosages, peuples de la Gaule narbonaise; leur principale ville était *Tolosa*, aujourd'hui Toulouse.

— 2. *Italiam*, l'Italie, c'est-à-dire ici la Gaule cisalpine.

— 3. *Aquileiam*, Aquilée, ville de la Gaule cisalpine, détruite par Attila; elle se trouvait sur le territoire qu'on nomme aujourd'hui le *Frioul vénitien*.

— 4. *Ceutrones*. Les Ceutrons, peuplade qui occupait la Tarentaise. — Les Graiocèles, peuple de la Gaule citérieure. Leur ville principale était Océlum, aujourd'hui Usseau, dans le Piémont, ou, selon d'autres, Exilles.

– Les Caturiges habitaient, à ce qu'on croit, la petite contrée qui se trouve aujourd'hui entre Gap et Embrun.

– 5. *Ocelo*. Voyez la note précédente.

– 6. *Vocontiorum*. Les Voconces habitaient une partie du territoire qui forme le département de la Drôme.

– 7. *Segusiavos*. On croit que la ville principale des Ségusiens était *Lugdunum*, aujourd'hui Lyon.

Page 30 : 1. *Ambarri*. Le territoire qu'habitaient les Ambarres était à peu près le même que celui qui forme aujourd'hui le département de l'Ain.

Page 32 : 1. *Incredibili lenitate*. Silius Italicus dit, en parlant de la Saône : *Stanti similem*.

– 2. *Pagus Tigurinus*. On ne sait rien de précis sur la partie de l'Helvétie qu'habitaient les Tigurins; les commentateurs avaient songé à Zurich; mais les Romains donnaient à cette ville le nom de *Turicum*.

Page 34 : 1. *L. Cassium consulem interfecerat*. Voyez la note 1 de la page 24.

– 2. *L. Pisonis*. Suétone, *Vie de Jules César*, chap. 21 : *Sub idem tempus Calpurniam, L. Pisonis filiam, successuri sibi in consulatu, duxit uxorem*.

Page 36 : 1. *Veteris incommodi*. Allusion au désastre de Cassius.

Page 42 : 1. *Quinis... passuum*, cinq ou six mille pas. Nous avons déjà dit que le mille romain répond, à peu de chose près, à un kilomètre et demi.

– 2. *Ut ante dictum est*. Voyez le premier chapitre.

Page 46 : 1. *Necessario coactus* équivaut à *necessitate coactus*. Térence dit de même, dans l'*Andrienne*, act. 4, sc. 1, v. 8 :

Tum coacti necessario se aperiunt.

Page 48 : 1. *Portoria* se dit proprement des droits d'entrée et même de transit que payent les marchandises.

Page 50 : 1. *Prælium equestre*. Voyez le chap. 25.

Page 56 : 1. *Milia passuum octo*, huit milles, ce qui fait un peu plus de onze kilomètres.

Page 58 : 1. *Mille et quingentis passibus*, un mille et demi, c'est-à-dire un peu plus de deux kilomètres.

Page 60 : 1. *Multo die*. On lit de même dans Tite Live, 3, 40 : *Postquam multa jam dies erat*.

– 2. *Milia passuum tria*, trois milles, environ quatre kilomètres et demi.

– 3. *Bibracte*, Bibracte, aujourd'hui Autun, dans le département de Saône-et-Loire. Voyez la note 2 de la page 14.

– 4. *Milibus passuum decem et octo*, dix-huit milles, c'est-à-dire vingt-six kilomètres.

– 5. *Decurionis*. Dans l'origine, le décurion, comme son nom l'indique, commandait à dix cavaliers; plus tard, le nombre des cavaliers placés sous ses ordres fut considérablement augmenté, mais il n'en garda pas moins le nom de décurion.

Page 62 : 1. *Quas in Gallia... conscripserat*. Voyez ci-dessus, chap. 10.

– 2. *Phalange facta*. La phalange des Gaulois était exactement la même chose que la *tortue* romaine, décrite par Tite Live au livre 34, chap. 39. Tous les soldats, pressés les uns contre les autres, élevaient leurs boucliers au-dessus de leur tête et les enchevêtraient selon un certain ordre, de manière à en former une sorte de toit impénétrable aux traits.

Page 66 : 1. *Hora septima*, la septième heure du jour, une heure de l'après-midi.

Page 68 : 1. *Orgetorigis filia*. Chez les barbares, les femmes et les enfants suivaient les armées. Voyez Plutarque, *Vie de César*, chap. 18.

– 2. *Lingonum*. Les Lingons occupaient la partie du territoire de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne.

Page 70 : 1. *Verbigenus*. Le canton d'Urba, aujourd'hui Orbe, qui se trouve dans le canton de Soleure.

Page 72 : 1. *Frugibus*. D'autres lisent *fructibus*; en effet *fructus* s'emploie parfaitement pour désigner tous les biens de la terre. Tite Live, 2, 5 : *Forte ibi tum seges farris dicitur fuisse matura messi; quem campi fructum quia religiosum erat consumere...* Voyez aussi Tibulle, 1, 1, 35.

– 2. *Incenderant*. Voyez le chap. 5.

Page 74 : 1. *Summa omnium fuerunt*. On lit de même dans Justin, livre 9, chap 5 : *Summa auxiliorum ducenta milia peditum fuere*.

– 2. *Totius Galliæ*. Il n'y avait à cette assemblée, comme on le voit par la suite, que les Éduens, leurs clients et les Séquaniens.

Page 78 : 1. *Arvernos*, les Arvernes. Ce peuple, très riche et très puissant, occupait le territoire qui forma depuis la province d'Auvergne, et qui

comprend aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, et une partie du département de la Haute-Loire.

— 2. *Potentatu*. Cicéron, *De la République*, 2, 8 : *Cum ad eum potentatus omnis recidisset*.

Page 80 : 1. *Romam ad senatum venisse*. Cicéron, *De la Divination*, 1, 41 : *Siquidem et in Gallia Druidæ sunt, e quibus ipse Diviciacum Hæduum, hospitem tuum laudatoremque cognovi*. Au reste, cette démarche de Diviciacus ne fut pas couronnée de succès.

Page 82 : 1. *Harudum*. Les Harudes, voisins des Marcomans, habitaient, entre le Rhin et le Danube, une contrée qui depuis fit partie du cercle de Souabe.

— 2. *Magetobriam*, Magétobria, aujourd'hui La Moigte de Broie, au confluent de la Saône et de l'Oignon, près de l'ancien bourg de Pontailleur.

— 3. *Exempla cruciatusque* équivaut à *exempla cruciatuum*. C'est la figure que les grammairiens appellent ἐν διὰ δυοῖν, hendiadys.

Page 84 : 1. *Unos Sequanos*. Cet emploi du pluriel de *unus* se retrouve encore dans les *Commentaires sur la guerre civile*, 1, 74 : *Una castra*. Cicéron dit de même dans son *Plaidoyer pour Flaccus*, chap. 29 : *Unis vestimentis*.

Page 86 : 1. *Beneficio suo*. Plutarque, *Vie de César*, chap. 19 : Καῖσαρ τὸν Ἀριόβιστον ἐν Ρώμῃ σύμμαχον ἐποιήσατο.

Page 88 : 1. *Fratres consanguineosque*. Tacite, *Annales*, 11, 25 : *Primi Hædui senatorum in Urbe jus adepti sunt. Datum id fœderi antiquo, et quia soli Gallorum fraternitatis nomen cum populo Romano usurpant*.

— 2. *Cimbri Teutonique*. On sait que les Cimbres et les Teutons furent écrasés par Marius au moment où ils pénétraient en Italie. Voyez Velléius Paterculus, 2, 12; Florus, 3, 3; Tacite, *Histoires*, 4, 73, et *Germanie*, 37.

Page 90 : 1. *Sibi mirum videri*, etc. Florus, 3, 10 : *Cum legati dicerent : « Veni ad Cæsarem ; » « Quis est Cæsar ? » et « Si vult, veniat, » inquit ; et « Quid ad illum quid agat nostra Germania ? Num ego me interpono Romanis ? »*

Page 92 : 1. *M. Messala, [P.] M. Pisone consulibus*. En 60 avant notre ère.

Page 96 : 1. *Treveris*. Les Trévires, peuple d'origine germanique ; leur ville principale était Trèves.

— 2. *Sueborum*. D'Anville, *Géographie ancienne* ; « Une nation supérieure en puissance était celle des Celtes, appelés par César Suèves. Ils occupèrent la Hesse jusqu'à la Sala, dans la Thuringe et la Wéléravie jusqu'au

Main. Entre autres circonstances qui relèvent le mérite de cette nation, la science de la guerre distingue les Celtes ou Suèves, indépendamment de la bravoure qui leur était commune avec les nations germaniques. Une de leurs places, dont il est fait mention sous le nom de Castellum, conserve son nom dans celui de Cassel : il est encore parlé de Mattium comme de la capitale des Cattes, et on croit que cette ville est Marburg. L'intérieur de la Germanie peut être considéré sous le nom général de Suébia ; c'est de là que plusieurs nations germaniques empruntent le nom de *Suebi* sous lequel elles paraissent. La Suévie était partagée en différents peuples distingués les uns des autres ; les Semnonnes se disaient la plus ancienne et la plus noble des nations suéviennes, et s'étendaient depuis l'Elbe jusqu'au delà de l'Oder. »

Page 102 : 1. *Rem frumentariam ... timere*. Cette construction est tout à fait grecque. On lit de même dans Tite Live, 31, 27 : *Hic metus Codriorem, satis validum et munitum oppidum, sine certamine ut dederetur Romanis, effecit*.

Page 104 : 1. *Omnium ordinum centurionibus*. « Il n'y avait, dit Le Déist de Botidoux, que trois centurions par légion, le premier des triaires, le premier des princes et le premier des hastaires, qui eussent le droit d'assister régulièrement au conseil. »

— 2. *Suis postulatis*. Voyez chap. 35.

Page 108 : 1. *Leucis*. Les Leuces occupaient le territoire qui forme aujourd'hui les départements de la Meuse et de la Meurthe,

— 2. *Helvetiorum bello*. Voyez le chap. 27.

Page 112 : 1. *Milium quinquaginta*. Environ soixante-treize kilomètres et demi.

— 2. *Milibus passuum quattuor et viginti*. Un peu plus de trente-cinq kilomètres.

— 3. *Quod de colloquio postulasset*. Voyez le chap. 34.

Page 114 : 1. *Ad equum rescribere*. Le Déist de Botidoux : « Le latin forme ici un jeu de mots qui ne peut se rendre en français ; il roule sur le mot *scribere*. *Scribere ad pedites*, c'était enrôler pour l'infanterie, qui ne se composait que de plébéiens ; *scribere ad equum*, comme dit ici le légionnaire, c'était créer *chevalier* un simple citoyen, en le portant sur le contrôle de la cavalerie. »

Page 120 : 1. *Gallis*. Il est question ici des Arvernes et des Séquaniens. Voyez le chap. 31.

Page 124 : 1. *Bello Allobrogum*. Voyez le chap. 6.

Page 126 : 1. *Ruthenos*. Les Ruthènes habitaient la contrée qui fut depuis appelée le Rouergue ; leur ville principale était Ségodunum, aujourd'hui Rodez.

Page 130 : 1. *Valerium Troucillum*. Voyez les chap. 19 et 53.

— 2. *C. Valerio Flacco*. Il avait commandé en Gaule, en 84 avant notre ère.

— 3. *Longinqua* est ici synonyme de *longa*. Cicéron dit de même *longinquos dolores*.

Page 132 : 1. *Milibus passuum sex*. Près de neuf kilomètres.

— 2. *Milibus passuum duobus*. Un peu moins de trois kilomètres.

Page 136 : 1. *Matres familiarum*. Tacite, *la Germanie*, chap. 8 : *Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum (feminis) putant, nec aut consilia earum aspernantur aut responsa negligunt*.

— 2. *Alarios*. Les troupes auxiliaires se plaçaient ordinairement aux ailes.

Page 138 : 1. *Marcomannos*. Les Marcomans étaient établis entre le Rhin et le Main. — *Triboccos*. On ne sait pas au juste quelle étendue de territoire était occupée par les Triboques du temps de César. D'Anville leur donne pour capitale la ville de Strasbourg (*Argentoratum*) ou celle de Brumt (*Brotomagus*). — *Vangiones*. La ville principale des Vengions était *Borbetomagus*, aujourd'hui Worms. — *Nemetes*. La capitale des Némètes était *Noviomagus*, aujourd'hui Spire. — *Sedusios*. On ne sait rien de précis sur ce peuple.

Page 142 : 1. *Milia passuum quinque*, cinq milles, ou sept kilomètres et demi.

© Gérard Gréco 2016
ISBN 978-2-9554849-1-3

